

Une nouvelle conférence de la paix ?

La population de Madrid n'a plus de vivres

Les chefs de la défense se sont réunis en session d'urgence pour discuter le problème du ravitaillement. — Il ne reste plus que deux routes par où la circulation est encore possible.

A POZOBLANCO

Les troupes du Front Populaire se seraient emparées de cette localité. — Les rouges réclament la victoire à Cordoba mais la nouvelle semble prématurée.

RUDE MELEE

MADRID, 15. — (U.P.) — La population de Madrid n'a pratiquement plus rien à manger. Cette état d'échec est d'autant plus angoissant que les troupes du général Francisco Franco resserrent leurs rangs et ferment de plus en plus leur cercle de fer autour de Madrid.

Les chefs de la défense de Madrid se sont réunis en session d'urgence hier pour étudier le problème des vivres et du ravitaillement. Deux ministres sont arrivés de Valence pour considérer la situation. On croit que le général Miaja ordonnera à ses troupes de retrahir sur tous les fronts pour consolider les positions du Front Populaire dans la région de Madrid.

La population civile de Madrid est encore d'un million d'habitants est plus sérieusement que jamais menacée par la famine. Il ne reste plus que deux routes ouvertes à ceux qui désirent quitter la capitale, la route de Guadalajara et celle de Valence. Ces deux routes seront probablement fermées prochainement par suite des avancées des Patriotes.

ATAQUE REPOUSSEE

MADRID, 15. — (Par Henry-T. Gorrell, de l'United Press). — Les dépêches du Front Populaire disent que les troupes du général Miaja, défenseur de Madrid, ont repoussé les troupes des Patriotes composées pour une bonne partie d'Italiens, sur le front de Guadalajara-Madrid.

Les anarchistes réclament une victoire à Trijueque, localité située sur la route Madrid-Sonia. Ils déclarent avoir repris cette ville samedi dernier et y avoir consolidé leurs positions.

La manœuvre du général Miaja s'est déroulée principalement à Villa Vicosa, champ de bataille où en 1710, le duc de Vendôme a défait les Alliés commandés par Lord Stanhope, et a assuré le trône d'Espagne à Philippe V, le premier des Bourbons d'Espagne.

La bataille s'est continuée sans interruption en fin de semaine. Les anarchistes d'après les dépêches du Front Populaire, se seraient emparés d'une région boisée située entre Trijueque et Briguega. Cette région aurait d'abord été enlevée aux anarchistes par les Patriotes, puis ces derniers l'auraient perdue.

Des deux côtés, suivant des informations obtenues, il y aurait eu des centaines de morts et blessés en fin de semaine.

Le Front Populaire surveille toujours le secteur de Jarama par où les Patriotes désirent terminer l'encerclement de Madrid.

A CORDOBA

BIARRITZ, France, 15. — (Par Harrison Laroche, de l'United Press). — Le gouvernement du Front Populaire a fait annoncer hier soir à Radio-Valence que ses troupes avaient repris la ville de Cordoba, capitale de la province de Cordoba, au sud de l'Espagne. Cette nouvelle cependant n'a été confirmée d'aucune autre manière.

Des dépêches non censurées disent que les troupes du Front Populaire se sont emparées de Pozoblanco, à 32 milles au nord de Cordoba, à la suite d'un bombardement terrible qui a eu lieu dimanche soir. On rapporte d'autre part que des troupes anarchistes tentent de pénétrer à Villanueva de Cordoba, à une vingtaine de milles à l'est de Pozoblanco.

Dans plusieurs cercles on croit que la nouvelle lancée par Radio-Valence est prématurée.

450 pêcheurs auraient perdu la vie

TOKIO, 15. — (U.P.) — Le gouvernement japonais a été informé par un message de Sydney, Australie, que 270 Japonais et 180 Australiens, tous pêcheurs de perles, sont rapportés perdus dans une tempête qui s'est déchaînée sur la région où tous ces gens exercent leur métier.

Mussolini a vu la mort de près

Une charrette tirée par un boeuf passait près de la voiture du Duce lorsque l'animal se cabra et se lance dans la direction de Mussolini. — Le maréchal Balbo et ses officiers réussissent à terrasser l'animal.

2 morts violentes

Deux personnes ont perdu la vie, à Montréal, au cours de la dernière fin de semaine.

UN BLESSE

Montréal, 15 (D.N.C.) — Heurté par un camion alors qu'il émergeait de l'arrière d'une voiture en stationnement, un garçonnet de 7 ans, du nom de Jean-Paul Brunet, a subi des blessures qui ont causé sa mort quelque temps plus tard à l'Hôpital Général, où il avait été transporté d'urgence.

Des dommages de \$500,000

JACKSON, Mich., 15. — (U.P.) — Des dommages s'élevant à \$500,000, ont été enregistrés hier à la suite de la destruction par le feu d'une usine de la Thorrex-Mass Company.

La cause de cet incendie est inconnue, mais il a été d'autant plus difficile à maîtriser que les flammes se sont communiquées à des barils d'huile et ont provoqué ainsi plusieurs explosions.

Le vaisseau a été sauvé

HONOLULU, 15. — (U.P.) — Le courageux équipage du navire anglais "Silverlarch" a réussi à sauver ce navire et ses passagers en maîtrisant un violent incendie éclaté dans la réserve d'huile de ce navire. Le "Silverlarch" se dirige maintenant vers Pearl Harbor où il est attendu demain.

Les passagers du navire anglais ont été recueillis par le croiseur américain "Louisville" qui a franchi 350 milles en moins de douze heures pour porter secours au "Silverlarch". Un autre navire américain, le "Taney" est arrivé sur les lieux et escorte actuellement le navire anglais vers Pearl Harbor.

La reine de Roumanie est gravement malade

La reine-douairière Marie de Roumanie est retenue à son château de Bucarest par une sérieuse maladie. — La reine douairière de Yougoslavie est au chevet de sa mère.

Une explosion, un incendie et une hécatombe

MANILLE, 15. — (U.P.) — Vingt-et-une personnes ont été tuées à la suite d'une explosion et au cours d'un incendie qui a détruit l'usine de la Flash Fire Cracker Company, la plus importante du genre aux Philippines.

Soixante-et-dix personnes ont été emprisonnées dans l'usine par suite de l'explosion, mais la plupart ont pu s'échapper. Les autres ont péri dans l'usine.

La situation de l'Hydro

TORONTO, 15. — (U.P.) — Au premier mars dernier, la dette nette de l'Hydro envers la province d'Ontario s'établissait à \$151,572,943. Ce montant comprend \$7,168,019, au titre de propriétés possédées par l'Hydro au nord-ontarien au nom du gouvernement.

Ces chiffres ont été communiqués officiellement par T. Stewart Lyon, président de l'Hydro, en réponse à des questions posées par M. Arthur Ellis, député à la Législature, M. Lyon a exposé qu'en juillet 1934, peu après l'entrée en fonctions de la commission actuelle, la dette de l'Hydro envers la province était de \$307,250,258, dont \$8,272,477, pour les propriétés du nord-ontarien. Si les conditions actuelles se maintiennent, M. Lyon prétend que la dette de l'Hydro sera éteinte en 1966.

Calme dans l'industrie

MONTREAL, 15. — (U.P.) — La course aux armements à travers le monde n'a pas amélioré sensiblement les affaires de l'industrie du fer et de l'acier dans la région de Montréal, d'après un rapport officiel qui a été communiqué ici aujourd'hui. Ce rapport a été préparé par les dirigeants de cette industrie.

Le Mexique fournit des fonds aux chefs du Front Populaire

C'est ce qu'a déclaré officiellement aujourd'hui le président Lazaro Cardenas. — La politique d'étatisation du gouvernement mexicain. — Les compagnies pétrolières n'ont rien à craindre, dit le président.

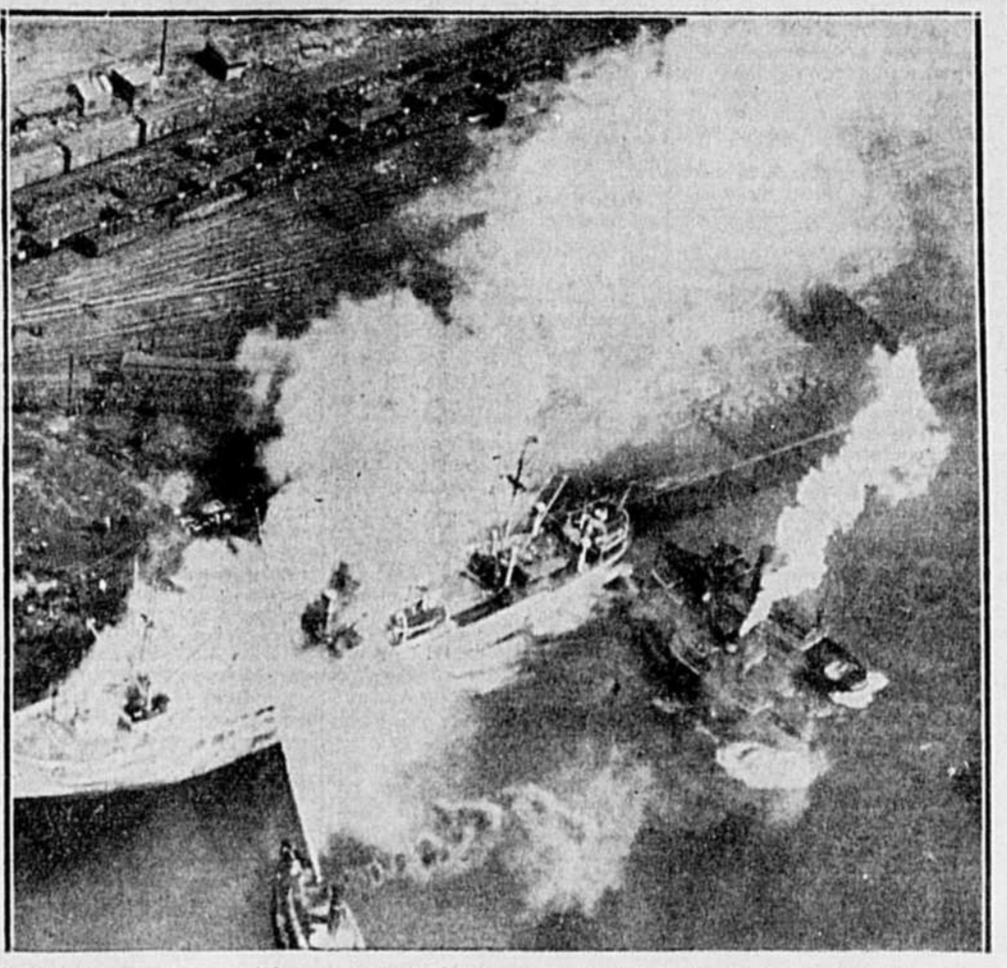
Le Pape présidera au jour de Pâques

Ottawa, 15. — (U.P.) — La Chambre des Communes s'occupera principalement cette semaine des changements apportés au tarif par le budget Dunning. Ces changements seront discutés en comité. On discutera également le nouveau traité commercial anglo-canadien.

On s'attend à ce que l'hon. M. Howe fasse franchir une nouvelle phase à son bill du transport, et que l'hon. M. Rogers, ministre du Travail, présente une résolution se rapportant à la question des secours directs, et de l'aide aux provinces.

Page 2 — Lévis, — Feuilleton.
3 — Nouvelles locales.
4 — Rédaction.
5 — La Vie Sociale.
6 — Sermon de S. E. le Card.
9 — Nouvelles locales.
10 — Finance.
12 — Sport.
13 — Radio.
14 — Petites annonces.
15 — Décès, — Amusements, — Convocations.
16 — Nouvelles locales.

Un frétier en flammes à Boston



Le frétier danois "Lalla" a été pratiquement détruit par les flammes ces jours derniers dans le port de Boston. On voit ici ce frétier, au moment de l'incendie, et alors que des remorqueurs tentent de maîtriser l'élément destructeur.

Le Mexique fournit des fonds aux chefs du Front Populaire

C'est ce qu'a déclaré officiellement aujourd'hui le président Lazaro Cardenas. — La politique d'étatisation du gouvernement mexicain. — Les compagnies pétrolières n'ont rien à craindre, dit le président.

Navire en flammes

HALIFAX, 15. — (U.P.) — Un grand nombre de personnes, hommes, femmes et enfants, ont vu la mort de près hier quand un petit navire transportant des visiteurs au navire de guerre allemand, Scheslein, prit feu dans le port ici.

La plupart des passagers, surtout les femmes, pris de panique sautèrent par dessus bord, 3 furent sérieusement blessés, 10 eurent de légères blessures et 4 autres faillirent se noyer.

Le Pape présidera au jour de Pâques

Ottawa, 15. — (U.P.) — La Chambre des Communes s'occupera principalement cette semaine des changements apportés au tarif par le budget Dunning. Ces changements seront discutés en comité. On discutera également le nouveau traité commercial anglo-canadien.

On s'attend à ce que l'hon. M. Howe fasse franchir une nouvelle phase à son bill du transport, et que l'hon. M. Rogers, ministre du Travail, présente une résolution se rapportant à la question des secours directs, et de l'aide aux provinces.

La semaine à la Chambre

Ottawa, 15. — (U.P.) — La Chambre des Communes s'occupera principalement cette semaine des changements apportés au tarif par le budget Dunning. Ces changements seront discutés en comité. On discutera également le nouveau traité commercial anglo-canadien.

On s'attend à ce que l'hon. M. Howe fasse franchir une nouvelle phase à son bill du transport, et que l'hon. M. Rogers, ministre du Travail, présente une résolution se rapportant à la question des secours directs, et de l'aide aux provinces.

Un convoi déraile; 15 personnes tuées

BOURGES, France, 15. — (U.P.) — Quinze personnes ont été tuées et vingt blessées, samedi, quand un arbre tombé sur la voie ferrée a fait dérailler le train-exprès Paris-Montie-Dore près de Corquoy. La liste des morts comprend neuf hommes, quatre femmes et deux enfants. Le gouvernement fait enquête.

Journée catholique

MONTREAL, 15. — (D.N.C.) — A la recollection mensuelle des anciens retraitants, hier, à la chapelle de l'Immaculée-Conception, il a été annoncé que l'invitation de la ville de Sherbrooke d'y tenir la journée catholique cette année avait été acceptée. Cette journée catholique aura lieu le 23 mai.

La situation de l'Hydro

TORONTO, 15. — (U.P.) — Au premier mars dernier, la dette nette de l'Hydro envers la province d'Ontario s'établissait à \$151,572,943. Ce montant comprend \$7,168,019, au titre de propriétés possédées par l'Hydro au nord-ontarien au nom du gouvernement.

Ces chiffres ont été communiqués officiellement par T. Stewart Lyon, président de l'Hydro, en réponse à des questions posées par M. Arthur Ellis, député à la Législature, M. Lyon a exposé qu'en juillet 1934, peu après l'entrée en fonctions de la commission actuelle, la dette de l'Hydro envers la province était de \$307,250,258, dont \$8,272,477, pour les propriétés du nord-ontarien. Si les conditions actuelles se maintiennent, M. Lyon prétend que la dette de l'Hydro sera éteinte en 1966.

Calme dans l'industrie

MONTREAL, 15. — (U.P.) — La course aux armements à travers le monde n'a pas amélioré sensiblement les affaires de l'industrie du fer et de l'acier dans la région de Montréal, d'après un rapport officiel qui a été communiqué ici aujourd'hui. Ce rapport a été préparé par les dirigeants de cette industrie.

Les dirigeants des Etats-Unis ont étudié en fin de semaine la situation internationale et l'opportunité de convoquer une nouvelle conférence de la paix ou du désarmement. — On ne veut cependant pas lancer le pays dans un geste sans espoir.

M. ROOSEVELT SILENCIEUX

WASHINGTON, 15. — (U.P.) — Les chefs de l'administration américaine étudiant en fin de semaine la situation internationale, ont pris en considération les propositions voulant que les Etats-Unis convoquent une nouvelle conférence de la paix ou du désarmement.

Les officiels, qui décident de la politique étrangère américaine, sont déterminés, paraît-il, à ne pas lancer le pays dans ce qui pourrait bien être un geste sans espoir, bien qu'ils puissent bien prendre l'initiative d'un mouvement

de limitation d'armements et cette action paraît avoir des chances de succès.

Le président Roosevelt a refusé de se compromettre lui-même publiquement en déclarant s'il est oui ou non à étudier un mouvement de paix mondiale. Plusieurs facteurs indiquent que sa politique est de surveiller le moment opportun pour essayer de faire naître une entente entre les puissances sur un programme quelconque dans le but de diminuer les dépenses d'armements.

La France croit à une manoeuvre de Mussolini

PARIS, 15. — (U.P.) — Des officiels français accusent actuellement le premier ministre de l'Italie, Benito Mussolini, de vouloir reviser le plan d'un nouveau pacte de Locarno dans le but de confier au Duce le rôle "d'arbitre de la paix et de la guerre en Europe".

Ils ont déclaré que les contre-propositions faites par l'Italie et l'Allemagne pour le nouveau pacte proposé sont "absolument inacceptables".

La United Press a été informée que la note de l'Allemagne à l'Angleterre et la France aurait, selon l'opinion du gouvernement français, les résultats suivants :

1.— La destruction des garanties mutuelles anglo-françaises qui ressortent de la lettre du ministre des Affaires Etrangères d'Angleterre, Anthony Eden, au gouvernement français.

2.— Annulation du système français d'alliances, y compris celui de la Russie soviétique.

3.— L'Italie se trouvera dans une position où Mussolini pourrait dicter toute la course de la politique européenne et de l'action militaire.

Si la France et l'Angleterre acceptent les propositions de l'Allemagne et de l'Italie, disent les Français, la France perdra la garantie qu'a donnée l'Angleterre de venir à son secours si elle est attaquée.

L'Angleterre perdrait également cette garantie réciproque.

Une autre objection française à la contre-proposition, c'est que l'Allemagne et l'Italie insistent pour que les alliances françaises n'aient qu'une existence théorique et que leur entrée en fonction ne dépende que du jugement de l'Angleterre et de l'Italie qui décideraient si l'Allemagne est coupable d'agression en Europe de l'Ouest ou du Centre, là où les alliances françaises prédominent.

"Selon ce système", a dit un porte-parole, "Mussolini deviendrait l'arbitre suprême en Europe dans le cadre d'un nouveau pacte des quatre puissances".

Malgré ces considérations, la France s'accorde avec l'Angleterre pour dire que les conversations de Locarno devraient être continuées avec l'Italie et l'Allemagne à cause du problème spécial causé par la demande de la Belgique qui veut être libérée de ses obligations de garantie pour reprendre sa neutralité d'avant-guerre.

Woodsworth et la guerre

Le chef de la C. C. F., dit que nous aurons la conscription dès qu'une nouvelle guerre serait déclarée.

LE COMMUNISME

MONTREAL, 15. — (D.N.C.) — "Le Canada n'a pas d'argent pour donner du travail aux chômeurs, mais il en a trouvé pour voter \$37,000,000 à la Défense Nationale", disait hier soir, M. J. S. Woodsworth, chef du parti C. C. F., à une assemblée tenue au marché St-Jacques, sous les auspices de la section provinciale du C. C. F.

"Nous réclamons du travail pour les chômeurs et de meilleurs traitements pour nos vétérans. Le gouvernement répond qu'il n'a pas d'argent. Aujourd'hui le budget est grevé dans une proportion de 40 p.c. des dettes de guerre et de frais d'armements. On veut dépenser \$200,000 pour envoyer des délégations à Londres à l'occasion des fêtes du couronnement. Mais on devrait déléguer des chômeurs et des agriculteurs du Dominion afin que ces citoyens puissent exprimer la véritable opinion canadienne en ce qui regarde la Défense Nationale et le programme canadien d'armement. Nous devons travailler pour la paix, pour le développement et la prospérité de notre pays."

M. Woodsworth prédit la conscription aussitôt qu'une guerre sera déclarée en Europe, dit-il. "soyez assurés que le gouvernement quel qu'il soit, nous imposera la conscription. Quand je combats la guerre je suis aussi loyal à mon pays que le militaire en uniforme. Je suis loyal à mes ancêtres, à ma famille, à mes fils, à la société car la guerre est une invention de l'enfer."

Citoyens du Québec vous avez le droit de demander des explications à vos députés et à vos ministres qui ont voté pour les armements. Vous leur avez confié (Suite à la page 15, 3e colonne)

Mort de la R. Soeur Sainte Anne-Marie

La maîtresse générale des études à la Communauté des RR. Soeurs de Ste-Croix est décédée samedi. — L'Université de Montréal lui avait décerné un doctorat en pédagogie. — Décorée de la médaille de l'Ordre de l'Empire.

L'exposition de Rome en 1941

CITE DU VATICAN, 15. — (U.P.) — Le Pape Pie XI a dit à ses intimes, hier soir, que l'Eglise Catholique Romaine prendrait une part active à l'exposition mondiale de Rome en 1941. "Nous préparons", dit-il, "un programme élaboré".

Le Saint-Père a l'intention de donner sa bénédiction à l'annuaire de Pâques, à Cathédrale St-Pierre et il pense déjà à la célébration de son quatre-vingtième anniversaire de naissance, le 31 mai prochain.

Elle de nombreux regrets.

Née à Saint-Paul d'Abbotsford le 15 octobre 1861, elle entra à la Congrégation de Notre-Dame en 1880 et fit profession le 14 septembre 1882.

Elle laisse deux soeurs, Mère Ste-Anne-D'Auray, supérieure de l'Institut Pédagogique, et Mère Ste-Pierre d'Alcantara, des Soeurs Grises de Saint-Hyacinthe, supérieure à l'Hospice de Saint-Denis-sur-Richelieu.

Les services funèbres aura lieu à la Maison-Mère, rue Sherbrooke-Ouest, mercredi 17 mars, à 9 heures.

Avant de se rendre au cimetière, un libéra sera chanté à l'Institut pédagogique.

AGEE DE 76 ANS

MONTREAL, 15. — (D.N.C.) — Samedi soir est décédée à la Maison-Mère de la Congrégation de Notre-Dame, la vénérable Mère Sainte-Anne-Marie (Aveline Bengel) maîtresse générale des études de cette communauté.

En mai 1932, elle célébra son cinquantième anniversaire de vie religieuse. A cette occasion, l'Université de Montréal lui décerna un doctorat en pédagogie honoris causa et elle reçut la décoration papale "Bene Merenti". Mère Sainte-Anne-Marie était aussi docteur en philosophie, et, aux fêtes du jubilé de feu le roi George V et de la reine Marie, elle reçut la médaille de l'Ordre de l'Empire. Elle avait également les palmes académiques françaises. Elle était membre de la Commission pédagogique des Ecoles catholiques de Montréal. Elle laisse après elle de nombreux regrets.

AGEE DE 76 ANS

MONTREAL, 15. — (D.N.C.) — Samedi soir est décédée à la Maison-Mère de la Congrégation de Notre-Dame, la vénérable Mère Sainte-Anne-Marie (Aveline Bengel) maîtresse générale des études de cette communauté.

En mai 1932, elle célébra son cinquantième anniversaire de vie religieuse. A cette occasion, l'Université de Montréal lui décerna un doctorat en pédagogie honoris causa et elle reçut la décoration papale "Bene Merenti". Mère Sainte-Anne-Marie était aussi docteur en philosophie, et, aux fêtes du jubilé de feu le roi George V et de la reine Marie, elle reçut la médaille de l'Ordre de l'Empire. Elle avait également les palmes académiques françaises. Elle était membre de la Commission pédagogique des Ecoles catholiques de Montréal. Elle laisse après elle de nombreux regrets.

AGEE DE 76 ANS

MONTREAL, 15. — (D.N.C.) — Samedi soir est décédée à la Maison-Mère de la Congrégation de Notre-Dame, la vénérable Mère Sainte-Anne-Marie (Aveline Bengel) maîtresse générale des études de cette communauté.

En mai 1932, elle célébra son cinquantième anniversaire de vie religieuse. A cette occasion, l'Université de Montréal lui décerna un doctorat en pédagogie honoris causa et elle reçut la décoration papale "Bene Merenti". Mère Sainte-Anne-Marie était aussi docteur en philosophie, et, aux fêtes du jubilé de feu le roi George V et de la reine Marie, elle reçut la médaille de l'Ordre de l'Empire. Elle avait également les palmes académiques françaises. Elle était membre de la Commission pédagogique des Ecoles catholiques de Montréal. Elle laisse après elle de nombreux regrets.

AGEE DE 76 ANS

MONTREAL, 15. — (D.N.C.) — Samedi soir est décédée à la Maison-Mère de la Congrégation de Notre-Dame, la vénérable Mère Sainte-Anne-Marie (Aveline Bengel) maîtresse générale des études de cette communauté.

En mai 1932, elle célébra son cinquantième anniversaire de vie religieuse. A cette occasion, l'Université de Montréal lui décerna un doctorat en pédagogie honoris causa et elle reçut la décoration papale "Bene Merenti". Mère Sainte-Anne-Marie était aussi docteur en philosophie, et, aux fêtes du jubilé de feu le roi George V et de la reine Marie, elle reçut la médaille de l'Ordre de l'Empire. Elle avait également les palmes académiques françaises. Elle était membre de la Commission pédagogique des Ecoles catholiques de Montréal. Elle laisse après elle de nombreux regrets.

AGEE DE 76 ANS

MONTREAL, 15. — (D.N.C.) — Samedi soir est décédée à la Maison-Mère de la Congrégation de Notre-Dame, la vénérable Mère Sainte-Anne-Marie (Aveline Bengel) maîtresse générale des études de cette communauté.

En mai 1932, elle célébra son cinquantième anniversaire de vie religieuse. A cette occasion, l'Université de Montréal lui décerna un doctorat en pédagogie honoris causa et elle reçut la décoration papale "Bene Merenti". Mère Sainte-Anne-Marie était aussi docteur en philosophie, et, aux fêtes du jubilé de feu le roi George V et de la reine Marie, elle reçut la médaille de l'Ordre de l'Empire. Elle avait également les palmes académiques françaises. Elle était membre de la Commission pédagogique des Ecoles catholiques de Montréal. Elle laisse après elle de nombreux regrets.

Page 2 — Lévis, — Feuilleton.
3 — Nouvelles locales.
4 — Rédaction.
5 — La Vie Sociale.
6 — Sermon de S. E. le Card.
9 — Nouvelles locales.
10 — Finance.
12 — Sport.
13 — Radio.
14 — Petites annonces.
15 — Décès, — Amusements, — Convocations.
16 — Nouvelles locales.

LÉVIS et la Banlieue

Grand ralliement jociste. — Un grand ralliement jociste à la Salle St-François-Xavier, hier soir, a marqué l'affiliation des sections J.O.C. (Jeunesse Ouvrière Catholique) et J.O.C.F. (Jeunesse Ouvrière Catholique Féminine) de Notre-Dame de Lévis à la Fédération de la J.O.C. de Québec.

Au cours de cette soirée, à laquelle assistaient des centaines de délégués de diverses sections de Lévis et de Québec, il y eut bénédiction solennelle d'un drapeau et promesse jociste.

Cette émouvante cérémonie était sous le haut patronage de M. l'abbé J.-Eug. Carrier, V.F., curé de Notre-Dame.

Au début de cette soirée, Mlle Ida Tanguay, présidente de la Fédération de la J.O.C.F. et M. Réal Charbonneau, président de la Fédération de la J.O.C., souhaitèrent la bienvenue aux deux nouvelles sections de Lévis. M. le curé Carrier présida ensuite la cérémonie de bénédiction du drapeau et des insignes jocistes. Cette touchante cérémonie fut suivie de l'engagement solennel des Jocistes.

Prénant alors la parole, le chef jociste demanda aux jeunes s'ils voulaient faire partie de la J.O.C. Un cri unanime sortit de toutes les poitrines: "Oui nous le voulons". Puis les jocistes firent leur promesse et se crucifièrent. Ce fut un spectacle émouvant d'entendre ces jeunes voix crier leur foi et leur détermination à faire le bien.

Le président diocésain de la J.O.C., M. Amédée Daigle, prenant la parole, salua les deux nouvelles sections en les félicitant de leur merveilleux esprit de collaboration à l'oeuvre de régénération qu'ils poursuivent. Il déclara que la J.O.C. était un mouvement catholique pour conquérir à Dieu toute la masse ouvrière et exhorta les parents à encourager ces mouvements.

M. Daigle fit un appel à tous les jeunes de Lévis et leur demanda de s'enrôler tous dans les



Vichy Suprême
Limonade Gazeuse Purgative

Le laxatif idéal, légèrement effervescent, que même les enfants prennent sans déplaisir. Beaucoup imitée parce que supérieure. Exigez-la dans toutes les pharmacies.

J.-Alfred OUMET, Ag. gén. pour le Canada
84, est. rue Saint-Paul, Montréal.

De Vichy, France!



Elle ne vous met pas en colère, cette femme. Votre Honneur!

Feuilleton de l'Action Catholique

L'Appel de la Race

par
Aloné de Lestre

No. 10

A cause de nos diversités, il y eut tout une partie de ma vie intérieure où je restais impénétrable, isolé. Il en fut, sans doute, de même pour Maud. La mère, chez elle, tout consoler l'épouse. Je lui abandonnai l'éducation de mes enfants; elle-même, elle seule choisit le collège pour mes filles. Maud, alors que je devais arriver n'est-elle pas arrivée? Maud entendit postérieurement plus pleinement ce que je lui abandonnais. Ses enfants furent le tout de sa vie. Et faut-il mentionner maintenant, si après qu'elle a régné en ce domaine, en maîtresse omnipotente et si longtemps, elle s'étonne à son tour, elle souffre même cruellement de mes interventions soudaines?

Oui, reprenait alors Lantagnac pour la centième fois, oui, dans la conduite de Maud il n'y a rien que de naturel, rien que d'inévitable. Mais s'il y avait autre chose? Si outre la surprise et le chagrin d'une déposition, s'ajoutait, comme chez moi, la reprise de l'instinct de race?

C'est à ce moment de son analyse que Lantagnac retraçait brusquement. Ses réflexions repartaient par une autre route, tant il avait peur, en engageant

GRATIS contre l'ASTHME
de la BRONCHITE CHRONIQUE

Les capsules BAZ-MALI de Thompson font cesser les accès de l'asthme, les toux, les éternuements, la respiration, vous permettent de travailler à l'aise. Elles favorisent l'endormissement et le RAPIDE.

Écrivez le nom de BAZ-MALI dans votre lettre. Achetez une boîte de \$5.00, ou de \$10.00 (pour les familles nombreuses) et recevez un exemplaire gratuit de L'Action Catholique, 156, Dorchester Street, Toronto, 2, Ontario.

soir, à 7 heures 30, à l'Hôtel-de-Ville de Lanson, sera tenue une séance de comité. Il y sera principalement question de la formation du budget et du rapport de l'auditeur.

Quarante-Heures à Lanson. — La grande messe paroissiale d'hier, à Lanson, a marqué l'ouverture des Quarante-Heures. Le soir, à 7 h., M. l'abbé Tanguay a prêché une heure d'adoration.

La messe de la Paix eut lieu ce matin, à 8 h., et ce soir à 7 h. 30, il y aura heure sainte, prêchée par M. l'abbé Lantagnac, vicaire.

La messe de clôture aura lieu demain matin, à 9 heures.

MERCREDI. — M. l'abbé Tanguay, avec ses confrères, ont fait parvenir un prix pour notre grand EUCHE-RE-BRIDGE-CONCERT du lundi de Pâques prochain. Nous sommes assurés qu'un grand nombre de personnes ont l'intention d'imiter ce beau geste des premiers donateurs.

Afin de leur donner l'avantage de le faire sans trop se déranger, nous avons placé des paniers avec programme, chez les généreux marchands dont les noms suivent:

MM. Adrien Boulanger, Villemay; Eug. Dion, rue St-Louis; Alph. Dion, rue St-Louis; Victor Lemieux, Ave Bégin; Ern. Maranda, rue Commerciale; Lévis: Alph. Allaire, rue St-Joseph, Lanson.

Veillez, s'il vous plaît, y déposer vos cadeaux et venir à la reconnaissance des organisateurs de l'Euchère de la Direction du Patronage de Lévis.

(Comm.)

Carlo-Bingo, au profit des oeuvres de Jeunesse. — La paroisse N.-D. de Lévis, comme on pu le remarquer déjà, s'est enrichie, depuis quelques années de plusieurs associations ou sociétés de jeunesse.

Poursuivant son programme d'éducation sociale, M. le curé J.-E. Carrier, V.F., a tenu spécialement à grouper les jeunes pour leur donner les directives et les enseignements réclamés par les papes.

Ces diverses associations, bien que peu coûteuses, ont besoin cependant de quelques fonds pour poursuivre leur oeuvre.

M. le curé Carrier a songé d'organiser, pour cette semaine, plusieurs soirées de Carlo-Bingo, afin de venir en aide à ces différentes sociétés.

En effet, le programme de nos activités paroissiales indique pour lundi, mardi, jeudi et vendredi, quatre soirées de Carlo-Bingo, à la salle Notre-Dame-et de remporter le magnifique trophée Ampollina, don de M. Hervé Baribeau, de Lévis.

La troisième partie sera jouée cette semaine. La date et le lieu, cependant, ne sont pas encore déterminés.

Comité, ce soir, à Lanson. — Ce

Excursion à MONTREAL \$3.25

aller et retour

PATATES

de l'île d'Orléans, bien belles, le sac de 40 lbs \$1.39
Orléans rouges, 10 lbs .15

ANATOLE PICHETTE
156, DORCHESTER TEL: 3-0805

OTTAWA \$5.35

de QUEBEC et LEVIS

vendredi soir, 19 mars

samedi, 20 mars

ALLER: Dép. de Québec 11:55 pm, vendredi; 12:15 pm, 1:30 pm, 6:00 pm, 11:55 pm, samedi. De Lévis 3:30 am, 12:45 pm, samedi.

RETOUR: Par trains réguliers (Nos 350 et 352 exceptés) jusqu'au LUNDI, 22 mars.

Billets valables par les trains des deux compagnies entre Québec, Lévis et Montréal, mais ceux du PACIFIQUE CANADIEN SEULEMENT entre Montréal et Ottawa.

AUSI

TORONTO - - - \$ 9.25

DETROIT - - - \$13.75

CHICAGO - - - \$15.25

Dép. QUÉBEC 6:00 pm, 11:55 pm, VENDREDI, et 6:00 pm, SAMEDI.

Voitures ordinaires seulement. Aucun bagage enregistré.

PACIFIQUE CANADIEN • CANADIEN NATIONAL

Pierre Radisson

(Donatien Frémont)

Il était à la tête de deux cents traillieurs. Ceux qui n'avaient pas de mousquets étaient munis d'arcs et de flèches. Ils portaient des boucliers de peau de bison durcie qui les protégeaient comme de vraies cuirasses.

Dans le temps, Lantagnac s'en souvenait, sa découverte l'avait averti. Involontairement il s'était rappelé un mot de Barrés: "Le sang des races reste identique à travers les siècles!" Et le malheureux père se surprit à réfléchir: "Mais il serait donc vrai le désordre mental le dédoublement psychologique des races moïdes!"

Il se rappelait aussi une parole terrible du Père Fabien, un jour que tous deux discutaient le problème des mariages mixtes: "— Qui sait, avait dit le Père, avec une franchise plutôt rude, qui sait si notre ancienne noblesse canadienne n'a pas dû se décoller au mélange des sangs québécois et français, accepté, trop souvent recherché? Certes, un psychologue eût trouvé le plus intéressant à observer leurs descendants. Ne vous parait-il pas, mon ami, qu'il y a quelque chose de trouble, de follement anarchique dans le passé de ces vieilles familles? Comment expliquer-vous le délire, le vertige avec lequel les rejetons de ces nobles se sont jetés dans le déshonneur et dans la ruine?"

Ce jour-là, Lantagnac, fortement impressionné par l'accent énergique du religieux, par la vérité implacable qui jaillissait de sa parole, n'avait pu trouver un seul mot à répondre. Du reste, le Père Fabien lui avait glissé dans sa poche un petit volume en lui disant: "— Vous savez, je ne gobe pas plus qu'il ne faut ce docteur Le Bon. Mais un de ces jours, Lantagnac, quand vous aurez une minute à vous, lisez attentivement, je vous prie, les pages dont le coin est replié. Pour une fois, je

me suis aperçue que les conclusions actuelles de l'ethnologie.

Ces pages qu'il avait lues dans le temps et qui l'avaient laissé si amèrement songeur, il veut les relire, maintenant que ses propres observations lui en révèlent la dure vérité. Un soir donc, Lantagnac prend dans sa bibliothèque le minuscule volume du Dr Gustave Le Bon qui a pour titre: Lois psychologiques de l'évolution des peuples, et il lit aux pages 59, 60, 61, ces passages marqués au crayon rouge: "Les croisements peuvent être un élément de progrès entre des races supérieures, assez voisines telles que les Anglais et les Allemands d'Amérique. Ils constituent toujours un élément de dégénérescence quand ces races, mé-

me supérieures, sont trop différenciées".

"Croiser deux peuples, c'est changer du même coup aussi bien leur constitution physique que leur constitution mentale... Les caractères ainsi créés restent au début très flottants et très faibles. Il faut toujours de longues accumulations héréditaires pour les fixer. Le premier effet des croisements entre des races différentes est de détruire l'âme de ces races, c'est-à-dire cet ensemble d'idées et de sentiments communs qui font la force des peuples et sans lesquels il n'y a ni nation ni patrie. C'est donc avec de graves raisons que tous les peuples arrivés à un haut degré de civilisation ont soigneusement évité de se mêler à des étrangers".

Lantagnac ferma le livre. Longtemps, dans son fauteuil, près de la lampe, il resta rêveur, à peser avec amertume les responsabilités de son mariage, les engagements de sa jeunesse qui l'avaient préparé.

— Ce sera là, se disait-il, navré, la grande erreur de ma vie. Et cette erreur est irréparable.

Ces réflexions sans issue surgent après tant d'incidents pénibles, auront raison, il le craint, de ses résolutions de Saint-Michel.

(à suivre)

Enfin, Voici...

Flash

DOUX

Haché Fin

TABAC à CIGARETTES 10¢

Villemay, se sont terminés, hier, par un office qui eut lieu à 4 heures P.M.

Au cours de l'instruction de l'après-midi, le prédicateur, M. l'abbé Philibert Grondin, missionnaire diocésain, a donné la bénédiction papale avant de présider à la bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement.

Victor Delamarre à Lévis. — Les promoteurs de lutte, à Lévis, présenteront un beau programme, ce soir. La principale attraction sera Victor Delamarre et ses deux fils.

Cette partie de lutte aura lieu à 8 heures 30, à la salle Dion, rue St-Louis.

Euchère-Bridge. — C'est ce soir, à la salle du club de ski "Le Montagnard", Côte du Passage, à Lévis, qu'aura lieu la partie de cartes organisée par le comité sportif de la Chambre de Commerce cadette.

Bien que plusieurs tables soient déjà organisées, ce euchère-bridge reste ouvert à tous les amateurs.

Les jeunes n'ont qu'à se rendre au "Montagnard", ils seront sûrs d'y rencontrer un partenaire pour jouer le jeu de leur choix.

Qu'on ne manque pas l'occasion d'encourager un bon mouvement.

À Bienville. — La collecte mensuelle à Bienville, au profit des pauvres et des oeuvres paroissiales, a rapporté la somme de \$115.78.

Des jeunes filles de la paroisse ont passé à domicile pour recueillir ces généreuses aumônes.

Euchère de la J.-E.-C., à Bienville. Demain soir, à la salle du Couvent de Bienville, aura lieu une partie de cartes, sous les auspices de la J.-E.-C.

De magnifiques prix seront donnés aux heureux gagnants. Tous les paroissiens et particulièrement les jeunes sont invités à encourager cette oeuvre de jeunesse.

Une initiative. — Lors de la dernière assemblée du Comité Administratif du Club Social Ouvrier de Lévis, les directeurs ont décidé d'inviter le maire et les députés locaux à leur assemblée de comité, afin de discuter les questions qui les intéressent et fournir les informations précises. De cette manière, les officiers seront en mesure, à l'assemblée régulière de leurs membres, de répondre aux demandes d'informations qui leur seront faites.

Examens pour la communion

"MES NERFS" DISAIT-ELLE

Plus d'intérêt — plus d'amie — elle ne sortait jamais plus — toujours trop fatiguée. Elle attribuait cela à ses nerfs — mais c'était ses reins, les filtres de son sang qui exigeaient des soins. Délai voulait dire danger. Elle prit de suite des Pilules Dodd pour les Reins. Il en résulta que ses reins fonctionnèrent mieux et débarrassèrent son sang des impuretés et de l'excès d'acide. Fatigue, mal de tête, mal de dos, tout disparut.

Pilules Dodd pour les Reins

Pierre Radisson

Éditeur: L'Ass. Cath. des Voyageurs de Commerce, section des Trois-Rivières.

Illustrateur: Fleurimont Constantineau, Montréal.

Commentateur: Léovide Francoeur, M.D., St-Tite, (Lavolette)

LITHINES

Dr GUSTIN

font économiquement une délicieuse eau de table et de régime très digestive. Recommandés contre les maladies de la peau, du foie, de l'estomac, de la vessie et de l'intestin, rhumatisme, goutte et acide urique.

La qualité du produit comparé aux autres est telle que les LITHINES GUSTIN sont inimitables.

En vente dans toutes les pharmacies.

W.-E. BEGIN

BACON SANS COUENNE

Paquet 1/2 livre..... 12c.

JAMBON CUIT AU FOUR

La livre..... 37c.

solennelle. — Les cours de catéchisme destinés à la préparation de la communion solennelle, dans la paroisse de Bienville, prendront fin cette semaine.

Les examens nécessaires pour l'obtention du diplôme d'instruction religieuse auront lieu samedi matin, à 9 h.

Les parents sont priés d'envoyer leurs enfants.

M. Maranda accepte. — Ces jours derniers, une cinquantaine de citoyens du quartier de Villemay se sont présentés chez M. Rossaire Maranda, pour le prier de se porter candidat au siège échevinal de ce quartier. M. J.-B. Carrier, ex-échevin, se fit leur porte-parole.

M. Maranda remercia ses concluyants de leur marque de confiance et accepta la candidature. "Je suis prêt, dit-il, à faire mon devoir comme tout bon citoyen doit le faire, et j'irai à l'hôtel-de-ville pour administrer les biens de toute la population de la cité, et principalement ceux du quartier de Villemay. Je suis dans la lutte et j'y demeurerai jusqu'au bout. Soyez assurés que je le ferai courtois et honnête."

Congé en l'honneur de Mgr Déziel. — Chaque année, la Commission Scolaire de Lévis accorde aux élèves un grand congé pour rappeler le fondateur de la paroisse, Mgr Déziel.

Les écoliers ont appris avec plaisir que ce congé a été fixé à vendredi, jour de la fête patronale de saint Joseph. Ils auront donc, cette semaine, deux jours consécutifs de vacances.

L'esprit français dans la vie familiale. — Poursuivant la série de ses soirées sur la survivance de l'esprit français sur cette terre canadienne, le comité paroissial de Lévis du second Congrès de la semaine une audition pour ce langage Français présentera cette semaine l'esprit français dans la vie familiale.

Cette soirée, qui aura lieu mercredi, à la salle St-François-Xavier, sera offerte par les élèves du Studio des Buissonnets.

Un programme, très varié, placera certainement à l'assistance.

Cette intéressante présentation sera donnée de nouveau pour les enfants, jeudi après-midi, à 2 h.

Le prix d'admission sera de 5 sous.

Retraite fermée. — La retraite fermée de Villa Manrèse, pour hommes et jeunes gens, de Lévis, qui avait été fixée au 16 mars, a

dû être remise à plus tard.

La maladie de quelques Pères Jésuites, à cette maison de retraite, a nécessité ce changement.

Ancien Lévisien décédé. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Alf. Carrier, fils de feu Antoine Carrier et de Hélène Shapiro, décédé le 9 mars dernier, à Ottawa. Le défunt, autrefois de Lévis, était âgé de 63 ans. Il a été inhumé à Lévis.

Principales activités de l'Unité Sanitaire de Lévis, pour la semaine du 15 mars 1937.

Les infirmières feront des visites à domicile dans les endroits suivants: St-Romuald, St-David, Charry, Ste-Jeanne-d'Arc, Lanson, Notre-Dame.

MARDI, LE 16:

Breakeyville: dans le sous-sol de la sacristie, de 2 à 3 heures P.M., clinique de puériculture pour les bébés et les préscolaires et séance d'immunisation contre la diphtérie.

CHARNY: dans le sous-sol de la sacristie, de 3 à 4 heures P.M., clinique de puériculture pour les bébés et les préscolaires et séance d'immunisation contre la diphtérie.

ST-ROMUALD: à l'hôtel de ville, à 3 heures P.M., conférence par l'infirmière du district, sur les soins du bébé.

LAUZON: au collège, à 7 1-2 heures P.M., cours de secourisme pour les hommes et les jeunes gens.

MERCREDI, LE 17:

LEVIS: au chalet des jeunes filles, à 4 heures P.M., cours de secourisme pour les dames et les jeunes filles.

BIENVILLE: à la salle St-Anthoine, à 3 heures P.M., conférence par l'infirmière du district, sur les soins du bébé, pour les dames et les jeunes filles.

LAUZON: à l'Hôtel de Ville, à 3 heures P.M., conférence par l'infirmière du district, sur les soins du bébé, pour les dames et les jeunes filles.

JEUDI: LE 18:

STE-JEANNE-D'ARC: à l'école de Pointe-Lévis, de 1 1-2 à 2 1-2 heures P.M., clinique de puériculture pour les bébés et les préscolaires et séance d'immunisation contre la diphtérie.

LEVIS: aux bureaux de l'Unité Sanitaire, de 2 1-2 à 5 heures P.M., clinique de puériculture pour les bébés et les préscolaires et séance d'immunisation contre la diphtérie.

ST-DAVID: à 3 heures P.M., à l'école du village, conférence par l'infirmière du district, sur les soins du bébé, pour les dames et les jeunes filles.

VENDREDI, LE 19:

LAUZON: ou couvent, à 4 heures P.M., cours de secourisme pour les dames et les jeunes filles.

LEVIS: à la salle St-François-Xavier, à 7 1-2 heures P.M., cours de secourisme pour les hommes et les jeunes gens.

ST-Isidore et l'attitude de M. L. Tremblay

LA MUNICIPALITE DU VILLAGE DE ST-ISIDORE. — Co. Dorchester. — A une séance générale, en date du 1er mars 1937, a adopté la résolution suivante:

Cette séance sont présents: M. le maire Gédéon Larochelle et MM. les conseillers: Odilon Gosselin, Jos. Turgeon, Arthur Boutin, Camille Rheaume.

Les membres de ce conseil délibèrent sur l'opportunité pour le Canada de participer aux conflits militaires en dehors de ce pays et à une immigration canadienne intensifiée.

M. le conseiller Arthur Boutin propose, appuyé par M. le conseiller Jos. Turgeon, que ce conseil municipal, représentant l'opinion des contribuables de cette municipalité, avise M. L.-D. Tremblay, membre de la Chambre des Communes, pour le comté de Dorchester, que, dans l'exercice de ses fonctions de député, il devra considérer qu'il est maintenant urgent pour lui comme pour les habitants de cette paroisse, de s'opposer à la plus grande énergie et sans délai, à toute mesure gouvernementale qui pourrait leur nuire.

Il a une participation canadienne dans quelque guerre en dehors des frontières de ce pays;

Soit l'organisation d'une politique d'immigration intensifiée;

Et que le secrétaire-trésorier soit chargé de transmettre à M. le député Tremblay et au Journal "L'Action Catholique" pour publication, copie de la présente résolution.

Adopté unanimement.

Gédéon LAROCHELLE, Maire.

J.-F. GUILLETTE, Sec.-Trés.

Certifié vraie copie

J.-F. GUILLETTE, sec.

L'Appel de la Race

par Aloné de Lestre

Pierre Radisson

Éditeur: L'Ass. Cath. des Voyageurs de Commerce, section des Trois-Rivières.

Illustrateur: Fleurimont Constantineau, Montréal.

Commentateur: Léovide Francoeur, M.D., St-Tite, (Lavolette)

LITHINES

Dr GUSTIN

font économiquement une délicieuse eau de table et de régime très digestive. Recommandés contre les maladies de la peau, du foie, de l'estomac, de la vessie et de l'intestin, rhumatisme, goutte et acide urique.

La qualité du produit comparé aux autres est telle que les LITHINES GUSTIN sont inimitables.

En vente dans toutes les pharmacies.

W.-E. BEGIN

BACON SANS COUENNE

Paquet 1/2 livre..... 12c.

JAMBON CUIT AU FOUR

La livre..... 37c.

ST-Isidore et l'attitude de M. L. Tremblay

LA MUNICIPALITE DU VILLAGE DE ST-ISIDORE. — Co. Dorchester. — A une séance générale, en date du 1er mars 1937, a adopté la résolution suivante:

Cette séance sont présents: M. le maire Gédéon Larochelle et MM. les conseillers: Odilon Gosselin, Jos. Turgeon, Arthur Boutin, Camille Rheaume.

Les membres de ce conseil délibèrent sur l'opportunité pour le Canada de participer aux conflits militaires en dehors de ce pays et à une immigration canadienne intensifiée.

M. le conseiller Arthur Boutin propose, appuyé par M. le conseiller Jos. Turgeon, que ce conseil municipal, représentant l'opinion des contribuables de cette municipalité, avise M. L.-D. Tremblay, membre de la Chambre des Communes, pour le comté de Dorchester, que, dans l'exercice de ses fonctions de député, il devra considérer qu'il est maintenant urgent pour lui comme pour les habitants de cette paroisse, de s'opposer à la plus grande énergie et sans délai, à toute mesure gouvernementale qui pourrait leur nuire.

Il a une participation canadienne dans quelque guerre en dehors des frontières de ce pays;

Soit l'organisation d'une politique d'immigration intensifiée;

Et que le secrétaire-trésorier soit chargé de transmettre à M. le député Tremblay et au Journal "L'Action Catholique" pour publication, copie de la présente résolution.

Adopté unanimement.

Gédéon LAROCHELLE, Maire.

J.-F. GUILLETTE, Sec.-Trés.

Certifié vraie copie

J.-F. GUILLETTE, sec.

LITHINES

Dr GUSTIN

font économiquement une délicieuse eau de table et de régime très digestive. Recommandés contre les maladies de la peau, du foie, de l'estomac, de la vessie et de l'intestin, rhumatisme, goutte et acide urique.

La qualité du produit comparé aux autres est telle que les LITHINES GUSTIN sont inimitables.

En vente dans toutes les pharmacies.

L'Appel de la Race

par Aloné de Lestre

Pierre Radisson

Éditeur: L'Ass. Cath. des Voyageurs de Commerce, section des Trois-Rivières.

Illustrateur: Fleurimont Constantineau, Montréal.

Commentateur: Léovide Francoeur, M.D., St-Tite, (Lavolette)

LISEZ ET FAITES LIRE L'ACTION CATHOLIQUE

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Vous trouverez ci-inclus \$ _____ pour _____ mois d'abonnement à l'édition quotidienne. NOUVEL ABONNÉ — ANCIEN ABONNÉ.

Nom _____

Adresse _____

Comité _____

PAR POSTE, À L'EXTÉRIEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC

Abonnement régulier . . . \$4.00	Abonnement régulier . . . \$1.00
6 mois . . . \$2.00	6 mois . . . \$1.00
3 mois . . . \$1.00	3 mois . . . \$1.00

On est très de nous faire parvenir ses souscriptions par bon ou par chèques et d'indiquer plus haut en retournant un des deux mots en majuscules ci-dessus, s'il s'agit d'un ancien ou d'un nouvel abonné.

Adresses votre abonnement à L'ACTION CATHOLIQUE, Québec

L'ACTION CATHOLIQUE

Organe de l'Action Sociale Catholique Directeur: Jules DORION

LUNDI, 15 MARS

Nos pêcheries

Leur réorganisation est urgente

Il semble vraisemblable que les pêcheries de notre province puissent, avant bien des années, recevoir du gouvernement fédéral le même traitement que celles du reste du pays.

C'est un plaisir de voir, enfin, l'affaire en bonne voie. Nous sera-t-il permis, toutefois de dire que les délais devraient pas trop se prolonger ?

En dépouillant la terre de son ample linéol blanc, le soleil de mars nous rappelle à tous que bientôt, ce sera l'été pour les pêcheurs comme pour les cultivateurs, les villégiaturistes, la gent écolière et tous les autres.

Pouvons-nous espérer que, durant la prochaine saison de pêche, nos pêcheurs vont commencer à bénéficier de la coopération fédérale-provinciale ?

Nous croyons interpréter le sentiment des travailleurs de la mer, en disant qu'ils réclament pour cet été le service des spécialistes fédéraux en vue d'améliorer leurs chances de vendre du poisson sur les divers marchés.

Puis il y a, relativement à nos pêcheries, toute une série de projets que l'on ne pourra songer à résoudre qu'après la conclusion parfaite de l'entente fédérale-provinciale désirée de tous les pêcheurs et de toutes les populations au milieu desquelles ils vivent.

Ainsi, le progrès véritable de nos pêcheries est lié à la fondation d'une véritable école de pêche, qui ne devra pas être un "very small establishment", mais une institution complète et vraiment scientifique, à la disposition de nos jeunes pêcheurs, car, dans les pêcheries comme ailleurs, c'est la jeune génération seule qui pourra rompre suffisamment avec la routine ou l'incurie de l'Etat à jeté toute notre classe de pêcheurs.

Les plus intelligents des pêcheurs comprennent parfaitement que tout homme est incapable, après un certain âge, de changer ses méthodes de travail, quelle que soit sa profession.

C'est principalement par la jeunesse — jeunesse pourvue d'une certaine instruction et d'une formation technique — que l'on pourra préparer la véritable résurrection de nos pêcheries.

Il en est de même d'un système adéquat de renseignements pour l'industrie et le commerce de poisson. C'est trop demander à la Province que d'exiger d'elle la constitution d'un tel service, alors que, dans le reste du pays, le gouvernement fédéral fait sa large part pour la fondation et l'entretien d'un tel organisme.

Puisque Québec paye pour l'établissement de tels services dans les autres provinces, il serait injuste de faire reposer sur Québec seulement toute la responsabilité financière et scientifique de cet indispensable rouage administratif.

Plus que cela, c'est tout un programme de pêche qu'il faut élaborer, en vue de ranimer nos pêcheries, qui, par la faute de nos anciens gouvernants, sont tristes et désolées comme la misère et la mort.

Dès la signature de l'entente fédérale-provinciale, la préparation de ce programme sera sans doute confiée à nos meilleurs connaisseurs en la question, auxquels, s'il est nécessaire, on adjoindra les experts les plus aptes à les aider dans la conception d'une politique à la fois hardie et prudente, basée sur les données scientifiques les plus sûres et sur une connaissance parfaite des conditions au milieu desquelles vivent les pêcheurs de Québec.

Veut-on une autre preuve de l'inorganisation complète de nos pêcheries ? Nos pêcheurs manquent d'argent; ils ont besoin d'un certain crédit. Mais la désorganisation de nos pêcheries est telle que nos pêcheurs ignorent l'existence, depuis 1935, à la suite de l'enquête Stevens, d'un crédit fédéral aux pêcheurs greffé sur le crédit agricole fédéral.

Nous savons bien que ce crédit gouvernemental ne peut pas sauver tous nos pêcheurs; mais il pourrait au moins en aider quelques-uns, s'il était connu. Un crédit coopératif organisé dans la profession pourrait sans doute aider beaucoup mieux notre classe de pêcheurs, mais ce n'est pas dans l'état de désorganisation le plus complet que nos pêcheurs peuvent songer à créer un crédit coopératif.

En d'autres termes, de quelque côté que l'on se tourne, il est impossible de trouver une solution au problème du crédit comme à tous les autres qui écraseront nos pêcheurs aussi longtemps que l'entente fédérale-provinciale ne sera pas définitivement conclue et que les deux gouvernements ne se seront pas mis à la tâche, rivalisant d'ardeur pour rendre à nos pêcheurs ce que leur ont enlevé une douzaine d'années d'entêtement inexplicable de la part des administrateurs publics.

Eugène L'HEUREUX

On a dit que si l'apôtre saint Paul avait vécu de nos jours, il serait devenu journaliste. Il est douteux que cette parole se fût vérifiée à la lettre, mais sans aucun doute elle se serait accomplie dans son esprit. Il n'y a pas de doute, en effet, que saint Paul, qui malgré les difficultés matérielles, par ses épitres, par ses écrits si merveilleusement multipliés de ses jours déjà, a porté l'évangélisation dans une si grande partie du monde; que cet homme à l'âme si brûlante de propager la doctrine de Jésus-Christ, se serait servi, dans la plus large mesure possible, de cette grande propagatrice de la pensée et de l'idée qu'est la presse.

Restons calmes !

En fin de semaine, on a beaucoup parlé de communisme aux Communes, à l'Assemblée Législative et au Conseil de ville. Nous reviendrons demain, en premier Québec, sur ce qui s'est dit.

Pour le moment, nous croyons devoir recommander de ne pas prendre au tragique les menaces de certains messieurs qui se disent communistes et parlent comme des anarchistes.

Méfions-nous de ces déclarations révolutionnaires très souvent publiées dans le seul but de détourner l'attention. Cette méthode n'est pas celle de nos communistes qui y mettent beaucoup plus de discrétion.

Non, ce n'est pas en faisant sauter des édifices que les disciples de Tim Buck entendent conquérir Québec. Ils savent bien que s'ils voulaient faire du tapage, la réaction serait trop forte pour leurs troupes encore très rudimentaires.

Car, ne nous faisons pas d'illusions ! Ne versons pas dans l'exagération. Les vrais communistes sont encore en petit nombre, à Québec. Leurs salles sont plutôt fréquentées par des sympathisants qui ont plus ou moins foi en ces agents de Moscou mais qui trouvent en eux des chefs capables peut-être d'améliorer leur sort.

Voilà pourquoi il est important d'enrayer une propagande susceptible de transformer quelques sympathisants en vrais communistes.

Voilà pourquoi il est important aussi de prendre soin des chômeurs afin de les détourner des gens qui leur promettent le paradis sur terre.

Voilà pourquoi il est encore important de modifier des conditions économiques qui engendrent la misère pour un trop grand nombre.

Voilà pourquoi il est important enfin de verser la vérité dans l'intelligence des gens qui sympathisent avec les communistes afin de les arrêter sur une pente qui les conduirait au désordre social, à l'irréligion, à une misère plus grande que celle dont ils sont aujourd'hui victimes.

Tout ce travail doit se préparer et s'exécuter dans la sécurité du calme et non dans le trouble de la peur.

L.-P. Roy.

PETITES NOTES

Le tirage de

L'Action Catholique

Les journaux ont le droit de critique, c'est reconnu par tout le monde.

Ils sont aussi fort critiqués, ce qui est justice. Cela n'empêche pas d'être cocasse la contradiction des critiques, lorsque les passions sont soulevées.

Prenez comme exemple le cas actuel de l'Action Catholique.

Au milieu d'innombrables témoignages qui approuvent l'attitude de ce journal, il s'en trouve quelques-uns qui contiennent des reproches.

Tantôt, on regrette que ce journal n'appuie pas davantage le gouvernement qui lui doit, dit-on, un peu son ascension au pouvoir.

Tantôt on reproche à l'Action Catholique de ne pas faire la campagne pour le groupe du Dr Hamel, qui, dit-on, veut plus sincèrement que les autres un programme de réformes sociales urgentes réclamées depuis longtemps par l'Action Catholique.

D'autres voudraient que nous tombions à bras raccourcis sur le parti libéral.

Habituellement au choc des idées, nous ne nous laissons pas émouvoir par ces quelques reproches venant d'une clientèle qui se compte par dizaines de milliers.

Quelques enquêtes faites ici et là nous ont permis de constater que ces reproches venaient de personnes fortement attachées aux lignes des vieux partis, les unes par intérêt, les autres par tradition.

Et puis ce qui est encore plus rassurant, le volet le tirage de l'Action Catholique monte en ce moment avec une rapidité surprenante, ainsi que l'attestent les chiffres suivants, pour les quatre dernières semaines :

Table with 2 columns: Date and Copies. 15 février: 55,500 copies; 25 février: 56,000 copies; 4 mars: 56,700 copies; 11 mars: 57,350 copies; 13 mars: 57,650 copies.

Veillez noter que c'est le tirage strictement régulier.

C'est le plus haut tirage que l'Action Catholique n'a jamais atteint.

Et j'ai le plaisir de terminer par ce dernier mot: la hausse continue.

Voilà qui peut encourager nos propagandistes.

PIERRE-PAUL

14 MARS 1634

CONCESSION DE ROBERT GIFFARD

Robert Giffard, originaire de Mortagne, la ville même de Pierre Boucher, appartenait au groupe des colons qui formèrent la première couche de la population canadienne, vraiment splendide. On trouve son nom au début de la première campagne colonisatrice menée au pays. Il s'offre comme le type du colon désintéressé, habile, ambivalent. Prole. Le 15 janvier 1634, Giffard obtient en concession le territoire de Beauport. Le 14 mars 1634, il commence à le morceler afin d'y attirer des colons. D'abord, Jean Guyon obtient 1,000 arpents de terre. D'autres colons du Perche acceptent une part de son domaine; les familles Juchereau, les Cloutier, les Boucher, les Giroux, une quarantaine de colons. Initiateur dans l'œuvre colonisatrice entré au Canada par la France, Giffard mérite la reconnaissance de tous les Canadiens français. On lui doit presque un culte pour avoir induit Pierre Boucher à passer en Nouvelle-France.

15 MARS 1878

LE PONT DES CHAPELETS

La ville du Cap-de-la-Madeleine possède l'une des plus anciennes, l'une des plus belles églises du régime français. Sait-on qu'elle faillit disparaître, en 1878, pour faire place à l'église paroissiale, construite en face du sanctuaire marial ? On avait décidé de construire l'église; le besoin en était urgent. Mais la pierre manquait. On n'en trouvait que sur la rive sud. L'hiver avait été si doux que le pont de glace, sur lequel on devait traverser cette pierre, ne s'était pas formé. Deux prêtres se mirent alors autour d'eux l'édification: le Bon Père Frédéric et M. l'abbé Luc Deslites. On atteignit le milieu du mois de mars et la pierre n'avait pas été transportée. Les deux saints prêtres se mirent un jour en prière et résolurent de forcer la volonté de Dieu. Ils s'aventurèrent sur la glace et, par miracle, aperçurent qu'elle les portait, d'une rive à l'autre. Ils convoquent les charretiers et le transport du précieux matériau s'effectue. Un simple chemin s'offrait aux voitures. Des deux côtés on voyait l'eau miroiter, sous les reflets du soleil ou de la lune, car on travaillait nuit et jour. On se hâta et l'on réussit à transporter jusqu'à la dernière pierre, le 15 mars 1878. Le transport à pèle terminé le pont de glace disparut. On a voulu rappeler ce miracle, au Cap-de-la-Madeleine, par l'édification d'un pont suspendu par des chapelets.

LE CAREME 1937

Les empêchements de parenté

Cinquième sermon de S. E. le Cardinal Villeneuve sur les EMPECHEMENTS de MARIAGE

Dimanche, le 14 mars, 1937.

Omnis homo ad proximam sanguinis sui non accedet, ut revelet turpitudinem ejus.

Nul homme ne devra s'unir à une femme qui lui est proche par le sang ni ne violera sa pudeur. (Lévitique, XVIII, 6).

Mes Frères,

Ce matin, nous expliquerons l'étendue et la raison d'être des divers empêchements de mariage qui se rapportent à la parenté, ceux qu'on appelle de consanguinité, d'affinité, d'honnêteté publique et enfin de parenté spirituelle ou de parenté civile. L'objet de cet enseignement vous paraîtra au premier abord peut-être bien fastidieux; cependant, il n'est pas sans intérêt pratique, je réclame donc votre attention, afin que vous puissiez saisir la gravité de ces lois ecclésiastiques pleines d'importance et auxquelles on n'accorde que trop peu de considération. J'entrerai dans beaucoup de détails et de précisions, parce que, à la vérité, il y a peu de livres en langue vulgaire qui puissent vous renseigner exactement sur la matière présente, le droit canonique et les commentaires ainsi que les livres de théologie morale étant à peu près tous en latin et les catéchismes ne fournissant à ce propos aucune explication.

D'une façon générale, il y a deux sortes de parenté, c'est-à-dire, de rapprochement social dû à la famille. En premier lieu, il y a la parenté par le sang, ou consanguinité, celle qui résulte de la naissance; en second lieu, la parenté par alliance, ou affinité, qui surgit en raison d'un mariage. Des frères et des sœurs, des cousins, sont parents à cause du même sang qui coule dans leurs veines, celui de leurs père et mère ou de leurs grands parents. Mais un homme et sa bru, une personne et son beau-frère n'ont pas le même sang, ils ne descendent pas du même individu; ils sont parents, c'est-à-dire proches, à cause d'un mariage, par exemple les époux entre eux, le beau-père, à cause du mariage de son garçon, la belle-sœur, à cause de son frère. Voyez, mes Frères, l'effet que dès l'origine, le sens commun confirmé par la loi divine a fait reconnaître au mariage, à savoir de faire entrer l'époux dans la famille de son épouse, et l'épouse dans la famille de son époux.

À ces deux sortes de parenté, la parenté par naissance, ou consanguinité, et la parenté par alliance, ou affinité, on a rattaché chez les peuples chrétiens, la parenté spirituelle, qui s'établit spécialement en raison du sacrement de baptême ou de la naissance chrétienne; et du peuple romain, en particulier, on a retenu cette autre parenté par analogie qu'on appelle la parenté légale, en d'autres termes qui vient de la loi, c'est-à-dire, de l'adoption légale, laquelle par une fiction de droit fait que telle personne est considérée aux regards de la loi, et conséquemment de la société, comme enfant, père, parent, etc., de telle autre. Enfin, la convenance ou l'honnêteté publique exige en certains cas que la parenté, qui au fond n'existe à aucun des titres précités, soit comme reconnue; par exemple, si un mariage qu'on croyait réel, ne l'a pas été, la convenance sociale, l'honnêteté publique, demande, au moins dans une mesure, que les rapports de parenté surgis de l'alliance présumée soient en quelque façon confirmés.

Remarquons, toutefois, que chez les divers peuples, les habitudes n'accordent pas la même considération et modifient plus ou moins l'importance de ces différentes parentés par naissance et par alliance. C'est ainsi que dans certaines tribus nègres, assez innatuellement et comme conséquence de la polygamie, s'est développé le matriarcat, en vertu duquel ce sont les mères au lieu des pères qui donnent leur nom à la famille et y exercent l'autorité prépondérante. Ainsi encore, chez les Romains, l'adoption légale s'était-elle généralisée largement, multipliant ainsi les parentés fictives. D'autre part, chez les Juifs, l'intimité entre tous les proches parents se conservait à ce degré qu'on les appelait tous des frères, comme on peut le voir dans l'Evangile et les Actes des Apôtres en plusieurs passages, quand il est question des frères de Jésus, ce qui ne pouvait signifier que les cousins du Sauveur. De même enfin, autrefois, alors que les nations étaient ordinairement renfermées en de plus étroits territoires, qu'on voyageait très peu, et que les descendants du même ancêtre demeuraient à peu près tous fixés dans leur village natal, les familles agrandies gardaient entre elles des relations plus étroites, et l'on considérait comme des proches les arrière-cousins ou les arrière-neveux, aujourd'hui généralement tout à fait inconnus et dispersés à tous les vents.

La parenté de consanguinité, cependant, à considérer au point de vue juridique et social, n'est que celle qui existe entre les descendants d'une même souche assez rapprochée. Autrement, nous sommes tous consanguins et parents, comme on dit, en Adam, tige commune de l'humanité. Ce sont les coutumes des peuples et leurs lois qui déterminent restrictivement la parenté. L'Eglise elle-même l'a fait dans ses règles canoniques, et non sans quelques variations à travers les siècles, comme on le verra tout à l'heure.

Pour ce qui concerne le mariage, ce ne sont pas toutes les parentés qui y font obstacle, mais celles-là seules qui sont définies par l'Eglise en ses saints canons, pour des raisons fondamentalement d'ordre naturel ou de droit divin, mais précises ensuite par l'histoire et par divers motifs d'ordre social.

Abordons maintenant, en une première partie, l'empêchement par consanguinité; et en une seconde, les autres empêchements de parenté.

L'empêchement de consanguinité.

D'abord, l'empêchement de consanguinité, celui qui existe entre toutes les personnes qui descendent jusqu'à un certain degré de la même souche, couple ou individu; en d'autres termes, qui participent au même sang, que ce soit par naissance légitime dans le mariage, ou naissance illégitime et hors mariage.

La souche commune de plusieurs parents signifie ordinairement le couple de l'union duquel sont issus les enfants qui à leur tour, ont donné naissance aux autres descendants. Mais cela n'est pas le sens unique et nécessaire; si, par exemple, un homme ou une femme se sont mariés plusieurs fois, ou bien ont eu des enfants naturels, tous leurs descendants, soit par leurs divers mariages, soit par leur commerce illégitime, ont pour souche commune, cet homme ou cette femme. Pour qu'il y ait parenté de consanguinité et empêchement, il n'est pas requis que la consanguinité soit parfaite, comme on dit, à savoir: en raison d'un même père et d'une même mère; bref, pour les fins du droit, il suffit qu'elle rattache plusieurs personnes à un ancêtre commun, ou à une ancêtre commune. On distingue encore dans la consanguinité deux séries de parents: ceux qui descendent les uns des autres, comme le petit-fils, le fils, le père du grand-père, et ceux qui, tout en ayant du sang commun, ne sont pas nés les uns des autres, ainsi des neveux et nièces par rapport à leur oncle ou tante, des cousins entre eux. On dit que dans le deuxième cas, il y a parenté en ligne collatérale, par à côté, et non en ligne droite comme dans le cas des descendants et des ascendants directs.

Enfin, le degré de parenté se marque par le nombre de générations qui séparent de la souche. Le père et le fils sont au premier degré, en ligne directe, car une seule génération, celle du fils, les sépare; le grand-père et le petit-fils sont au deuxième degré, le bisaïeul et l'arrière-petit-fils sont au troisième degré, parce qu'il y a pour les uns deux ou trois générations intermédiaires. En ligne collatérale, on a de la même façon une parenté au premier degré entre les frères et sœurs, puisque pour remonter à la souche en partant de chacun d'eux, il y a une génération; entre les cousins germains, il y en a deux, car l'on arrive à leur ancêtre identique, le grand-père ou la grand-mère, par deux générations, celle des cousins eux-mêmes, et celle de leurs père ou mère qui les font rejoindre le même aïeul; des cousins issus de germains sont parents en ligne collatérale au troisième degré, par suite des trois générations qu'on doit compter pour parvenir au même bisaïeul ou commun ancêtre.

On voit ce qu'il faut entendre par une consanguinité collatérale ou inégale, selon que pour atteindre la souche, il faut ou non le même nombre de générations à compter d'un côté et de l'autre. Voici l'oncle et la nièce; la souche, c'est le grand-père de la nièce qui est le père de son oncle; donc deux générations à franchir pour la nièce, et une pour l'oncle; parenté inégale. Tandis que deux cousins germains ou issus de germains sont des consanguins collatéraux à un degré égal, étant donné qu'il faut deux générations, ou trois générations, de part et d'autre, pour arriver aux mêmes ascendants. Il n'en serait pas ainsi, s'il était question du rapport de parenté qui subsiste entre un cousin et un petit-cousin, car alors, elle est inégale, y ayant deux générations d'une part, trois d'autre part.

Vous voyez maintenant, mes Frères, ce qu'on veut signifier quand on dit (can. 96) que la consanguinité se calcule selon la ligne directe ou la ligne collatérale, et selon les degrés, c'est-à-dire selon le nombre de générations à compter dans la même ligne pour remonter à la souche. Notez que dans le droit ecclésiastique, c'est la ligne la plus longue qui détermine juridiquement le degré de parenté. De cette manière, entre oncle et nièce, tante et neveu, il y a une parenté collatérale du deuxième degré, quoique mixte, c'est-à-dire approchant ou touchant le premier.

Il sera à propos de faire ici une comparaison intéressante par rapport au droit civil. Dans le droit canonique, on a gardé depuis le huitième siècle, la façon des tribus germaniques de compter les degrés de parenté, c'est-à-dire en remontant simplement jusqu'à la souche. Tandis que dans le droit romain, conservé dans la plupart des droits civils, le nôtre en particulier (art. 618) on détermine le nombre des degrés en montant de génération en génération d'un côté jusqu'à l'auteur commun, celui-ci non compris, pour redescendre ensuite de l'autre, encore de génération en génération. Exemple: au point de vue canonique, oncle et neveux sont au deuxième degré inégal ou mixte, parce que du côté le plus éloigné de la souche, celui des neveux, il faut deux générations pour y arriver; au point de vue civil, les mêmes sont consanguins au troisième degré, car de l'oncle au grand-père, il y a un degré, et du grand-père aux petits-fils et petites-filles, neveux et nièces du premier, il y en a deux autres, ce qui fait trois. De même, entre les frères et sœurs, pour le droit canonique, il y a parenté collatérale au premier degré, et pour le droit civil, c'est un deuxième degré; entre les cousins germains, au for ecclésiastique, il y a consanguinité du deuxième degré, au civil, c'est du quatrième. Il faut s'en souvenir pour ne pas confondre indûment là-dessus, la portée des prescriptions, soit canoniques, soit civiles, en matière de mariage ou encore d'héritage.

xxx

Toutes ces explications données, arrivons-en à la teneur de la loi de l'empêchement de mariage par consanguinité. Elle se formule comme suit: (can. 1076).

1o. Par la consanguinité en ligne directe, le mariage est invalide entre tous les ascendants et les descendants légitimes ou naturels.

En termes plus vulgaires, cela veut dire que le père ne peut se marier à sa fille, ni la mère à son fils; le grand-père à sa petite-fille, la grand-mère à son petit-fils; le bisaïeul à son arrière-petit-fille et la bisaïeule à son arrière-petit-fils. Et ainsi de suite.

2o. Pour la consanguinité en ligne collatérale, le mariage est nul, s'il est contracté sans dispen-

se entre consanguins jusqu'au troisième degré. Ceci veut dire que, selon l'Eglise, le mariage n'est pas admis entre frères et sœurs, entre cousins et cousines de naissance, petits-cousins et petites-cousines de même; non plus qu'entre oncle et nièce, grand-oncle et petite-nièce, tante et neveu, grand-tante et petit-neveu.

Répétons que frères et sœurs ni germains, ni consanguins, ni utérins, ne peuvent jamais s'unir entre eux; en d'autres mots, qu'ils soient de même père et de même mère, ou seulement soit du même père soit de la même mère; non plus que leurs consanguins unilatéraux.

xxx

Il se peut que des personnes soient parentes plusieurs fois, si elles ont plusieurs ancêtres communs non unis dans le même mariage. Et alors, l'empêchement de consanguinité se multiplie autant de fois il y a ainsi de souches communes. Le cas arrive lorsque des consanguins qui veulent s'épouser ont des ascendants communs qui se sont épousés aussi; lorsque quelqu'un épouse successivement des personnes parentes par consanguinité; enfin, lorsque des personnes parentes entre elles ont épousé respectivement d'autres personnes parentes aussi entre elles. Expliquons par un exemple. Les deux frères se marient aux deux sœurs; s'il y a un mariage entre le cousin et la cousine issus de ces mariages, ces cousins sont deux fois parents; en effet, il remonte par leurs père à une souche commune, leurs grands-parents paternels, et sont consanguins de ce chef au deuxième degré; mais ils remontent aussi par leurs mère à une autre souche commune, leurs grands-parents maternels, et de ce chef encore sont consanguins au deuxième degré. La même chose se rencontre aussi lorsque quelqu'un a épousé successivement deux parentes, dont par suite les descendants respectifs se marieraient entre eux; ceux-ci seraient consanguins à un degré plus proche par le mari de ces deux épouses, et à un degré plus éloigné par l'auteur auquel elles se rattachent toutes deux.

Avant le nouveau Code, l'empêchement de consanguinité allant jusqu'au quatrième degré collatéral et se multipliant non seulement à cause des souches identiques mais en outre, selon les diverses voies communes par lesquelles on pouvait aller s'y rencontrer, il était possible de concevoir entre deux consanguins jusqu'à vingt-et-un empêchements coexistants de consanguinité. Aujourd'hui, le nombre s'en réduit toujours, au plus, à quelques-uns seulement.

Le droit canonique souligne (can. 1076, 3) que même si l'empêchement est douteux, mais qu'il s'agisse d'une consanguinité en ligne directe, ou d'une consanguinité collatérale au premier degré, jamais on ne peut autoriser le mariage.

Ceci veut dire que si l'on pouvait craindre qu'un homme vint épouser sa fille ou sa petite-fille, née par exemple d'un accouplement passager, ou qu'un frère vint épouser sa sœur ou sa demi-sœur, le mariage leur devrait être absolument refusé. L'hypothèse n'est pas gratuite; elle peut se rencontrer par exemple dans les circonstances que voici: un jeune homme veut se marier avec une jeune fille dont la mère aurait eu, à une époque qui correspond aux âges respectifs, des rapports coupables avec le père du jeune homme; il est possible qu'ils soient frère et sœur consanguins, le mariage leur est interdit. De même, un individu veut épouser la fille d'une femme qu'il fréquente illégalement depuis longtemps; péril analogue qu'il faut d'abord éluder, en démontrant que tel mariage n'expose pas le père à s'unir charnellement à sa propre fille naturelle.

Le cas se présentera plus communément pour des mariages contractés dans l'infidélité, et selon des coutumes notablement étrangères à celles de la civilisation occidentale. Cependant, l'Eglise tient pour règle même alors que les mariages entre consanguins par ligne directe au premier degré, entre parents et enfants, sont certainement invalides. La raison en est que, dans ce cas, l'empêchement est de droit naturel, manifestement. Elle considère aussi de la même façon les mariages entre parents défendus par les lois et traditions civiles des peuples, dont les coutumes ne font que déterminer le droit naturel. Quant à ceux qu'auraient contractés sans protestation de la tribu un grand-père avec sa petite-fille, ou des frères et sœurs, des demi-frères et demi-sœurs, elle ne les confirme point non plus. Pour les autres parents défendus aux chrétiens dans leurs mariages, ils sont de pur droit ecclésiastique et l'Eglise ne les considère pas chez les non-chrétiens.

L'on est amené ainsi, à étudier le fondement et les diverses raisons explicatives de l'empêchement de consanguinité. Il y a ici à faire de très belles considérations morales et sociales que nous résumerons.

xxx

La raison fondamentale des empêchements de consanguinité et qu'on saisit peu, en est une de respect dû à son propre sang.

Le mariage, étant un contrat, tient de la justice et met sur un pied d'égalité le conjoint. Tandis que le sang qu'on a dans les veines rattache aux auteurs de sa vie, aux ancêtres et à tous ceux qui en tiennent, et ce lien inspire la piété. La piété est une vertu fondée sur une relation plus haute que celle de la stricte justice, et qui lui est antérieure. Et il est mal, il est gravement irrespectueux, de changer cet ordre de nature. Prendre pour époux quelqu'un de son propre sang, c'est pour ainsi dire, commencer par sortir ce futur de l'unité qu'il forme déjà avec soi pour en faire d'abord un étranger, avec lequel on s'unira comme d'égal à égal.

Cette irrévérence se trahit avec des nuances particulières selon les cas. S'agit-il d'un père qui voudrait s'unir en mariage avec sa fille, la répugnance sociale est manifeste. Car par sa qualité de père, il est de droit naturel supérieur à sa fille; or le mariage qui en fera deux époux, en fera aussi deux égaux; non plus l'un principe de l'autre, mais tous deux, principe conjoint et de même niveau. De là, l'abomination des filles de Lot dont parle l'Écriture. (Genèse, XIX, 30-38). S'il s'agissait du fils et de la mère, l'ordre naturel

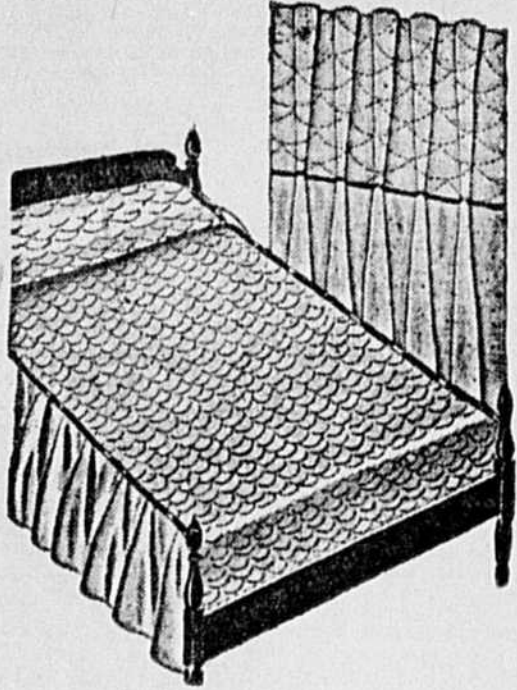
(Suite à la page 8, 1ère col.)

LA CIE PAQUET ET LÉE

Pour cette semaine seulement

Offres très spéciales au rayon des Garnitures de Maison

Parures pour Chambre à coucher



Une paire de Draperies et un Couvre-lit — confectionnés avec le fameux satin celanese CONNAUGHT, savoir :

Draperies 36 pouces en largeur par 2.2-3 verges en longueur, le haut fini avec plis français, et pourvues de petits crochets pouvant s'adapter aux pôles plats ordinaires ou pôles de fantaisie —

Couvre-lit pour lit double ou pour lit simple —

Environ 100 pouces x 88 pouces, pour lit double —

Environ 100 pouces x 72 pouces pour lit simple —

Finis avec plissé de chaque côté et cordes sur le dessus.

PRIX TRES SPECIAL POUR L'ENSEMBLE

Les mêmes garnitures, mais pour lits jumeaux, \$6.50 en plus

\$12⁹⁵

Un seul modèle — Voyez-le dans nos vitrines ou au rayon des garnitures de maison — Le choix parmi VINGT-CINQ couleurs différentes, savoir :

2 tons de rose — 3 tons or — 2 tons de mauve, 3 tons de vert, 4 tons de bleu, 2 teintes de pêche — AUSSI : blanc, crème, sable de mer, turquoise, brun-manille, rouge-talisman, rouge-malaga, rouille, pensée.

Comme ces ensembles sont confectionnés sur commande, et que l'exécution exige un délai de DEUX à TROIS semaines, on est prié de placer sa commande sans retard ET DE VERSER UN LEGER ACOMPTE AU MOMENT DE L'ACHAT.



Nouvelles versions de --- Nouveautés Printanières ---

Mesdames, Mesdemoiselles ! Désirez-vous vous montrer dans un genre EXCLUSIF, DISTINGUE, DERNIER CRI ? Désirez-vous être de cette classe de personnalités féminines qui suscitent l'admiration ? Si oui... épargnez-vous des pas inutiles, des courses fatigantes et exténuantes — Rendez-vous directement à notre Salon de Confection pour Dames, où vous trouverez un choix immense de

Manteaux... Costumes en tweed de fantaisie -- Costumes tailleurs courts ou longs, à simple ou double croisure -- Les teintes les plus nouvelles.

Vous constaterez aussi que nos prix accomodent toutes les bourses, savoir :

\$9⁹⁵ -- \$10⁹⁵ -- \$12⁹⁵ -- \$14⁹⁵ et plus

VENTE! --- Deux Offres Extraordinaires ---

Mercredi seulement

le 17 Mars

Au rayon des Chaussures

Mercredi, 17 Mars au matin

1800

Paires de SOULIERS et COUVRE-CHAUSSURES pour dames — soldes de lignes que nous désirons écouler pour faire place à nos nouveaux assortiments du Printemps. Toutes les pointures de 2 à 8 dans le lot. Valeurs régulières de \$1.99 à \$3.00. TANT QU'IL Y EN AURA, MERCREDI MATIN.

.37

Mercredi, 17 Mars dans l'après-midi

3000

Paires de CAOUTCHOUCS noirs, unis, forme ronde, pour enfants. Toutes les pointures de 5 à 10½. Notre ligne régulière, déjà très bon marché à 49c. MERCREDI MATIN, TANT QU'IL Y EN AURA.

.37

-- VOYEZ NOS VITRINES --

Comme ces sortes de ventes attirent toujours des foules considérables : nous saurons gré aux personnes qui ne désirent pas en profiter, de bien vouloir remettre A JEUDI leurs achats réguliers au Rayon des Chaussures, car, MERCREDI, il nous sera bien difficile de leur donner toute l'attention qu'elles méritent surtout dans l'avant-midi.

Pas de commandes par la poste, ni par téléphone, ni pour livraison contre remboursement.

Serins importés



Vous en voudrez assurément un pour Pâques. C'est un lot que nous venons justement de recevoir, et nous sommes fiers de dire qu'ils sont de merveilleux chanteurs — Ils apporteront la note gaie dans toutes les maisons. ROUCOLEURS "HARTZ" —

Mâles. **\$4.95**

PROFESSEURS — **\$7.95**

Grande vente de Mobiliers Studio à prix très spéciaux



Un grand spécial

DIVAN STUDIO pouvant se convertir en un lit double ou en lits jumeaux -- matelas a ressorts -- Trois gros coussins au dos -- Couverture en reps de coton.

\$22⁹⁵



Divan Studio

comme illustration

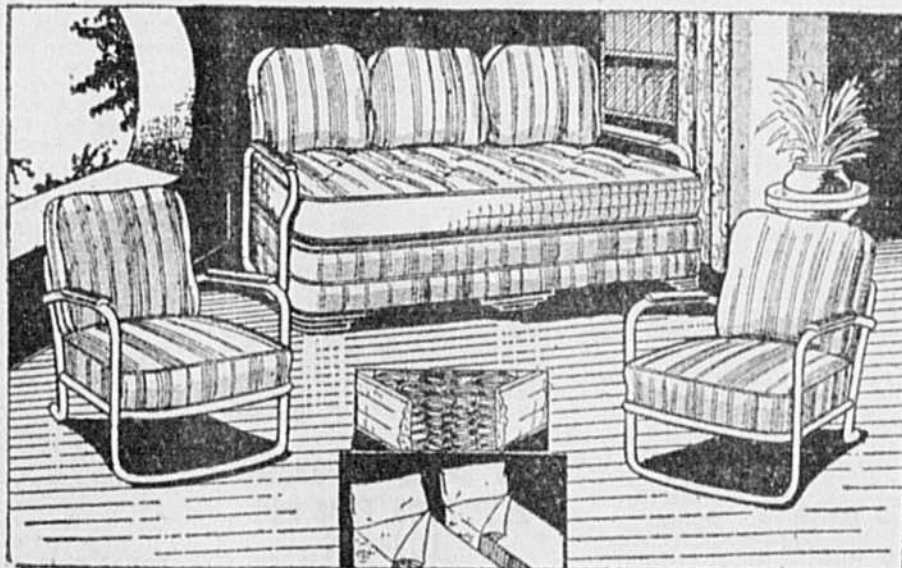
marque

"SIMMONS"

Différents genres — quantité limitée dans chacun des styles —

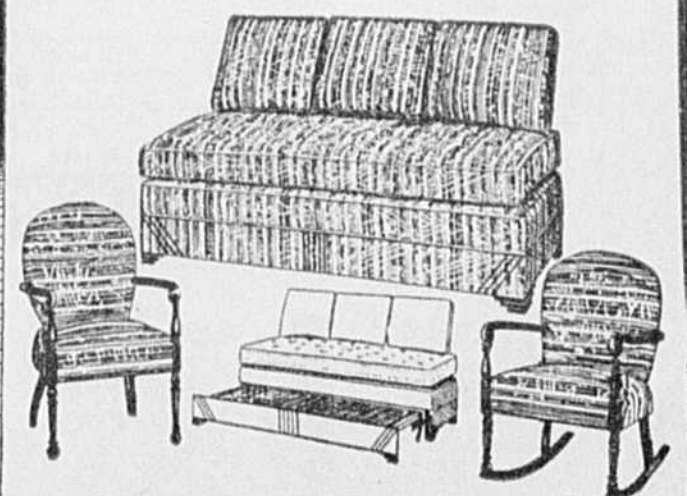
Les uns avec dossier tubulaire — d'autres avec compartiment pour la literie — D'autres encore avec coussins à ressorts — Tous moelleux, confortables et de construction très solide.

\$27.95 - \$32.95 - \$39.00



MOBILIER STUDIO — art moderne — comme illustration — Divan — Deux gros fauteuils — côtés chromés — le confort absolu pour de nombreuses années — Le soir le divan peut se convertir en lit pour deux — Coussins et matelas à ressorts — Compartiment pour literie — Dossier en acier. Valeur régulière de \$90.00, pour

\$69



MOBILIER STUDIO — trois pièces -- Divan -- Fauteuil -- Berçante -- Couverture en reps de coton -- très jolis dessins.

\$39

Mobilier complet,...

La Vie Sociale

Madame J.-A. Ranger, épouse de M. le docteur J.-A. Ranger, de Valois, a passé la fin de semaine à Québec, l'invitée de son père et de sa mère, M. et madame Pierre Lemieux.

Madame Gérard Tardif, qui est venue rencontrer sa mère en notre ville, retourne aujourd'hui à St-Proper.

Madame Paul Taschereau a passé la fin de semaine à Ste-Agathe, l'invitée de M. et madame Louis Gélinas. Elle est partie pour New-York où elle rejoindra madame Robert Taschereau qui arrive de Palm Beach où elle a été, pendant quelques semaines, l'invitée de ses parents, M. et madame J.-T. Donohue.

M. et madame Guy Champoux sont de retour des Indes Occidentales où ils ont fait une croisière à bord du "Lafayette". M. et madame Champoux ont passé quelques jours à New-York avant de revenir à Québec.

Madame P.-B. Dumoulin et mademoiselle A. Caron partent aujourd'hui pour Usadana, Californie, où elles passeront plusieurs semaines.

Mesdemoiselles Champoux, qui ont fait une croisière de quelques jours à bord du "Lafayette", sont de retour à Québec après avoir visité la Jamaïque et le Venezuela.

Madame M. Poliquin, de Montréal, est actuellement l'invitée de M. et madame Jean Poliquin.

M. le docteur Jules Hamel est de retour de Montréal où il a passé la fin de semaine.

M. Jean-Pierre Bona, de Nice, France, était au Château Frontenac, ces jours derniers.

Mademoiselle Marcelle Dussault part aujourd'hui pour Montréal après avoir été l'invitée de M. et madame N.-A. Dussault.

Mademoiselle T. Bellemare, de passage dans la métropole, s'est inscrite à l'hôtel Mont-Royal, ces jours derniers.

Madame Paul Rodier est de retour à Montréal après avoir été l'invitée de ses parents, M. et madame A. Taschereau.

Madame Paul Fortin est de retour de Montréal où elle a fait un bref séjour.

Mademoiselle Julia Amy est de retour de Montréal où elle a fait un bref séjour.

M. McKensie Casault, fils de M. et madame Louis Casault, d'Edmonton, Alberta, et petit-fils de sir Napoleon et lady Casault, autrefois de Québec, passera quelque temps avec son oncle et sa tante, M. McGill Burroughs, et mademoiselle T. Burroughs, à l'hôtel Saint-Louis.

Madame Paul Rodier est de retour à Montréal après avoir été l'invitée de ses parents, M. et madame A. Taschereau.

Madame Paul Fortin est de retour de Montréal où elle a fait un bref séjour.

Mademoiselle Julia Amy est de retour de Montréal où elle a fait un bref séjour.

M. McKensie Casault, fils de M. et madame Louis Casault, d'Edmonton, Alberta, et petit-fils de sir Napoleon et lady Casault, autrefois de Québec, passera quelque temps avec son oncle et sa tante, M. McGill Burroughs, et mademoiselle T. Burroughs, à l'hôtel Saint-Louis.

Madame Paul Rodier est de retour à Montréal après avoir été l'invitée de ses parents, M. et madame A. Taschereau.

Madame Paul Fortin est de retour de Montréal où elle a fait un bref séjour.

Mademoiselle Julia Amy est de retour de Montréal où elle a fait un bref séjour.

M. McKensie Casault, fils de M. et madame Louis Casault, d'Edmonton, Alberta, et petit-fils de sir Napoleon et lady Casault, autrefois de Québec, passera quelque temps avec son oncle et sa tante, M. McGill Burroughs, et mademoiselle T. Burroughs, à l'hôtel Saint-Louis.

Madame Paul Rodier est de retour à Montréal après avoir été l'invitée de ses parents, M. et madame A. Taschereau.

Madame Paul Fortin est de retour de Montréal où elle a fait un bref séjour.

Mademoiselle Julia Amy est de retour de Montréal où elle a fait un bref séjour.

M. McKensie Casault, fils de M. et madame Louis Casault, d'Edmonton, Alberta, et petit-fils de sir Napoleon et lady Casault, autrefois de Québec, passera quelque temps avec son oncle et sa tante, M. McGill Burroughs, et mademoiselle T. Burroughs, à l'hôtel Saint-Louis.

Madame Paul Rodier est de retour à Montréal après avoir été l'invitée de ses parents, M. et madame A. Taschereau.

Madame Paul Fortin est de retour de Montréal où elle a fait un bref séjour.

Mademoiselle Julia Amy est de retour de Montréal où elle a fait un bref séjour.

M. McKensie Casault, fils de M. et madame Louis Casault, d'Edmonton, Alberta, et petit-fils de sir Napoleon et lady Casault, autrefois de Québec, passera quelque temps avec son oncle et sa tante, M. McGill Burroughs, et mademoiselle T. Burroughs, à l'hôtel Saint-Louis.

Madame Paul Rodier est de retour à Montréal après avoir été l'invitée de ses parents, M. et madame A. Taschereau.

Madame Paul Fortin est de retour de Montréal où elle a fait un bref séjour.

Mademoiselle Julia Amy est de retour de Montréal où elle a fait un bref séjour.

M. McKensie Casault, fils de M. et madame Louis Casault, d'Edmonton, Alberta, et petit-fils de sir Napoleon et lady Casault, autrefois de Québec, passera quelque temps avec son oncle et sa tante, M. McGill Burroughs, et mademoiselle T. Burroughs, à l'hôtel Saint-Louis.

Madame Paul Rodier est de retour à Montréal après avoir été l'invitée de ses parents, M. et madame A. Taschereau.

Madame Paul Fortin est de retour de Montréal où elle a fait un bref séjour.

Mademoiselle Julia Amy est de retour de Montréal où elle a fait un bref séjour.

M. McKensie Casault, fils de M. et madame Louis Casault, d'Edmonton, Alberta, et petit-fils de sir Napoleon et lady Casault, autrefois de Québec, passera quelque temps avec son oncle et sa tante, M. McGill Burroughs, et mademoiselle T. Burroughs, à l'hôtel Saint-Louis.

Madame Paul Rodier est de retour à Montréal après avoir été l'invitée de ses parents, M. et madame A. Taschereau.

Madame Paul Fortin est de retour de Montréal où elle a fait un bref séjour.

Mademoiselle Julia Amy est de retour de Montréal où elle a fait un bref séjour.

M. McKensie Casault, fils de M. et madame Louis Casault, d'Edmonton, Alberta, et petit-fils de sir Napoleon et lady Casault, autrefois de Québec, passera quelque temps avec son oncle et sa tante, M. McGill Burroughs, et mademoiselle T. Burroughs, à l'hôtel Saint-Louis.

Madame Paul Rodier est de retour à Montréal après avoir été l'invitée de ses parents, M. et madame A. Taschereau.

Madame Paul Fortin est de retour de Montréal où elle a fait un bref séjour.

Mademoiselle Julia Amy est de retour de Montréal où elle a fait un bref séjour.

M. McKensie Casault, fils de M. et madame Louis Casault, d'Edmonton, Alberta, et petit-fils de sir Napoleon et lady Casault, autrefois de Québec, passera quelque temps avec son oncle et sa tante, M. McGill Burroughs, et mademoiselle T. Burroughs, à l'hôtel Saint-Louis.

Pour PAQUES
Goûtez au
JAMBON BARDOU

Mesdames
Le temps est venu de voir à nos fourrures de printemps. Avant d'acheter, venez voir ce que nous offrons en fait de renards, de toutes sortes, mantes, etc. ÉGALITÉ A PRIX MODIQUES.

NADÉAU
FOURRURES
160, Côte d'Abraham
Tél.: 3-4245

Soyez à la page
Par
Marian Martin



Voulez-vous une toilette à double utilité? Confectionnez le modèle que Marian Martin vous offre aujourd'hui. Si votre budget ne vous permet pas d'avoir la garde-robe désirée, confectionnez des modèles, comme celui-ci, et ayez deux toilettes chaque fois que vous en faites une.

En plus de ce grand avantage, le modèle 9112 est également chic dans tous ses petits détails. Confectionnez-le dans une soie imprimée ou un crepe plâ et vous pourrez avoir la double joie de porter la blouse avec une autre robe.

Ce style 9112 est fourni dans les grandeurs 34, 36, 38, 40, 42, 44 et 46. La confection du numéro 36 demande 6 yds 1/2 d'un tissu de 39 cm. Le patron se vend 20c. Envoyez ce montant en bon de poste au Service des Patrons de l'Action Catholique, 3, Blvd Charest, Québec, P. Q. et en même temps que votre nom et adresse, n'oubliez pas de donner la grandeur désirée.

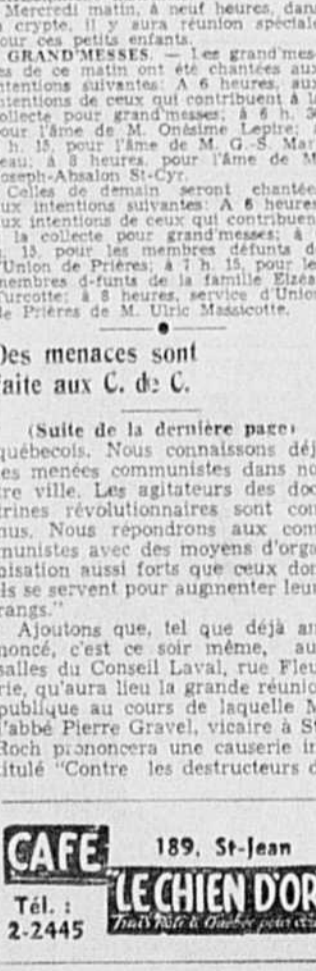
A NOTER: Ces patrons étant le produit d'une maison anglaise, les instructions ne sont fournies qu'en anglais.

Mademoiselle Marcelle Dussault part aujourd'hui pour Montréal après avoir été l'invitée de M. et madame N.-A. Dussault.

Mesdames
Le temps est venu de voir à nos fourrures de printemps. Avant d'acheter, venez voir ce que nous offrons en fait de renards, de toutes sortes, mantes, etc. ÉGALITÉ A PRIX MODIQUES.

NADÉAU
FOURRURES
160, Côte d'Abraham
Tél.: 3-4245

Soyez à la page
Par
Marian Martin



Voulez-vous une toilette à double utilité? Confectionnez le modèle que Marian Martin vous offre aujourd'hui. Si votre budget ne vous permet pas d'avoir la garde-robe désirée, confectionnez des modèles, comme celui-ci, et ayez deux toilettes chaque fois que vous en faites une.

En plus de ce grand avantage, le modèle 9112 est également chic dans tous ses petits détails. Confectionnez-le dans une soie imprimée ou un crepe plâ et vous pourrez avoir la double joie de porter la blouse avec une autre robe.

Ce style 9112 est fourni dans les grandeurs 34, 36, 38, 40, 42, 44 et 46. La confection du numéro 36 demande 6 yds 1/2 d'un tissu de 39 cm. Le patron se vend 20c. Envoyez ce montant en bon de poste au Service des Patrons de l'Action Catholique, 3, Blvd Charest, Québec, P. Q. et en même temps que votre nom et adresse, n'oubliez pas de donner la grandeur désirée.

A NOTER: Ces patrons étant le produit d'une maison anglaise, les instructions ne sont fournies qu'en anglais.

CONTRE LES MERCURES
Baume Italien Campana

la famille." Cette causerie sera irradiée par CHRC, à 9 heures 30, des salles du Conseil Laval.

Au début de cette grande soirée, les Chevaliers de Colomb adopteront une résolution priant les autorités fédérales de réagir instamment contre les activités communistes au pays. Cette résolution sera communiquée à tous les Conseils de Chevaliers de Colomb de la province, qui seront invités à l'endosser.

A tout événement, la grande campagne anti-communiste des Chevaliers de Colomb ne fait que commencer, et elle promet d'être à la fois des plus intéressantes et des plus fructueuses. Le Grand Chevalier du Conseil Laval, M. Lucien Jobin, informait ce matin notre représentant que le comité anti-communiste aura peut-être d'ici à peu quelque chose de nouveau à communiquer au public à ce sujet.

Une lettre à l'hon. M. Frs Leduc

(Suite de la page 3)
... I, mais que vous essayiez de cacher votre venin en le couvrant du nom de l'idole du jour, M. l'abbé Lionel Groulx; C'est trop fort! Serions-nous encore au temps où les prêtres ne pouvaient parler ou écrire? L'abbé Lionel Groulx, en plus d'être un ministre de Dieu, est le plus grand historien que notre race ait produit. M. l'abbé Lionel Groulx, est avant tout un historien national et non un national-politique. Parce que ce prêtre historien et patriote dit la vérité sur les faits de notre histoire, de notre déchéance au point de vue social et économique vous y voyez la matière au communiste et vous dites en Chambre que ce sont les affirmations rapides. M. le ministre Leduc, si vous voulez intriguer contre Hamel et Grégoire, nous savons qu'ils sont de taille à se défendre, mais de grâce n'allez pas citer le nom de M. l'abbé Lionel Groulx, ni toucher pas, vous avez commis une gaffe monumentale, et si la chose se répète nous vous avisons que vous nous trouverez devant vous. Sachant que vos paroles en Chambre seront reproduites, vous n'hésitez pas à nommer ce prêtre, cet historien sincère, vrai, pour exploitation politique. M. le Ministre, nous ne pouvons qualifier votre conduite d'Allez à l'avenir la décence de réfléchir avant de faire connaître à la province entière ce que les communistes peuvent dire dans une revue. M. le Ministre, c'est vous qui avez fait la publicité des communistes en révélant à la Chambre ces noms. Et tout cela, pour une question d'influence politique dans une élection partielle. Vous allez nous faire croire que lorsqu'on en est rendu à employer des moyens tels d'insinuation, c'est que le droit et la charité ne sont pas de votre côté!

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous protestons avec toute l'énergie dont nous sommes capables et nous vous demandons une rétractation officielle de votre part, en même temps qu'une réponse à la nôtre. Et nous nous soucions.

L'Association Catholique des Voyageurs de Commerce du Canada.
Section St-François-d'Assise.
Par G.-L. Drolet,
Secrétaire Correspondant,
37, St-Martial,
Québec.

Imposantes obsèques à St-Raphaël

Un émouvant hommage est rendu à la mémoire de Mlle Destroismaisons, sœur du curé de la paroisse. — Vaste foule.

LE 22 FEVRIER

ST-RAPHAËL — Le 22 février dernier, eurent lieu, dans notre église, parées de ses plus beaux ornements, les funérailles de feu Mlle Marie-Anne Destroismaisons, la sœur de M. le curé Destroismaisons et ménagère au presbytère. Le célébrant fut M. le curé J.-Elz. Parent, de St-Vallier, assisté comme diacre et sous-diacre de MM. les abbés A. Langlois, vicaire à St-Vallier et J.-Charles Côté, vicaire à St-Raphaël. Pendant le service, les deux frères de la défunte, MM. les abbés Joseph et Léon Destroismaisons, célébraient des messes aux autels latéraux. La chorale au complet fit les frais du chant, sous la direction de Mme H. Goulet, organiste de la paroisse.

M. Louis Coriveau, entrepreneur de pompes funebres, dirigeait les funérailles.

Le levé du corps fut fait au presbytère par M. le curé Destroismaisons, cependant que les porteurs étaient: MM. Alphonse Duchesneau, professeur, M. Tanguay, E. Bélanger, A. Boucher, M. Paré, L. Morin, L. Labrecque portait la croix.

Assistèrent au service: les RR. SS. de la Charité de St-Louis et les curés de St-Arthur; MM. les marguilliers du banc d'œuvre; MM. les maires A. Lafamme et H. Roy, avec tous leurs conseillers, les notables de la paroisse, et une grande foule de paroissiens et d'étrangers qui emplissaient l'église.

Le corps de la défunte fut ensuite transporté à Ste-Louise de l'Islet, à la maison paternelle, chez M. Elisée Destroismaisons, cultivateur.

Un second service funèbre fut chanté dans l'église de Ste-Louise, le 24 février.

Le levé du corps fut fait par M. l'abbé Léon Destroismaisons,

Une ordonnance

Une ordonnance qui sera applicable aux ouvrières travaillant dans les établissements industriels qui ne sont pas encore assujetties à aucune loi spécifique vient d'être rendue par la commission du salaire minimum des femmes.

Voici le résumé de l'ordonnance: un salaire de pas moins de 12.5 sous devra être payé aux débutantes; 17 sous après un an d'expérience et 21 sous après 24 mois. Une industrie établie dans un centre de population inférieure à 5,000 âmes, et employant moins de 10 personnes jouira d'un tarif spécial. Elle pourra payer 12 sous aux commençantes, 15 sous après une année d'expérience, et 18 sous après 24 mois. Cette loi entrera en vigueur le 17 mai prochain.

L'ordonnance mentionne également que le nombre des ouvrières inexpérimentées dans n'importe quel établissement industriel assujéti à l'ordonnance ne pourra excéder 40% de son personnel; dans le cas où moins de 4 ouvrières sont employées, ces dernières doivent être payées selon leur expérience.

Pour avoir droit aux intermédiaires, une ouvrière devra avoir travaillé 2,400 heures ou 4,800 heures pour exiger le salaire minimum d'une ouvrière expérimentée. Le total des heures de travail ne pourra dépasser, en aucun cas, 55 heures par semaine à moins d'un permis spécial. Tout travail supplémentaire devra être rétribué à raison d'une fois et demie le salaire régulier.

Pour avoir droit aux intermédiaires, une ouvrière devra avoir travaillé 2,400 heures ou 4,800 heures pour exiger le salaire minimum d'une ouvrière expérimentée. Le total des heures de travail ne pourra dépasser, en aucun cas, 55 heures par semaine à moins d'un permis spécial. Tout travail supplémentaire devra être rétribué à raison d'une fois et demie le salaire régulier.

Pour avoir droit aux intermédiaires, une ouvrière devra avoir travaillé 2,400 heures ou 4,800 heures pour exiger le salaire minimum d'une ouvrière expérimentée. Le total des heures de travail ne pourra dépasser, en aucun cas, 55 heures par semaine à moins d'un permis spécial. Tout travail supplémentaire devra être rétribué à raison d'une fois et demie le salaire régulier.

Pour avoir droit aux intermédiaires, une ouvrière devra avoir travaillé 2,400 heures ou 4,800 heures pour exiger le salaire minimum d'une ouvrière expérimentée. Le total des heures de travail ne pourra dépasser, en aucun cas, 55 heures par semaine à moins d'un permis spécial. Tout travail supplémentaire devra être rétribué à raison d'une fois et demie le salaire régulier.

Pour avoir droit aux intermédiaires, une ouvrière devra avoir travaillé 2,400 heures ou 4,800 heures pour exiger le salaire minimum d'une ouvrière expérimentée. Le total des heures de travail ne pourra dépasser, en aucun cas, 55 heures par semaine à moins d'un permis spécial. Tout travail supplémentaire devra être rétribué à raison d'une fois et demie le salaire régulier.

A la Société des écrivains canadiens

La Société des écrivains canadiens, qui a obtenu ses lettres patentes du lieutenant-gouverneur en conseil le 31 mars 1936, tiendra sa première réunion samedi prochain, le 20 mars, au Cercle Universitaire de Montréal. Un comité composé de M. l'abbé Olivier Maurault, P.S.S., de MM. Jean Bruchési et Albert Lévesque a préparé les règlements de la Société, lesquels seront soumis aux membres à cette réunion. On élira aussi les officiers pour l'année 1937.

Ceux qui seraient intéressés à faire partie de la Société n'ont qu'à communiquer avec le chef du Secrétariat. Adresse temporaire: 1735, rue St-Denis, Montréal.

Feu M. M. Malouin

Samedi matin, à Québec, décédait M. Mendosa Malouin, fils de madame (veuve) Narcisse Malouin, de cette ville. M. Malouin est mort à l'âge de 43 ans. Il travaillait à Québec depuis une quinzaine d'années et il était le frère de M. Alexandre Malouin, voyageur de commerce de cette ville. Les funérailles de M. Malouin auront lieu à Québec.

professeur de musique au collège de Ste-Anne de la Pocatière, et frère de la défunte. Le célébrant fut M. l'abbé Alphonse Fortin, supérieur du collège Ste-Anne, assisté de MM. les abbés M. et J. Pelletier, curé de Ste-Anne, de M. le curé Destroismaisons, ont célébré des messes aux autels latéraux.

Assistèrent au choeur: MM. les abbés L. Pelletier, curé de Ste-Louise, A. Proulx, curé de St-Joseph, S. Chénard, curé de St-Aubert, O. Guimond, curé de Ste-Anne de la Pocatière, Ernest Proulx, de St-Roch, Hon. Bois, directeur de l'École d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière, Léon Dumais, Jos. St-Pierre, Art. Nadeau, L.-P. Morneau, Albert Rousseau, Jos. Boucher, F. Olivier.

La chorale de Ste-Louise, sous la direction de M. D. Blanchet, a chanté avec grand succès, la messe de Requiem, d'Yon. Mlle A. Lévesque tenait l'orgue.

Un très grand nombre de parents et d'amis remplissaient l'église revêtue de ses plus beaux ornements de deuil.

Les dernières prières furent récitées au cimetière par M. le curé L. Pelletier.

A l'occasion du décès de Mademoiselle A. Destroismaisons, la famille a reçu plus de 500 cartes, lettres, bouquets spirituels, télégrammes et messes, comme témoignage de sympathie à la famille.

L'Action Catholique réitére à la famille ses sincères condoléances.

Les dernières prières furent récitées au cimetière par M. le curé L. Pelletier.

A l'occasion du décès de Mademoiselle A. Destroismaisons, la famille a reçu plus de 500 cartes, lettres, bouquets spirituels, télégrammes et messes, comme témoignage de sympathie à la famille.

L'Action Catholique réitére à la famille ses sincères condoléances.

Les dernières prières furent récitées au cimetière par M. le curé L. Pelletier.

A l'occasion du décès de Mademoiselle A. Destroismaisons, la famille a reçu plus de 500 cartes, lettres, bouquets spirituels, télégrammes et messes, comme témoignage de sympathie à la famille.

L'Action Catholique réitére à la famille ses sincères condoléances.

Les dernières prières furent récitées au cimetière par M. le curé L. Pelletier.

A l'occasion du décès de Mademoiselle A. Destroismaisons, la famille a reçu plus de 500 cartes, lettres, bouquets spirituels, télégrammes et messes, comme témoignage de sympathie à la famille.

L'Action Catholique réitére à la famille ses sincères condoléances.

Les dernières prières furent récitées au cimetière par M. le curé L. Pelletier.

A l'occasion du décès de Mademoiselle A. Destroismaisons, la famille a reçu plus de 500 cartes, lettres, bouquets spirituels, télégrammes et messes, comme témoignage de sympathie à la famille.

Au Moindre Renflement...

Vite! le remède unique pour aider à éviter les rhumes. Spécialement conçu pour le nez et la gorge, où la plupart des rhumes débute.

VICKS V-A-T-R-O-N-O-L

Feu M. Rochon

Un des plus vieux employés de la cité vient de disparaître en la personne de M. Louis Rochon, gardien de l'aqueduc. M. Rochon est décédé, vendredi dernier, à l'âge de 70 ans et 7 mois.

Il laisse pour pleurer sa perte, son épouse, madame Rochon, née Zella Marois; ses filles: Mmes Antonio Jobin (Marie-Jeanne), J. Germain (Albertine), Mlles Céline, Germaine et Simone Rochon; ses fils: MM. Wilfrid Lorenzo, Donat, Léon, Louis-Philippe et Victor Rochon; son frère: M. Alfred Rochon; ses sœurs: Mlles Sophie, Delina et Adeline Rochon ainsi que Mme Vve Etienne Tremblay.

Les funérailles de M. Rochon auront lieu demain matin, à 9 heures, en l'église St-Jean-Baptiste.

Nos plus sincères sympathies à la famille en deuil.

Grand banquet

C'est demain soir qu'aura lieu, au Château Frontenac, le banquet annuel de l'Ordre Ancien des Hiberniens et des Dames Auxiliaires. Les orateurs seront le R. P. Patrick Gallery, curé de la paroisse St-Patrice, l'honorable T. J. Coonan, M. H.-S. Hill, C.R.M., Robert Byrne, M. Harry Quarr. Le dîner, qui commencera à 8 heures, marquera le début de la célébration de la fête de St-Patrice.

Imposantes obsèques de Mme Bérubé

M. l'abbé Chapleau fait la levée du corps et M. l'abbé Rouleau, de Ste-Catherine, chante le service. — Vaste cortège.

A LIMOLOU

En l'église St-Charles de Limoilou, avaient lieu samedi matin, les funérailles de madame E.-P. Bérubé, née Marie-Joséphine Ewing (Roy), décédée à l'âge de 80 ans et 8 mois.

Conduisant le deuil, son époux, monsieur E.-P. Bérubé, ses fils, MM. Achille et Henri Bérubé. Ses petits-fils, Fernand, Jean, Gaston, Guy, Pierre, André, Ewing. Son beau-frère, monsieur Georges Bérubé; ses neveux, MM. Onésime Pessant, Arthur Gonthier, Georges-Albert Gonthier, Lucien Drouin, René Desorme, Charles Slythe, Albert Lessard, Edgar Bérubé, Frère Léopold, M. J.-O. Chalifour, Edr. Eugène, Marcel, Jean et Georges Chalifour.

Dans le cortège, on remarquait: M. Oscar Drouin, député de Québec-Est, le notaire Arthur Duval, échevin; Tancrède Gignac, échevin; Jean-Marie Desaurault, Tél. Simard, Hubert Simard, échevin; J.-E. Chapleau, avocat; le Chevalier J. Côté; J.-H. Levesqueur, E.-G. Giasson, L.-T. Pelletier, S. Lefebvre, C. Villeneuve, W. Laframboise, Jos. Racine, R. Paré, C. Lavalley, Arthur Lavalley, D.-J. Kane, A. Gauvreau, J.-C. McGee, W. Stobo, R. Etienne, Georges Galibou, Jos. Trépanier, J.-B.-O. Chalifour, Charles J. J.-A. Moyné, A. Gallipault, P. Wilman, J. Bérubé, A. Larose, G. Boisvert, Ed. Lapointe, A.-C. Falard, R. Lemieux, J.-E. Roberge, J.-B. Mercier, Eugène Paquin, J.-E. Paradis, E. Bérubé, Dr A.-T. Boudreau, Dr F. Fortin, E. Tremblay, P. Rousseau, M. Guimont, O. Fortin, R. Trudel, F. Germain, Charles-A. Gamache, avocat, A. Binet, E. Lacouline, E. Racine, Jos. Asselin, A. Demers, H. Cloutier, H. Boulet, H. Giroux, A. Blais, O. Tassion, O. Bédard, J.-A. Moyné, A. Gallipault, C. Lacroix, Ad. Pouliot, M. Fleury, E. Marchand, W. Roberge, J.-E. Roberge, J.-A. Blondneau, E. Castonguay, L. Paré, L.-M. J. Thibault, O. Picher, F. Gilbert, P. Gilbert, M. Levesque, W. Cantin, O. Thiboutot, P. O'Brien, O. Trudel, le notaire Jobidon, P.-L. Jobidon, E. Desrosiers, W. Giguère, G.-H. Desrosiers, A. Giguère, René Giroux, G. Murray, L. Morneau, A. Leclerc, Ad. Girard, Ph. Dussault, le constable Savaud, W. Welman, J. Lamonde, E. Ampleman, W. Bouchard, O. Parent, A. Chabot, R. Blouin, O. Landry, G. Langlois, P.-H. Fecteau, D. Raymond, L. Lortier, Gérard Bornaïs, avocat, Charles Trudel, O. Jean, A. Rochette, J. Nolin, D. Dufour, J. Trudel, E. Bouchard, Edgar Baril, J. Therrien, F. X. Lafond, E. Carmichael, J. Bélanger, A. Morneau, L.-H. Martel, L. Ferland, E. Bouchard, E. Bois, A. Murray, M. Talbot, A. Dufour, E.-A. Charlier, Jos. Gravel, P. St-Pierre, L. Boulanger, H. Coriveau, Elz. Baril, J. Tremblay, P. Madigan, J. Lebel, P. Saldou, M. Saldou.

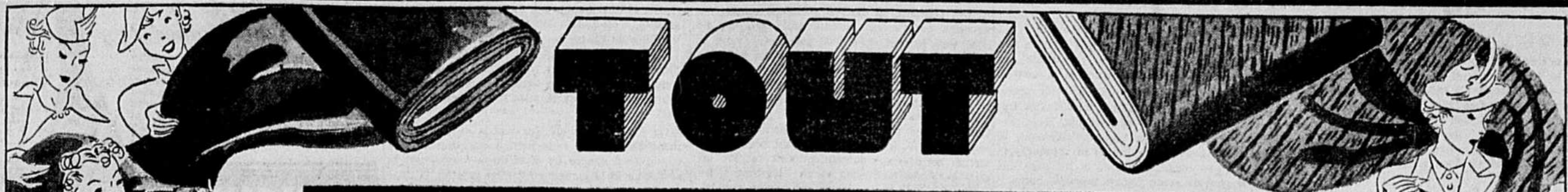
A l'église la levée du corps fut faite par monsieur l'abbé Chapleau. Le service fut chanté par l'abbé Rouleau, de Ste-Catherine, assisté comme diacre et sous-diacre, par les RR. PP. Norbert et Séverin.

Deux messes basses furent dites aux autels latéraux par les RR. PP. Albert, curé, et le Père Antoine, inhumation au cimetière St-Charles.

Les funérailles étaient sous la direction de la Compagnie des Frais Funéraires de Québec.

Nos condoléances à la famille en deuil.

Une jeune fille, surprise en flagrant délit de vol d'un manteau évalué à \$19.95 a été arrêtée par le détective Adrien Gagnon, samedi après-midi. L'objet en question a été pris à l'étalage d'un magasin de la rue St-Joseph. Un commis de cet établissement vit le larcin et la jeune fille aussitôt appréhendée fut remise entre les mains de la police.



ce qu'il y a de plus nouveau, de plus riche,
et d'accord avec votre budget, en fait de

TISSUS PRINTANIERES

3 JOURS

pour profiter de cette vente
qui fera sensation:
Mardi, Mercredi et Jeudi

2,300 verges de beaux tweeds

à manteaux et costumes; 56 pouces de largeur, et qualité pure laine. Drab, brun, vert pâle, tomate, gris pâle, et foncé, poudre, royal, gris bleu, saumon, pêche et rouge.

Une valeur authentique de 1.75 pour

1³⁸

3 bonnes valeurs groupées à un seul prix-

Si vous tenez à un bon et luxueux manteau ou costume qui ne vous coûte pas cher, venez choisir dans ces 3 lots. Tweed donegal anglais, dans 8 couleurs différentes de gris, drab et brun. Etoffe worsted pure laine pour tailleurs. Noir, bleu marin foncé et moyen, drab, coco, gris pâle. Suède-polo d'importation anglaise; 56 pouces. Qualité pure laine et très recherchée pour manteaux et ensembles. Un choix magnifique de couleurs: Blanc, moutarde, vert pâle, olive, bronze, doré, gris pâle, vieux rose, chamois, tomate, coco, orange, jaune pâle, bleu pâle, rose pâle, bleu couronnement, cerise, gris et mauve.

Des valeurs de 2.25 et 2.50 pour.....

1⁹⁸

la verge -



Une paire de Jolis
CISEAUX

"Sheffield"

de 7 pcs de longueur, sera donnée gratis sur tout achat d'une longueur de manteau pour dame, demain, mercredi et jeudi.

C'est une valeur de 75c.

Des prix établis pour que vous puissiez réaliser de belles économies, tout en vous procurant ce qu'il y a de plus chic et de plus nouveau.

Véritable Lama "Fleeced"

pour manteaux. Ce tissu revient en grande vogue et vous en verrez beaucoup ce printemps. Demi-pesanteur et 56 pouces de largeur. Nuances pâles et foncées.

Une valeur que nous devrions vendre 2.75

2⁴⁸

Ces 2 spéciaux ne valent pas moins que 3.00

Duvatine côtelée de travers; un tissu anglais tissé de la meilleure laine australienne. Une très haute nouveauté pour manteaux et ensembles. Nuances: vert, bronze, rouille, coco, tomate, jaune or, moutarde, brun, drab, american beauty, etc.

"Covert" ou gabardine, ainsi que worsted

dans les teintes de gris fer, gris bleu, brun foncé, drab, bleu crayon, gris pâle, bleu marin, moyen et foncé, noir. Ces marchandises conviennent admirablement pour costume-tailleur.

Tous ces tissus de 3.00 en vente pour 3 jours, à.....

2⁴⁸

la verge -

Du luxe encore, mais à prix d'économie

Nous vous affirmons en toute franchise que vous avez plus que pour votre argent. Venez juger vous-même de la valeur de ces beaux tweeds rayés, noir et gris... Drap couverte gris fer et brun... tricotine noire et bleue marine... worsted côtelé nouveau genre. Tous ces tissus sont très recommandables pour costumes ou manteaux. 54 pouces de largeur.

Valeurs de 3.00 et même 3.50, pour.....

2⁷⁸

Et voici maintenant ce qu'il y a de mieux et de plus chic

Six pièces nouvellement reçues pour cette vente de 3 jours. Worsted de fantaisie à envers charmine: noir et bleu marin. Un worsted pesant, à petits dessins, très nouveau en noir et bleu marin. Une tricotine et "Barethea" bleue et noire. Soyez convaincues que ces tissus sont ce qu'il y a de plus beau et de plus riche sur le marché.

Très spécial à

3⁵⁰

Rez-de-Chaussée, Annexe St-Joseph.

Exposition de DRAPERIES

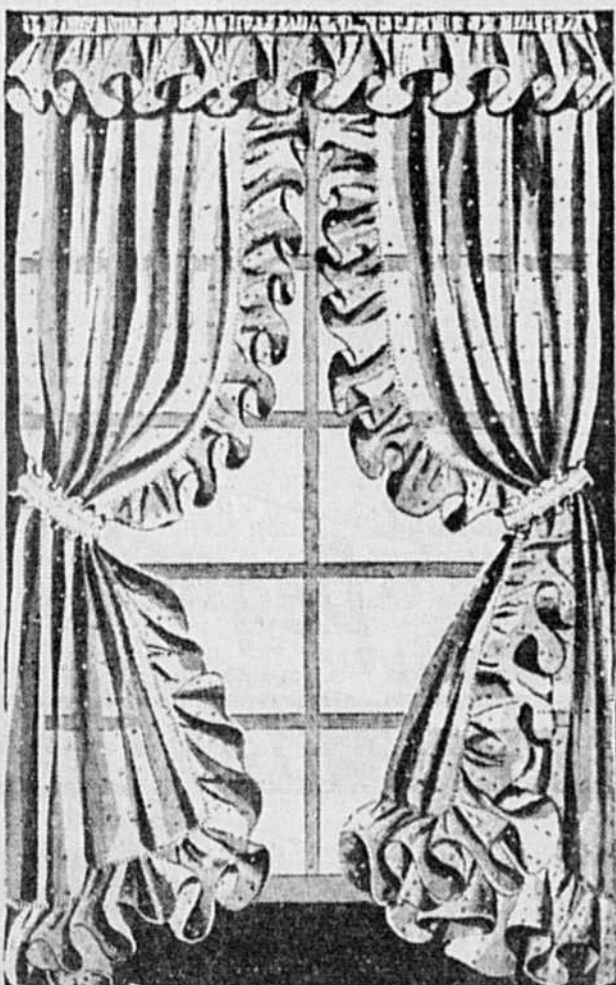
Rideaux - Tapis, etc (4^e Etage)

Mesdames, à la veille des déménagements, vous songez d'ores et déjà à ce qu'il va falloir à votre nouveau logis - Même si vous ne déménagez pas, vous avez certainement quelque chose que vous voulez changer ou renouveler --- Il y a tant de choses sur votre programme, que, à primesautière, vous ne pourriez vous dresser une liste complète de ce qui vous manque -

ALORS UNE VISITE S'IMPOSE AU SYNDICAT

Venez passer en revue notre rayon de garnitures de maison. C'est le plus vaste, le mieux agencé et possédant le plus grand et le plus beau stock de la ville. Vous serez ravies de voir tant de belles choses, et vous comprendrez alors pourquoi nous insistons. Il y a de tout et pour satisfaire toutes les bourses. Tout est à la vue, bien installé, pour vous donner le meilleur effet. Les garnitures de maison sont une de nos spécialités, et c'est pourquoi nous vous redisons encore venez au Syndicat.

Aux Grands Magasins à Rayons du
SYNDICAT de QUEBEC
LIMITÉE



Les empêchements de parenté

(Suite de la page 4)
serait encore plus renversé. En effet, non seulement le fils descendrait sa mère de la dignité propre qui lui revient à celle-ci pour la poser à son propre rang de conjoint, mais dans ce rang, il prendrait comme mari un rôle de priorité. Le même raisonnement s'applique avec analogie à tout mariage entre ascendants, mariage qui répugne de la sorte au droit naturel primordiallement.

Quant aux mariages entre consanguins collatéraux, leur inconvenance de ce chef est moindre, elle n'est pas cependant inexistant. Car, par leur sang et dans l'atmosphère commune, les descendants ont entre eux une unité antérieure à cette distinction et à cette altérité préalable que comporte entre les époux, le mariage. On ne se marie point à soi-même, la nature exigeant que la génération charnelle, à la différence de celle des esprits, principes plus parfaits, procède de deux qui s'unissent; de même, ne doit-on pas se marier à ce qui est soi-même, à savoir : ses proches.

Les peuples l'ont communément compris. Le code du monarque babylonien Hammourabi, qui date de l'an 2000 environ avant Jésus-Christ, et qu'on a découvert il y a une trentaine d'années seulement, y trouvant un surprenant confirmation historique de la Bible, veut que si une mère épouse son fils, ils soient considérés tous deux, tant il y a en cet incest de désordre. Nonobstant que certaines nations corrompues eussent perverti là-dessus à divers degrés le sens naturel, le Très-Haut n'avait pas manqué de ramener les Hébreux, dans la Loi de Moïse, aux limites d'une plus parfaite réserve, en défendant toute alliance entre consanguins jusqu'au deuxième degré, comme le montre le texte que je citais au début de ce discours : *Nul ne s'approchera d'une femme de son propre sang pour violer sa pudeur et tous les développements qui s'y ajoutent.* (Lévitique XVIII).

En tout cas, l'Église a toujours tenu et elle enseigne encore qu'entre ascendants et descendants à tous degrés, le mariage répugne à la nature, de même qu'entre collatéraux, au degré le plus proche, nommément entre frères et sœurs.

x x x

Une raison physique intervient ici pour confirmer et en quelque manière sanctionner cette répugnance des mariages consanguins. Elle est basée sur les lois elles-mêmes de la transmission de la vie. La biologie, en effet, instruite par l'expérience, enseigne que le semblable engendre son semblable; et qu'il y a, outre l'hérédité fondamentale qui porte les caractères essentiels de l'espèce, une hérédité secondaire qui s'étend aux détails individuels, aux particularités acquises, aux traits corporels, aux maladies et tares physiologiques, aux anomalies de la sensibilité, aux faiblesses multiples du générateur. Sans entrer ici en des développements scientifiques qui se réduisent le plus souvent à de pures hypothèses, on doit toutefois admettre que les enfants de parents trop semblables en leurs défauts et faiblesses respectives, seront exposés à souffrir en double des mêmes misères. Si l'homme et la femme sont tous deux nerveux à l'excès, consommatifs, rachitiques, leur progéniture ne saurait que l'être plus encore. De là, l'inconvénient qui découle de mariages entre parents, lesquels sont évidemment plus que tout autre, exposés à partager les mêmes tendances génériques ou les mêmes faiblesses, partant à les transmettre avec aggravation. La nature joue ici avec tant d'éléments, qu'il est à peu près impossible de formuler des règles absolues et universelles. Il y a tant de contingences extérieures propres à augmenter ou à diminuer les caractères reçus par hérédité ou atavisme. Néanmoins, un fait brutal demeure, c'est que très fréquemment les mariages entre consanguins, qui s'opposent à la sélection humaine, engendrent une postérité lamentable en un grand nombre de ses fruits.

Selon des statistiques diverses, on a constaté, entre autres faits, dans certains hôpitaux, que 5% des aveugles, 10% des sourds, 15% des idiots seraient la conséquence naturelle d'unions entre parents trop rapprochés. D'autres chiffres sont plus inquiétants encore. Ce qui est patent, c'est que diverses régions, divers villages, où les mariages de consanguins se sont multipliés, sont devenus comme des champs de culture de tarés et d'infirmités plus ou moins caractérisés.

Ne vous étonnez donc pas, mes Frères, qu'à ce sujet, l'Église ait confirmé ou porté des empêchements qui constituent, comme je l'ai dit déjà, de sages règles d'eugénisme. Sans doute, les inconvénients ne sont pas tels que des raisons graves ne puissent parfois, pour les degrés de consanguinité plus éloignés, permettre en quelque sorte le risque. Néanmoins, comme on l'a dit, jamais il n'en saurait être ques-

tion, pour la consanguinité en ligne directe, non plus que pour la consanguinité collatérale au premier degré, à savoir : entre frères et sœurs.

Il a bien fallu, aux origines de l'humanité, qu'il en soit autrement, puisque tous étaient frères et sœurs ou proches descendants. Mais, observons à ce propos que, vraisemblablement, la nature avait alors gardé plus de sa vigueur primitive, et que conséquemment, le mélange des sangs ne pouvait avoir d'aussi funestes suites.

Quoi qu'il en soit, depuis, l'expérience démontre les malheureux résultats de mariages entre proches. Ces effets sont surtout fréquemment renouvelés, quand il y a eu alliance entre tante et neveu, plus encore qu'entre cousins, surtout simplement issus de germains ou petits-cousins. Il faut se rappeler que les conséquences redoutables en apparaissent non seulement selon la loi d'hérédité directe, de parents à enfants, mais plus souvent peut-être selon la loi de l'hérédité médiée, ou atavisme, en vertu duquel, par une sorte de retour, les descendants trahissent les traits, non de leurs auteurs immédiats, mais d'un des ancêtres, par exemple, les petits-enfants tenant du grand-père ou de la grand-mère, et ainsi de suite.

Conséquemment, mes Frères, comprenez les lois d'empêchements de mariage portées par l'Église entre consanguins de ligne directe, ou jusqu'au troisième degré en ligne indirecte. Cet empêchement, reconnaissons-le, a varié dans son étendue. Aux premiers siècles du christianisme, les mariages entre cousins germains furent admis. A partir du quatrième siècle, ils furent défendus même au deuxième degré jusqu'au septième degré civil ou romain, c'est-à-dire, à peu près au troisième degré canonique, ou comme actuellement. Sous le Pape Innocent III, au Concile de Latran (1215), l'empêchement fut poussé jusqu'au septième degré canonique, donc même entre les petits-fils des petits-fils des cousins issus de germains. Au XVIIe siècle, le Concile de Trente, devait ramener la limite de l'empêchement au quatrième degré, ce qui veut dire jusqu'entre les petits-fils des cousins germains; et le nouveau Code de Droit canonique, en 1918, au troisième degré, par conséquent aux mariages entre cousins et petits-cousins. Encore, ce dernier cas, celui des petits-cousins, est-il considéré comme un empêchement mineur, dont l'Église dispense avec relativement plus de facilité. Nonobstant, je dois vous faire connaître, mes Frères, que je croirai devoir être plus sévère même encore que par le passé, pour accorder en cette matière des dispenses ou en recommander la supplique au Saint-Siège.

x x x

Pourquoi avait-on, au fait, porté si loin au treizième siècle, l'extension de cet empêchement?

Ici, intervient une raison d'ordre social qui s'ajoute à celles que j'ai mentionnées pour justifier le dit empêchement. L'organisation féodale du moyen-âge tenait fortement attachée à la glèbe du fief la famille jusque dans ses ramifications les plus lointaines. Les mariages entre proches étant facilement autorisés, il s'ensuivait un phénomène de perpétuel retour contraire à la fois à l'amélioration raciale et au développement social des familles. De là, une tendance physiologique à accentuer les mêmes traits vitaux et les mêmes défauts, propres elles-mêmes à accélérer une dégénérescence de plus en plus accusée.

Simultanément, les querelles de familles et les clans se trouvaient indéfiniment fortifiés, nourrissant de génération en génération, les mêmes oppositions et des haines irréductibles. En empêchant les mariages entre consanguins jusqu'au septième degré, on avait là, le moyen de traverser et de rompre ces blocs monogéniques, élargissant de cette manière le cercle social, divisant les intérêts trop exclusifs de telle ou telle autre famille, entretenant ainsi dans la communauté civile les liens les plus variés, et de la sorte, multipliant les relations, consolidant la tranquillité publique et élargissant la tribu jusqu'à en faire une nation. Plus tard et surtout de nos jours, les déplacements et les mouvements migratoires plus faciles, ont invité à restreindre le cercle des empêchements pour lesquels n'existaient plus dans la même mesure, les motifs qui l'avaient agrandi.

x x x

C'est particulièrement ce motif d'ordre social et un autre de prudence morale que j'expliquerai maintenant, qui amenèrent les autres empêchements de parenté, hors la consanguinité, et que ne pouvaient exiger ni le respect dû à son sang, ni les inconvénients physiologiques des unions entre consanguins.

En effet, ceux qui vivent dans la même maison, comme les frères et sœurs, parfois les cousins et cousines, ou dans le voisinage comme ces derniers ou d'autres parents assez proches, ne sont pas, surtout dans leur jeunesse, sans se trouver fréquemment en des occasions périlleuses au point de vue des mœurs. D'une part, sans doute, le respect naturel dû aux siens retient dans la pudeur; mais pour peu qu'on méprise celle-ci, aussitôt l'affection naturelle qu'on a pour ses parents s'ajoute facilement aux sollicitations des sens et excite des passions d'autant plus ardentes. Si un mariage subséquent doit ratifier les plus extrêmes tendresses et en légitimer les fruits, il constitue une invite qui expose aux intimités charnelles les plus prématurées et les plus dangereuses. Tandis qu'au contraire, le mariage n'étant pas admis régulièrement entre jeunes gens de même souche, tel empêchement forme un frein moral et incite à porter vers d'autres milieux que le sien les amours et les serments. Cette considération est à retenir pour comprendre le bien fondé, au point de vue moral et social, des autres empêchements de parenté, non établis sur la consanguinité, et dont il nous reste à traiter.

II

Les autres empêchements de parenté

Comme nous l'avons vu, l'empêchement d'affinité, quoique basé sur un autre fait, est analogue à celui de consanguinité. Il résulte, en effet, non de la naissance mais du mariage, en vertu de quoi, le mari est allié aux consanguins de l'épouse, et la femme est alliée aux consanguins du mari, de telle sorte, que les consanguins de l'un sont au même degré les alliés par rapport à l'autre conjoint (can. 97). Ainsi, le père et la mère de l'époux ou de l'épouse, sont les beaux-parents, le beau-père, la belle-mère de la bru ou belle-fille, du gendre ou beau-frère; leurs frères et sœurs en sont les beaux-frères et belles-sœurs; ou encore, le demi-fils ou la demi-fille par rapport au beau-père, c'est-à-dire au subséquent mari de la mère, et par rapport à la belle-mère ou marâtre, c'est-à-dire à l'épouse subséquente du père.

Le Code de Droit canonique revient par là à la notion exacte du droit romain, et déclare l'affinité en raison de tout mariage valide devant l'Église, consommé ou non. Tandis qu'antérieurement, l'affinité ne pouvait surgir que d'un mariage consommé, et qu'elle existait aussi, à un moindre degré, hors le mariage, à l'égard des parents de la personne avec laquelle il y avait eu commerce charnel. Aujourd'hui, la notion canonique est mieux assurée, sinon rectifiée.

L'empêchement canonique existe dans la mesure que voici (can. 1077) : l'affinité ou parenté par alliance en ligne directe, invalide un mariage à tout degré, et en ligne collatérale, jusqu'au deuxième degré; et l'empêchement se multiplie selon qu'est multiple la consanguinité qui le fonde, ou bien s'il y a mariage subséquent avec un consanguin de l'époux défunt.

Illustrons par quelques exemples. D'abord, affinité en ligne directe, à savoir : mariage du beau-père et de la bru, de la belle-mère avec le gendre, ou du grand-père du mari défunt avec la veuve, de la grand-mère de l'épouse défunte avec le veuf, etc.; ces mariages sont défendus à tous les degrés possibles d'affinité par ascendance et descendance.

En ligne collatérale, un homme ne peut d'abord épouser ni les sœurs ni les cousines de sa défunte épouse, une femme ni les frères ni les cousins de son défunt mari. Ceci réduit beaucoup ce qui existait avant 1918, alors que l'homme ne pouvait contracter d'alliance, sa femme étant morte, ni avec les sœurs de celle-ci, ni avec ses cousines, ni avec ses petites-cousines ni avec ses arrière-petites-cousines; et réciproquement pour une veuve à l'égard des frères et cousins du mari.

L'affinité se multiplie, avons-nous dit. Premièrement, si la consanguinité elle-même est multiple. La femme de celui qui est deux fois cousin (par son père et sa mère) de quelqu'un, ne pourra subséquentement épouser ce dernier sans faire lever un double empêchement d'affinité. De même, si le mari avait d'abord par dispense pris pour deuxième femme, la sœur ou la cousine de sa défunte, et qu'en troisième noces, il voulait épouser encore la sœur ou cousine des deux premières, l'empêchement serait alors redoublé.

Il est à observer qu'aujourd'hui, nonobstant notre manière de parler et nos habitudes sociales, en droit canonique les consanguins de l'époux, devenus alliés de l'épouse, ne le sont pas, avec l'époux, par rapport aux consanguins de celle-ci. Conséquemment, deux frères peuvent épouser les deux sœurs; car le frère de celui qui en a déjà pris une, est allié de celle-ci et non de la sœur de celle-ci, qu'il peut ensuite épouser sans dispense. De même encore, un veuf et sa fille peuvent se marier respectivement avec la veuve et son fils; ou bien le fils d'un veuf avec une veuve et le veuf avec la fille de cette veuve. Mais, le veuf ne pourrait marier la fille propre de sa défunte femme, ni le fils du veuf défunt prendre pour épouse, la seconde femme de son père.

Rien n'empêche que se rencontrent entre les mêmes à la fois, l'empêchement de consanguinité et celui d'affinité. Tel le cas de celui qui, après avoir épousé sa cousine, veut en secondes noces s'unir à la sœur de celle-ci, qui lui est à la fois cousine par naissance et belle-sœur par alliance, d'où les divers empêchements, de consanguinité collatérale au deuxième degré, et d'affinité collatérale au premier.

Suggéré par la nature et le sens social qui fait, comme on l'a dit, entrer le mari dans la famille de sa femme et réciproquement, l'empêchement d'affinité n'est pourtant pas considéré comme de droit divin. Cependant, Moïse au nom de Dieu l'avait promulgué à son peuple jusqu'au deuxième degré (Lévitique, XVIII), tant le mariage unit si étroitement les époux qu'il les fait en quelque sorte du même sang. Et les châtements les plus terribles y étaient attachés, comme celui de la combustion pour quiconque eût épousé la fille et la mère (Lévitique, XX, 14), et la perte de la postérité pour quiconque, hormis la loi du lévirat, eût pris la femme de son frère pour épouse (Ibid., 21).

Quoique d'autorité ecclésiastique, du moins comme empêchement dirimant, l'Église n'a pas l'habitude de dispenser de cet empêchement, quand il naît d'une affinité en ligne directe, par analogie avec le raisonnement qui a été exposé tout à l'heure relativement aux rapports des consanguins ascendants et descendants. Il y a répugnance à ce que la belle-mère devienne par le mariage égale au gendre, le beau-père au niveau de la bru.

Pour ce qui concerne la parenté par alliance en ligne collatérale, l'Église dans son Code récent, a restreint d'une façon universelle, ce qui déjà était fait en certaines missions, au deuxième

degré cet empêchement, du quatrième et même du septième qu'il avait été aux siècles antérieurs; et elle a supprimé l'affinité engendrée par affinité, c'est-à-dire entre les alliés de l'un et les alliés de l'autre conjoint.

Elle ne suppose point non plus le dit empêchement chez les infidèles (can. 97, § 1) et ne l'y reconnaît chez eux que dans la mesure où leurs coutumes n'en font là aussi un principe invalide.

On l'a déjà insinué, les motifs de l'empêchement d'affinité se rattachent à ceux qui ont été expliqués à propos de celui de consanguinité; la révérence et la pudeur envers les proches, la prudence morale à renforcer contre les familiarités qu'occasionnent la cohabitation et le voisinage, enfin, l'union de plus en plus étroite et de plus en plus renouvelée entre les familles diverses, de façon à favoriser la charité humaine la plus large, la solidité de la nation et la paix sociale.

x x x

Ce sont des motifs analogues qui ont introduit l'empêchement d'honnêteté publique. Il provient d'une alliance putative, dans un double cas, celui d'un mariage invalide ou d'un concubinage public et notoire, et il ne court qu'en ligne directe jusqu'au deuxième degré (can. 1078). Ce qui veut dire que l'homme qui a épousé invalide une femme ou a vécu notoirement en concubinage avec elle, ne peut ensuite en épouser sans dispense ni la mère ni la grand-mère ni la fille ni la petite-fille; et qu'une femme dans les mêmes circonstances ne peut épouser ni le père ni le grand-père ni le fils ni le petit-fils de son pseudo-mari.

L'on aperçoit vite les raisons d'honnêteté publique, en d'autres mots de convenance sociale et de prudence morale qui ont inspiré à l'Église, car il est de pur droit canonique, cet empêchement. Il ne touche point les non-baptisés, sinon en raison de leurs propres coutumes juridiques. Il fut un temps où on le concevait d'une façon différente. L'affinité pouvait résulter même d'un mariage putatif, dès lors qu'il avait été consommé. L'honnêteté publique avait son lieu dans le cas des mariages valides mais non consommés, et elle se prolongeait comme la consanguinité et l'affinité jusqu'au quatrième degré. Elle existait encore dans le simple cas des fiançailles canoniques, qui rendaient le fiancé en état d'affinité à l'égard de la mère, de la sœur, de la fille de sa future, et vice versa, l'empêchement alors n'allant qu'au premier degré.

Eu égard aux mœurs nouvelles, l'Église a supprimé l'empêchement canonique dû aux fiançailles et a modifié le concept légal de l'honnêteté publique, le faisant naître du pseudo-mariage, soit par déficience de validité, soit par mépris du droit pour le cas du concubinage public. Ainsi a-t-il été grandement simplifié et mieux ajusté aux habitudes modernes. Présentement, nonobstant les fiançailles, aucun empêchement n'existe pour les fiancés à l'égard des parents et parentes de l'un et de l'autre; et dans le cas d'un mariage putatif ou du concubinage, les réputés époux peuvent néanmoins s'unir aux sœurs et cousines, frères et cousins du respectif conjoint, l'empêchement n'ayant lieu que pour les consanguins en ligne directe de l'autre partie. Remarquons que le mariage purement civil des chrétiens est considéré dans l'Église comme un concubinage public et notoire, et qu'il comporte par suite le présent empêchement.

x x x

Il nous reste à mentionner deux parentés, au sens métaphorique, capables de créer, devant l'Église, quelque empêchement de mariage, la parenté spirituelle, et la parenté légale.

La parenté spirituelle vient du rapprochement des personnes par le baptême; elle tient donc non à la naissance naturelle, mais à la naissance chrétienne. En ces temps où peut-être la foi était plus généralement vivante, le baptême créait, entre tous ceux qui, à titre de ministre et de parents naturels et spirituels, y prenaient part, une intimité singulière de relations subséquentes que nos siècles ne connaissent plus. Aussi bien, avant le Concile de Trente, les parrains et marraines pouvaient être même plus de deux (comme on en a gardé l'analogie en ce qu'on appelle le baptême des cloches); en raison du baptême, la parenté spirituelle s'établissait entre non seulement le baptisé et le ministre ainsi que le parrain et la marraine, comme aujourd'hui, mais il y avait aussi parenté de la part de ceux-ci avec le père et la mère du néophyte, et une affinité spirituelle, le baptisé une fois marié, envers son épouse. Cette affinité fut dès lors supprimée. Et le nouveau Code de droit ecclésiastique en a fait autant. Sous Benoît XV, pour le copérage du ministre et des parrain et marraine par rapport aux parents du filleul. De sorte qu'aujourd'hui, la parenté spirituelle n'est contractée dans le baptême qu'à l'égard du baptisé par le baptisant et les parrain et marraine; il y a par suite empêchement pour le baptisé d'épouser le ministre qui lui a donné le sacrement, même d'une façon privée, ou ceux qui l'ont tenu aux fonts baptismaux. Cet empêchement, dirimant, n'existe plus au delà desormais, et il est évidemment de droit ecclésiastique (ca. 768, 1079).

On ne saurait donc le découvrir chez les infidèles, par exemple, si quelqu'un d'entre eux avait conféré le baptême. Il ne résulte aussi que d'un baptême certainement valide (can. 762, 763). Le sacrement de confirmation, tout en posant une parenté canonique entre le confirmé et son parrain (ca. 797) ne fait point cependant d'empêchement de mariage. Enfin, nul besoin de souligner que, même au baptême, aucune parenté spirituelle empêchant le mariage ne se forme entre le parrain et la marraine, au contraire oserait-on penser.

Les causes de cet empêchement canonique sont déjà saisies : comme pour les autres parentés, elles tiennent spécialement au respect mutuel et au péril d'imprudentes familiarités.

x x x

De même pour l'empêchement de parenté légale qui ne nous intéresse guère, puisqu'il n'existe comme empêchement prohibant ou dirimant que là où la loi civile déclare expressément, soit illicite, soit invalide, l'union conjugale contractée entre, d'une part, l'adoptant et, d'autre part, l'adopté, et, en outre, celui-ci avec les parents du premier, ou celui-là avec les parents du dernier, soit en ligne directe soit en ligne collatérale, selon la teneur même du droit civil (can. 1059, 1080). Or, en notre pays, il n'existe rien de tel. Le droit romain n'est pas là-dessus parvenu jusqu'à nous.

x x x

Résumons, mes Frères, en empruntant le langage magnifique de l'un des princes de la chaire, le Père Monsabré, les considérations qui ont (Suite à la page 15, 6e colonne)

Avez-vous essayé "la cure alcaline"?

L'utilité d'une brève cure alcaline est reconnue par les milliers de personnes qui ont apprécié comment il on peut rester toujours frais et dispos. Surmenées, ou après des excès de table, elles boivent de l'Eau de Vichy Célestins. Ces eaux célèbres aident à neutraliser l'acidité, tant gastrique que rénale. Intellectuels, mondains, y ont également recours... (laisses comme eux!)



VICHY CÉLESTINS
La Plus Renommée des Sources
Alcalines Naturelles

C'est la même vieille machine, dit le Dr Hamel, mais vernie de duplicité.

(Suite de la page 3)
qu'un extrémiste, tout simplement parce que je demandais au chef du gouvernement de tenir ses promesses.

L'orateur rappelle plus loin les tractations qui ont eu lieu lors de la formation du cabinet. Il soutient que M. Duplessis est pire que M. Taschereau, qu'il n'a même des tristes mais qu'il ne veut pas le dire. Le Dr Hamel ajoute : "M. Duplessis viendra ici ce soir. Il vous dira qu'il a été un lion devant les trustards. Oui, il est terrible en paroles, mais en actes il ne vaut rien. Aujourd'hui, on vous promet des ponts et des bouts de chemins, comme si votre vote n'était qu'une vulgaire marchandise. Le chef dénonce le ballon que le Premier Ministre a apposé à la Chambre de façon indignée, dit-il. Il n'y a rien de changé. Nous nous sommes battus pour être trompés. C'est la même vieille machine mais vernie de duplicité (app.)"

Le Dr Hamel dénonce la dictature économique, disant qu'elle nous a conduits à la pauvreté et à la misère, et le centre de cette dictature est le trust de l'électricité. A ceux qui ridiculisent la lutte contre le trust de l'électricité, le Dr Hamel répond : "En sommes nous rendus dans la province de Québec à consentir à manger une croûte de pain à la noceur? La question de l'électricité est plus importante qu'on feint de le croire, en certain milieu. Si nous ne régions pas cette question, nos tils en souffriront. Il est grand temps que l'on ouvre les yeux. J'ai fait admettre au premier ministre en Chambre qu'il avait reçu \$10,000 de la 'Montreal Power' en 1935. Il a dit qu'une partie était allée au Dr Grégoire et à moi-même. J'ai répondu que c'était une fausseté. De l'argent, j'en ai fourni de ma poche à des gens qui me trahissent aujourd'hui. On lance aujourd'hui un défi au premier ministre au sujet des \$150,000 il lui aurait reçus en 1936 et il ne bouge pas. Le Dr Hamel poursuit en disant qu'il est conscient qu'il s'attaque aux puissances d'argent. Il est convaincu que la Beauce n'hésitera pas à se prononcer pour ceux qui ont su se tenir debout. Elle dira si ces hommes ont eu tort."

Le Dr Hamel affirme qu'il est parti de la politique par simple devoir social. Faites votre part, dit-il. Nous croyons avoir fait la nôtre. En terminant le chef Nationaliste se dit confiant dans la victoire et il dénonce les traîtres, ajoutant qu'il a été trahi tout le long de sa route. Il dit qu'il ne se bat plus sans avoir des garanties. On applaudit le Dr Hamel.

M. DROUIN
Vivement applaudi, M. Oscar Drouin rappelle d'abord que son groupe a accepté de former l'Union Nationale pour faire triompher le programme de restauration sociale et nationale. Si nous parlons d'électricité, dit-il, c'est surtout au point de vue social. Il rappelle l'engagement du premier ministre et déclare qu'il s'est retiré du cabinet parce qu'on ne voulait pas le respecter. Il rappelle la bataille qu'il a menée au cabinet et sa lettre du 9 février.

M. Drouin défie le premier ministre de faire concurrence aux grandes compagnies d'électricité. L'orateur expose plus loin la thèse qu'il a développée à la salle des exercices militaires sur le Nationalisme économique. Il dit pourquoi notre race est pauvre et s'applique à démontrer quel actif sera pour nous l'étatisation des pouvoirs d'eau. M. Drouin affirme de nouveau que la finance anglaise de Montréal nous empêche d'avoir les formes sociales, financières et économiques qui s'imposent.

On applaudit vivement M. Grégoire. L'Assemblée se termine par "O Canada". M. Grégoire avait été présenté fort aimablement par le Dr Desrochers, maire de Beauceville. Samedi soir le groupe Hamel tenait une assemblée nombreuse et enthousiaste à St-Joseph, paroisse de M. Wilfrid Doyon, candidat du groupe dissident.

L'Assemblée était sous la présidence de M. Wilfrid Doyon, député candidat, MM. Joseph La Gueux et Louis-Philippe Roy. M. Alphonse Cliche agissait comme maître de cérémonie. Les orateurs furent le Dr Hamel, M. Oscar Drouin, M. Wilfrid Doyon et M. Perreault, pharmacien, de Limoulin. La salle du collège était remplie à déborder. Plusieurs ne purent y trouver place.

HOMESTEAD OIL
La Homestead Oil & Gas, Limited, annonce l'acquisition de cinq autres puits depuis que le dernier rapport a été publié en décembre dernier. D'après la commission des chemins de fer du Texas, les neuf puits ont un potentiel de 216,570 barils environ par mois. On perfore à l'heure actuelle une production de 9,145 barils par mois.

Voyez du pays à Paques

TARIF SPECIAL

DÉPART: du jeudi 25 mars au lundi 29 mars, à 2 h. après midi.

RETOUR: jusqu'à minuit, le mardi 30 mars.

ALLER et RETOUR POUR LE PRIX d'un billet simple plus un quart.

Plus de renseignements à l'adresse aux agents

CANADIEN NATIONAL • PACIFIQUE CANADIEN

LA QUINTONINE

Fortifie Bien -- Coûte Peu

Le Grand Tonique Français

VENTE ANNUELLE EN FRANCE: Plus de 15,000,000 de bouteilles

DANS TOUTES LES PHARMACIES

Plusieurs projets de législation

5e sermon du P. Rondeau à St-Dominique

Nos vies seront jugées à la lumière de la foi !

Si nous devons vivre de la foi et selon la foi, si la foi doit servir de base et de fondement à toute notre conduite, quand nous paraîtrons au tribunal de Dieu, est-ce que ce ne sera pas la foi qui sera jugée par Dieu ? Est-ce que ce ne sera pas la foi qui nous jugera, ou plutôt Dieu par elle ?

Nous faisons tous profession d'être chrétiens, et la foi que nous pratiquons extérieurement, nous l'avons dans le cœur. Or, Dieu se servira d'elle pour nous juger. Notre Seigneur Lui-même le rappelle aux Juifs dans une circonstance mémorable (Jean, V, 45) : "Ne pensez pas que ce soit moi qui vous accuse, c'est Dieu qui vous accuse, car c'est Dieu qui a fait que vous êtes chrétiens, et moi, je suis seulement un témoin."

Les résolutions d'un bill de M. Onésime Gagnon seront également étudiées. Il s'agit d'une "Loi favorisant le progrès des pêcheries et venant en aide aux pêcheurs". On accordera un généreux subside aux pêcheurs pour leur permettre de faire leur travail dans des conditions plus modernes et plus rémunératrices.

Le comité législatif étudiera aussi un bill de M. Albini Paquette intitulé "Loi autorisant la création de l'École du meuble dans la Cité de Montréal". Cette école fait actuellement partie de l'École Technique et on veut en faire une institution séparée.

Enfin, M. Joseph Bilodeau mettra à l'étude une Loi relative à la mise en valeur des ressources naturelles et M. Duplessis présentera une Loi relative à l'expropriation.

Un grand nombre de bills privés sont également au feuillet.

Les comités parlementaires se réuniront au travail mercredi. Le comité des bills privés prendra en considération les bills de la ville de Châteauguay, de l'Association de Bienfaisance et de retraite de la police de Montréal, des Syndics de la paroisse de La Sainte-Famille-de-Granby, de la cité de Granby, de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, du Conseil Armorial de Québec, de la cité de Sherbrooke, etc.

Le comité des bills publics et le comité des chemins de fer siègeront aussi à partir de mercredi.

Les cheminots

MONTREAL, 15 (U.P.). — Les officiers des cheminots achèvent actuellement la compilation des bulletins distribués pour connaître l'opinion des membres de l'union sur le projet de grève suggéré comme moyen d'améliorer les conditions de vie et de travail de ce groupe.

Le résultat de cette consultation sera donné à une assemblée qui sera tenue jeudi soir dans la métropole, à l'assemblée à laquelle assisteront des représentants des quelque 117,000 cheminots du pays.

Howard Chase, organisateur de l'union des cheminots, est aujourd'hui à Ottawa où il confère avec l'hon. M. Rogers, ministre du Travail.

La St-Patrice

Son Eminence le Cardinal Villeneuve prendra part, mercredi prochain, à la célébration de la fête St-Patrice, et il assistera à une messe à la grand-messe solennelle qui se déroulera en l'église de la rue McHann.

Après la cérémonie, le Cardinal-Archevêque sera l'invité d'honneur du curé de la paroisse, au presbytère, pour le dîner.

Mort d'un prêtre à l'âge de 86 ans

MONTREAL, 15. — (D. N. C.) A St-Benoit du Lac est décédé samedi dans la nuit, le doyen d'âge du clergé de Montréal, M. l'abbé J.-Ovide Guimond, ancien curé de St-Benoit, M. Guimond était âgé de 86 ans et 5 mois. Il était né à Lachenaie et avait fait ses études à l'Assomption et à Montréal. Il fut successivement professeur puis curé à St-Michel des Saints en 1891, à l'île Du Pas en 1897, à St-Placide en 1900, à St-Benoit en 1905. Il se retira en 1917. Les funérailles auront lieu demain.

Délégation d'étudiants au Cabinet

Des représentants de 14 universités canadiennes présentent une requête contre la guerre et la conscription.

OTTAWA, 15. (D.N.C.) — Une délégation de 14 universités canadiennes a présenté cet avant-midi au gouvernement une requête signée par 13,000 étudiants du Dominion contre la guerre et la conscription. En voici le texte : "Attendu que la présente situation internationale nous met en face d'un danger de guerre imminente, nous soussignés, étudiants canadiens, affirmons résolument notre volonté de paix et soumettons, par les présentes, la pétition ci-dessous au Parlement canadien."

"1. — Attendu que l'acte de la milice fait partie des statuts révisés du Canada, c. 132, 1927; et "Attendu que certaines sections de cet acte tendent à la conscription des Canadiens, en vue d'un service actif à l'étranger, possible par ordre en conseil :

"2. — Attendu que plusieurs ruines circulent au Canada de nos jours au sujet d'une possible commission du Canada avec la Grande-Bretagne dans le cas où la Grande-Bretagne serait en guerre; et "Attendu que les relations du Canada et de la Grande-Bretagne dans un tel cas ne sont pas clairement définies :

"3. — Attendu que l'Université Laval de Québec était représentée par MM. Amintor Jolicoeur, directeur de l'Hebdo-Laval, Marcel Cloutier et J.-J. Garneau, rédacteur en chef de l'Hebdo-Laval.

422 millions pour l'aviation

(Dernière heure)

LONDRES, 15. — (U.P.). — Les prévisions budgétaires pour l'exercice financier britannique, les plus fortes jamais enregistrées, en temps de paix ont été déposées à midi aux Communes anglaises. Ces prévisions atteignent 82,500,000 livres sterling (\$422,500,000). Habituellement la Grande-Bretagne voitait 890,000,000 pour son aviation.

La coordination des programmes

Le sous-comité du Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique, qui avait été constitué pour étudier les moyens d'établir une plus grande unité et une plus grande coordination dans les divers programmes et les méthodes des diverses institutions et enseignements de la province de Québec, siègera en notre ville vers la fin du mois de mars. Cette réunion sera très importante. Il pourrait en résulter une conception nouvelle et mieux appropriée à nos besoins du Conseil de l'Instruction publique.

Etant donné que le travail de la session provinciale se poursuit actuellement au Parlement, il est possible que ce comité siège à l'Archevêché de Québec. L'invitation en a été transmise à l'hon. M. Cyrille-F. Delage par S. E. le cardinal J.-M.-R. Villeneuve lui-même.

de nouveau devant les Patriotes samedi après midi, cet organisme coopératif provincial aurait comme âme dirigeante un haut bureau de direction dont le tiers des membres serait nommé par le clergé, les universités, le gouvernement et les écoles d'agriculture et les deux autres tiers par tous les coopérateurs. Le bureau de direction se nommerait lui-même un conseil; les facultés mises en action par cet organisme coopératif provincial seraient : un secrétariat central relevant directement du haut bureau de direction et qui serait chargé de la partie éducative, de former la véritable mentalité coopérative; une caisse coopérative centrale; la coopérative de production; une coopérative de consommation; une caisse centrale et enfin l'assurance mutuelle centrale.

Me Rivard se plaint des commentaires d'une revue

Le procureur de la Couronne demande au tribunal d'appliquer les sanctions voulues. — Le propriétaire est sommé par le juge Cannon de venir expliquer sa conduite en cour. — Le détective Pettigrew.

CHATEAUNEUF EST MORT A L'HOPITAL

Au début de la séance des Assises Criminelles, au procès d'Honorat Bernard, de Cyrille Emond et Wilfrid Darveau, ce matin, Me Rivard s'est plaint des commentaires d'une revue policière de cette ville : "Le Détective". Me Rivard a demandé au tribunal d'appliquer les sanctions voulues. "Ce journal, dit Me Rivard, semble avoir pour mission d'administrer la justice dans les provinces. Ce journal fait des commentaires et des critiques sur les décisions du tribunal. La presse, d'une façon générale, a donné de bons comptes rendus, mais le "Détective" a fait des commentaires qui constituent à mon avis un mépris de Cour. Je demande au tribunal d'appliquer les sanctions prévues par la loi."

L'hon. juge Lucien Cannon a répondu aux paroles de Me Rivard, en disant : "Aussi longtemps que j'aurai pour mission d'administrer la justice, je ne permettrai pas qu'on critique l'administration. L'article en question ne peut passer inaperçu et, en conséquence, j'ordonne au greffier de donner ordre au propriétaire de la revue, M. Martial Roy, de comparaître devant la Cour demain matin pour expliquer sa conduite."

M. AIME PETTIGREW

Par Me Rivard : — Vous avez fait des investigations chez madame Perron, le 25 janvier dernier ? — Oui. — C'est vous qui avez sorti Châteauneuf de l'appartement de Darveau ? — Oui. — C'est vous qui l'avez conduit à l'hôpital ? — Oui. — Avec qui êtes-vous ? — Avec le docteur Paul Rochette.

— Pouvez-vous nous dire quand Châteauneuf est mort ? — Rendu à l'Hôtel-Dieu, nous l'avons placé sur la table de pansements et Châteauneuf s'est alors "filé le sien à faire".

Par Me Taschereau : — Vous êtes sorti par le grand escalier de la rue Saint-Jean ? — Oui. — Après que madame Perron vous eut dit que la porte de l'appartement de Darveau qui donne sur la rue ? — Oui. — Vous êtes resté dans la boutique du barbier ? — Oui. — Après la fusillade, vous avez aidé à Aubin à sortir de la boutique ? — Oui.

— Camille Tanguay, Blouin, Gilbert et un autre dont je ne me rappelle pas.

Le juge fait remarquer que l'arrestation de Neuville est différente du drame de la rue Saint-Jean. Après les événements de la veille, la police était justifiée d'agir de la sorte. La Cour s'ajourne ensuite à 2 h. 30.

Protestations de M. Bouchard

L'honorable M. T.-D. Bouchard, chef de l'opposition provinciale, vient d'inscrire sur le feuillet de la Chambre une motion de protestation contre la lettre adressée par un professeur de l'Université Columbia à un citoyen de Toronto et contenant des observations offensantes pour les Canadiens français et les Franco-Américains. M. Bouchard avait soulevé cette question en Chambre, la semaine dernière. Et sur un point d'ordre de M. Duplessis, "Orateur avait décidé que le sujet ne pouvait être traité sur une motion d'ajournement."

Afin de pouvoir discuter la question quand même, il a donc inscrit régulièrement la motion suivante au feuillet :

1. — "Que cette Chambre ayant pris connaissance de la teneur d'une lettre, adressée par le professeur W.-P. Pitkin, de l'Université Columbia, à W.-B. Northgrave, de Toronto, dont un extrait a été publié dans "The Globe and Mail" de Toronto, le samedi 27 février 1937, et dans laquelle le dit professeur accumule une série d'insultes absolument gratuites à l'adresse des millions de Canadiens français vivant sur le continent américain et dont 4,000,000 environ sont des loyaux sujets des Etats-Unis, proteste énergiquement contre ces accusations malicieuses, libellées et fausses et, désire attirer l'attention du Président de l'Université Columbia, le professeur Nicholas Murray Butler, pour qu'il prenne toute action qu'il jugera juste dans la circonstance."

2. — "Que le greffier de cette Chambre reçoive instruction de transmettre copies de la présente résolution et de l'article paru dans le "Globe and Mail", de Toronto, auxdits Professeurs Nicholas Murray Butler et W. B. Pitkin."

M. ROLAND PICARD chauffeur de taxi. Par Me Dorion. — Le 25 janvier dernier avez-vous rencontré Honorat Bernard ? — Oui, sur la rue Saint-Jean, près de la rue Marchand. — Où vous a-t-il demandé de le conduire ? — Au coin Ozanam et Roc-A-madour.

— Est-il entré dans la maison où vous êtes arrêtés ? — Je ne le sais pas.

M. AMEDEC PAPILLON Constable de la Police Provinciale. Par Me Rivard. — Le 27 janvier, vous trouvez-vous à Neuville, lors de l'arrestation de Bernard ? — Oui. — Etes-vous entré dans la maison de M. Noreau ? — Oui, 15 minutes après le sous-chef Tremblay.

— Avez-vous trouvé quelque chose dans l'appartement ? — Oui, un revolver blanc. — Qu'avez-vous fait du revolver ? — Je l'ai remis au sous-chef

Morts tragiques

HAVRE ST-PIERRE, 15. — "L'Action Catholique" a annoncé, samedi, dans son radio journal la mort tragique de deux jeunes gens, âgés de 25 et 19 ans. Les victimes sont les fils de M. Joseph Collin, de Longue-Pointe de Mingan. Ils ont été trouvés morts dans un camp de bucherons. Ils ont été aperçus par deux chasseurs. Les deux jeunes gens étaient partis pour aller à la chasse l'automne dernier, et ils n'avaient plus été revus depuis. Leur père et un médecin en avion.

Succès de la journée syndicale

M. l'abbé G. Côté donne le sermon à Loretteville et M. l'abbé J. Lefrançois à St-Emile. — Une grande réunion.

A LORETTEVILLE

Le ouvrier de Loretteville et des paroisses environnantes ont assisté hier à une journée syndicale organisée sous les auspices du syndicat national catholique des Gantiers de Loretteville. Cette journée a remporté un vif succès. Hier matin, une messe spéciale a été célébrée à Loretteville et une autre messe à St-Emile. A Loretteville, M. l'abbé Georges Côté, de Québec, a donné le sermon, et à St-Emile, M. l'abbé Jules Lefrançois, aumônier des Syndicats Catholiques, a exposé, en chaire, la doctrine sociale de l'Eglise. Les deux aumôniers, s'appuyant sur les encycliques, ont expliqué les remèdes préconisés par les Papes pour remédier au mal social.

Dans l'après-midi d'hier, une grande assemblée syndicale a été tenue à la salle Montcalm à Loretteville sous la présidence de Son Honneur le maire Blondeau et sous les auspices du syndicat national catholique des Gantiers. Ont adressé la parole à cette occasion MM. Alphons Roberge, directeur de la C.T.C.C. et président de l'Union Protectrice des Travailleurs en Chaussures de Québec; J.-Th. Robitaille, directeur de la C.T.C.C. et président du Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec; Lauréat Morency, exposé du Conseil Général et président du syndicat des Plâtriers de Québec; Gérard Picard, secrétaire du Conseil Général et secrétaire général de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc; puis M. l'abbé Sully Gagnon, aumônier du syndicat national catholique des Gantiers de Loretteville.

Tous ces orateurs ont expliqué la doctrine sociale de l'Eglise, défendu la cause syndicale, exposé la législation ouvrière actuelle et la législation attendue et fait connaître les tactiques des communistes pour embrigader les ouvriers.

L'assistance qui remplissait la salle a écouté avec attention les orateurs et les a applaudis généreusement.

Causerie de M. Garneau à Saint-Malo

M. Philémon Garneau, échevin, a prononcé un discours, hier après-midi, à une assemblée de la Ligue des Citoyens de St-Malo. M. Jos. Cantin présidait cette réunion. M. Garneau discuta d'abord de questions municipales, telles les finances de la ville, le bill de la cité, la chloration de l'eau, le nettoyage complet des tuyaux d'aération de l'aqueduc. M. Garneau aborda ensuite la question de la doctrine sociale de l'Eglise, défendit la cause syndicale, exposa la législation ouvrière actuelle et la législation attendue et fait connaître les tactiques des communistes pour embrigader les ouvriers.

L'assistance qui remplissait la salle a écouté avec attention les orateurs et les a applaudis généreusement.

Carabinades "37"

On a commencé pour de bon la préparation immédiate de la grande revue annuelle des carabinades. Les sketches sont tous terminés et les répétitions auront lieu nombreuses d'ici au 1er avril, date à laquelle sera présentée la revue. Carabinades "37" importants auraient été enlevés. Au moment où nous allons sous la presse, le prévenu n'a pas encore plaidé.

Longue DUREE

C'est une lavieuse moderne à gratter d'abîme modique. Le gratter d'abîme modique, à triple fonction, vous offre une grande rapidité au lavage. La cuve émaillée porcelaine tient 6 à 7 livres de linge et se commande facilement par un bouton extérieur. L'extérieur est en aluminium et la machine est sûre et facile à utiliser. L'essorage perfectionné à mouvement réversible se fait à six positions. (Pompe de vidage électrique mouvant un modestes supplément.)

EASY

offre La plus générale GARANTIE jamais offerte par aucun manufacturier de laveuses au Canada.

LAVEUSE EASY "JM"

à grattereur C'est une lavieuse moderne à gratter d'abîme modique. Le gratter d'abîme modique, à triple fonction, vous offre une grande rapidité au lavage. La cuve émaillée porcelaine tient 6 à 7 livres de linge et se commande facilement par un bouton extérieur. L'extérieur est en aluminium et la machine est sûre et facile à utiliser. L'essorage perfectionné à mouvement réversible se fait à six positions. (Pompe de vidage électrique mouvant un modestes supplément.)

Pénible accident

Madame Adjutor Campagna, de Limolou, a été victime d'un douloureux accident, en fin de semaine, lorsqu'elle s'est fracturée une jambe, au lac Beauport. L'accident s'est produit près du chemin qui conduit à l'hôtel. Madame Campagna faisait du ski avec son mari, au moment de l'accident.

L'hon. M. Sauvé

L'honorable M. Paul Sauvé, qui avait été retenu chez lui par la maladie pendant toute la semaine dernière, arrivera ce soir à Québec pour reprendre le fauteuil de son poste.

CHRONIQUE de L'UNIVERSITÉ

LA RETRAITE UNIVERSITAIRE

Les exercices de la retraite universitaire commenceront ce soir à huit heures, à la chapelle extérieure du Séminaire. Le prédateur sera le R. P. Schelpe, S.J., de la maison de Québec. Ces exercices seront suivis par MM. les professeurs, les étudiants, les anciens et les membres des classes dirigeantes en général.

OTTAWA GAGNE ENCORE

L'Université d'Ottawa a fait un nouveau pas vers la conquête du trophée Beesborough en remportant la victoire, vendredi soir, aux épreuves oratoires semi-finales tenues sous les auspices de Radio-Canada. Les orateurs délégués de l'Université d'Ottawa étaient MM. Jean-Jacques Tremblay et Gérard Gobeil, ceux de l'Université Queen's, mademoiselle Elsie Morrison et M. Louis Couillard.

Le débat qui fut bilingue porta sur le sujet suivant : La province de Québec doit-elle adopter le suffrage féminin ?

L'épreuve finale des débats inter-universitaires à la radio aura lieu le lundi soir, 22 mars, à 9 heures. Les vainqueurs rencontreront, cette fois, les gagnants du groupe universitaire de l'Ouest canadien. Le sujet du débat est celui-ci : Il est résolu que cette Chambre désapprouve la tendance croissante des gouvernements à s'accaparer des droits des individus.

REUNION REMISE

La réunion de la Société Médicale des Hôpitaux Universitaires qui devait avoir lieu vendredi à l'hôpital Saint-Michel a été remise à cause des exercices de la retraite universitaire. Elle aura lieu le 1er vendredi d'avril.

LE LAVAL MEDICAL

Dans le dernier numéro du Laval Medical, intéressant comme le sont tous les numéros de cette revue médicale, on trouve des études présentées par MM. les Drs J.-P. Roger, J.-C. Miller, Alphonse Pelletier, R. Desrochers, G.-H. Larue, R. Desrochers, Henri Marcoux, Lucien Larue, Donat Lapointe.

MORALE PROFESSIONNELLE

M. le chanoine Cyrille Gagnon commencera demain après midi à donner ses cours de morale professionnelle aux étudiants de troisième année de droit.

LES EXAMENTS

Les examens à la Faculté de Médecine, pour le second semestre, commenceront le 1er mai pour se poursuivre jusqu'à la dernière semaine du mois. Les étudiants de 1ère, 2ème et 5ième année subiront les épreuves annuelles le 10 mai. Les examens oraux se passeront du 18 au 24 mai. Pour ce qui est des examens du 1er semestre remis ou manqués il devront être repris à partir du lundi de Pâques.

CARABINADES "37"

On a commencé pour de bon la préparation immédiate de la grande revue annuelle des carabinades. Les sketches sont tous terminés et les répétitions auront lieu nombreuses d'ici au 1er avril, date à laquelle sera présentée la revue. Carabinades "37" importants auraient été enlevés. Au moment où nous allons sous la presse, le prévenu n'a pas encore plaidé.

Vol de clefs

Un individu a comparu, ce matin devant M. le juge Arthur Fitzpatrick, sous l'accusation d'avoir volé deux clefs dans le bureau de M. Bernard, surintendant des femmes de peine au Parlement. Les deux clefs ont une valeur de 50 sous, mais à la suite de ce vol des documents assez importants auraient été enlevés. Au moment où nous allons sous la presse, le prévenu n'a pas encore plaidé.

Le nombre-indice

Ottawa, 15. — Vu le gain de quatre des six facteurs majeurs, l'indice économique a monté de 115,7 à 115,9 au cours de la première semaine de mars. L'indice économique a monté en janvier à un nouveau sommet pour la période sous revue. Subséquentement, il y a eu un fléchissement perceptible, le changement dans les trois dernières semaines étant cependant de proportion excessivement minime. Comme résultat net, l'indice est maintenant un peu au-dessus de la première semaine de l'année et, pour ainsi dire, aussi élevé qu'à toute autre époque de 1936.

Papier à journal

MONTREAL, 15. — La production de papier à journal, au Canada, en février 1937, s'est élevée à 275,532 tonnes, contre 287,691 tonnes, en janvier 1937, et 211,565 tonnes, en février 1936. Pour les deux premiers mois de l'année courante, la production accuse un gain de 25 pour 100 sur les deux premiers mois de 1936.

Obligations canadiennes

Table of Canadian bonds with columns for denomination, date, and price.

R.-L. Crombie

MONTREAL, 15.—R.-L. Crombie, assistant gérant du bureau de Montréal de la Royal Trust Company, vient d'être nommé gérant de la filiale de la compagnie à Toronto. M. Crombie succède à M. Bruce-L. Smith, qui a démissionné le 1er mars, après avoir occupé le poste de gérant pendant vingt-deux années, à Toronto.

Marché des peaux

(Cours fournis par L.-G. Beaubien & Cie, Québec) Chicago, 15.—Les prix des peaux ont été en hausse de 22 à 33 points, samedi, sur le marché de Chicago. Les ventes furent de 170 lots. Mars 16.90; juil. 17.23; septembre 17.56; décembre 17.85; n et mars 1938, 18.24.

Marché des céréales

Table of grain prices for various types of wheat and corn.

Les changes

Table of exchange rates for various international currencies.

Accroissement de nos exportations

Ottawa, 15.—Un accroissement de \$200,000,000 environ a été enregistré dans les exportations canadiennes au cours des onze mois terminés le 28 février 1937, suivant un rapport du département du revenu national. En même temps, les importations se sont accrues de plus de \$90,000,000. La valeur de nos exportations, au cours de la période en question, est de \$972,855,374, comparativement à \$775,577,843, au cours de la période correspondante de 1935-1936. La valeur de nos importations est passée de \$510,937, 970 à \$600,939,734.

La Finance

STEEL OF CANADA Steel Company of Canada rapporte pour 1936 des profits nets de \$2,836,683, en augmentation de \$501,201 sur l'année précédente. Ces profits équivalent à \$4.01 par action privilégiée et ordinaire, vis-à-vis de \$3.31, l'année précédente. Le fonds de roulement s'élevait, à la fin de 1936, à \$1,599,004, soit un gain de \$1,048,450 sur 1935.

Steel of Canada

HAMILTON, 15. — H.-H. Champ, vice-président de Steel Company of Canada, Limited, annonce, en fin de semaine, une augmentation générale dans les salaires des employés de la compagnie. A partir du 1er avril 1937, les employés de Steel Company of Canada bénéficieront d'une hausse de salaire de 10 pour 100.

Wall Street

NATIONAL DAIRY Les profits nets de National Dairy Products, en 1936, furent de \$1,282,028 ou de \$2.01 par action ordinaire, comparativement à \$938,205 ou \$1.38 par action ordinaire, en 1935.

BROWN COMPANY

En vertu d'une décision rendue par le juge Peters de la Cour fédérale, les certificats d'actions privilégiées de Brown Company, confiés au comité de protection des actionnaires, seront remis à leurs propriétaires.

Valeurs étrangères

Table of foreign stock prices for various international markets.

GANNETT COMPANY

Gannett Co., Inc., rapporte pour l'an dernier des profits nets de \$1,026,150 ou de \$7.53 par action de la classe A, comparativement à \$1,078,531 ou \$10.01 par action, l'année précédente.

HOLT RENFREW

Les profits nets de Holt Renfrew & Company Limited, en 1936, furent de \$136,834, à rapprocher de \$36,382, en 1935. Le fonds de roulement est passé de \$719,110 à \$763,360.

Wagons chargés

Ottawa, 15. — Les chargements ferroviaires, au cours de la semaine du 6 mars 1937, se sont totalisés à 47,345 wagons, à rapprocher de 46,445 wagons, la semaine précédente, et 45,236, la semaine correspondante de l'an dernier.

MEAD CORPORATION

Les profits nets de Mead Corporation, en 1936, ont été de \$955,020 ou de \$1.22 par action ordinaire, vis-à-vis de \$501,607 ou de \$0.51 par action ordinaire, en 1935.

ASBESTOS CORPORATION

Asbestos Corporation Limited, vient de publier son bilan pour l'année 1936. Ce bilan révèle une augmentation sensible dans les profits et dans le fonds de roulement. Les revenus bruts furent de \$828,871. Après le paiement des salaires, la dépréciation, les impôts et l'intérêt sur les obligations, les profits nets se sont chiffrés à \$221,152. Le fonds de roulement, à la fin de 1936, s'élevait à \$964,355, à rapprocher de \$740,854, à la fin de 1935.

Mines hors cote

Table of unlisted mining stocks.

N. Y. CENTRAL

N. Y. Central rapporte, pour le mois de janvier 1937, des revenus nets de \$787,741, vis-à-vis d'une perte nette de \$543,241, en janvier 1936.

INTL PAPER

Le projet de réorganisation de l'International Paper & Power Company est en voie de réalisation. En voici les grandes lignes telles qu'exposées par Dow Jones: échange d'une action privilégiée 7 pour 100 contre une nouvelle action privilégiée 5 pour 100 et une nouvelle action ordinaire; échange d'une action privilégiée 6 pour 100 contre une nouvelle action privilégiée 5 pour 100 et 3-4 d'action ordinaire; échange d'une action ordinaire de classe A contre 8-20 de nouvelle action ordinaire. Les actionnaires auraient de plus le privilège d'acheter de nouvelles actions ordinaires au prix de \$25 chacune dans la proportion respective de 11-20 d'action, de 9-20 d'action et de 9-40 d'action.

FERMIS DE BATIR

Les permis de bâtir accordés la semaine dernière, aux Etats-Unis, sont évalués à \$41,088,000, dont \$21,441,000 de source privée, à rapprocher de \$48,656,000 et \$23,423,000 respectivement, au cours de la même semaine de 1936.

CONSOLIDATED OIL

On prévoit, pour le premier trimestre de 1937, un accroissement dans les revenus nets de Consolidated Oil, comparativement au trimestre correspondante de 1936. L'an dernier, les profits nets équivalaient à \$1.15 par action ordinaire, vis-à-vis de 74 cents par action ordinaire en 1935.

GENERAL MOTORS

Les bénéfices nets de General Motors, en 1936, furent de \$9,268,936, comparativement à \$9,901,612, en 1935, soit l'équivalent de \$4.13 par action, contre \$2.52 en 1935. Le compte rendu annuel atteste que la compagnie a enregistré durant l'année en question les bénéfices d'exploitation les plus élevés dans son histoire et qu'elle a fait les versements de dividendes les plus considérables encore vu en une seule année. La production s'est chiffrée à \$18,315,356, vis-à-vis de \$14,743,959, en 1935, et \$12,867,332, en 1934.

NORANDA MINES

Les bénéfices nets de Noranda Mines, Limited, en 1936, furent de \$9,268,936, comparativement à \$9,901,612, en 1935, soit l'équivalent de \$4.13 par action, contre \$2.52 en 1935. Le compte rendu annuel atteste que la compagnie a enregistré durant l'année en question les bénéfices d'exploitation les plus élevés dans son histoire et qu'elle a fait les versements de dividendes les plus considérables encore vu en une seule année. La production s'est chiffrée à \$18,315,356, vis-à-vis de \$14,743,959, en 1935, et \$12,867,332, en 1934.

ALPHONSE DUMONT

ALPHONSE DUMONT MARCHAND DE PEaux VERTES TELEPHONE 154 Liste de prix pour peaux vertes. Les peaux de 52 lbs et plus sont acceptées. Les peaux de 52 lbs net, sans queue, ni tête.

ASSUREZ votre propriété contre dommages par: EXPLOSION, EMEUTES, GREVE, VANDALISME. PRATTE & COTE ENR'G Courtiers d'assurances. 126, St-Pierre, Tél.: 2-5671

PEAUX VERTES ALPHONSE DUMONT MARCHAND DE PEaux VERTES TELEPHONE 154 Liste de prix pour peaux vertes.

Bourse de Toronto

Table of Toronto stock market prices for various companies.

Bourse de New-York

Table of New York stock market prices for various companies.

COMPTABLES AGREÉS MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES COMPTABLES AGRÉS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. BOULET & GOULET, ANTOINE LANGLOIS, M. DONALD CURRIE & CIE, LARUE & TRUDEL, SAMSON & KNIGHT, A.G. MARCEAU et LEON COTE.

L.-G. Beaubien & Cie MEMBRES DE LA BOURSE DE MONTREAL ET DU CURB DE MONTREAL. Ordres d'achat et de vente dans les valeurs mobilières et dans les titres miniers exécutés par fil privé direct sur les marchés de Montréal, New-York, Toronto et Vancouver. 70, rue Saint-Pierre, Québec. Téléphone: *2-1521

Aujourd'hui, à 12 heures 30

Table of stock market prices for Montreal and Toronto, including various commodities and shares.

Dernière heure

New-York, 15. — (BUP). — Les stocks ont perdu une fraction de point à plus d'un point, aujourd'hui, sur un marché relativement peu actif.

HARRICANA ALMAGAMATED Gold Mines Incorporated. Propriété et situation: 690 acres dans les territoires de Dubuisson et Bourlamaque.

Le groupe "Lacroix" à la radio

(Suite de la page 3). — Je suis heureux de n'avoir pas à venir m'excuser devant vous d'avoir contribué à doter la province de gouvernement Duplessis, régime de confiance et anti-national.

M. Cliche a promis aux électeurs de Beauce de voir à la réalisation complète du programme de l'Action Libérale Nationale, programme, dit M. Cliche, que les esprits les plus sérieux de notre province ont jugé comme le meilleur encore offert à notre peuple.

LES CHANGES

New-York, 15 (BUP). — Les devises étrangères étaient fermes, au début, sur le marché de New-York.

LA SIDERURGIE

Cleveland, 15.—BUP.—Les opérations sidérurgiques, la semaine dernière, aux États-Unis, ont atteint 87 pour 100 de la capacité,

tant et le \$150,000, à M. Duplessis et à laisser son siège de député. Si au contraire, je puis prouver plus que ce montant, M. Duplessis devra s'engager à me payer le montant qui dépassera le \$150,000, et à laisser son siège de député.

Souffrez-vous DE

- Rhumes ordinaires, Nervosité, Indigestion, Constipation, Dérangements d'estomac

NOVORO du Dr Pierre. Remède de famille qui a fait ses preuves et auquel on peut se fier à été le soutien dans des milliers de foyers.

LE NOVORO du Dr Pierre. Remède de famille qui a fait ses preuves et auquel on peut se fier à été le soutien dans des milliers de foyers.

l'automne dernier. Les députés se sont voté une allocation de \$2,500, la session a coûté environ un demi-million à la province pour voir le chef du gouvernement manquer à ses promesses.

M. Lacroix explique le vote qu'il a donné sur les crédits de la milice

(Suite de la page 3) M. Lacroix s'en prend alors aux conservateurs de 1911 et dit que si l'on avait donné deux navires de guerre à Laurier, il aurait peut-être pu éviter la guerre.

THE GREAT-WEST LIFE ASSURANCE COMPANY. Une Police pour Chaque Personne et pour Chaque Bourse. Image of a man in a suit holding a briefcase.

UN DE VOS AMIS!

Vous pouvez discuter vos problèmes avec lui avec confiance et confidentiallement. Vous en retirerez une confiance plus grande encore dans votre bien-être et dans celui de votre famille durant les années à venir.

THE GREAT-WEST LIFE ASSURANCE COMPANY. Albert Daoust, gérant de succursale, Edifice Quebec Power, Québec.

VENTE de TAPISSERIE PAR LOT POUR UNE CHAMBRE

CETTE VENTE SE TERMINERA LE 25 MARS. Valeur Régulière .12 1/2 DIX DESSINS. Valeur Régulière .18 DIX-HUIT DESSINS. Valeur Régulière .15 QUINZE DESSINS. Valeur Régulière .08 TROIS DESSINS. Valeur Régulière .10 SEPT DESSINS. Valeur Régulière .20 VINGT DESSINS.

GRATIS - La colle à tapisser pour chaque chambre - GRATIS

PEINTURE. SPECIAL... Pour votre cuisine. PEINTURE "RAMSAY". GARANTIE ABSOLUMENT PURE. GALLON... 3.95 le pot... 2.10 la pinte... 1.10. VERNIS POUR PLANCHERS. VERNIS "SHINE-OLEUM".

Démonstration en faveur de la presse catholique

AUJOURD'HUI

B. Clément Haubauer, conf.

QUARANTE-HEURES

St-Joseph de Lévis; St-Malo

Calendrier

LUNDI, LE 13 MARS 1937

Lever du soleil — 6.14
Coucher du soleil — 6.06
Lever de la lune — 7.22
Coucher de la lune — 10.07

Dem. Q. le 5, à 4 h. 15 du matin
Nouv. L. le 12, à 2 h. 30 du soir
Prem. Q. le 19, à 8 h. 46 du matin
Pleine L. le 26, à 8 h. 12 du soir

Température

La température dans le Bas-Saint-Laurent, mixte et modérément froid, aujourd'hui et demain.

A St-Charles de Limoilou. — Le R. P. Albert, O. M. Cap., président. — Messe le matin et sermon à toutes les messes par M. l'abbé Guillaume Déchène. — Réunion pour les hommes et jeunes gens dans l'après-midi. — La salle est remplie à débordement. — Le R. P. Schelpe, S. J., M. l'abbé G. Déchène, M. Eugène L'Heureux et M. le Dr L.-P. Roy adressent la parole.

M. J.-S. ROY, PRESIDE

Une salle archi-comble, un enthousiasme dévorant, des causeries du plus vif intérêt sur les questions à l'ordre du jour, des chants conquérants, bref une atmosphère véritablement catholique, voilà comment on peut résumer la grande manifestation qui se déroula hier après-midi, à la salle paroissiale de Limoilou, pour marquer l'inauguration des trois Journées de Presse Catholique, à St-Charles de Limoilou.

Cette réunion, à laquelle étaient convoqués les hommes et jeunes gens, a obtenu un succès vraiment magnifique, et s'il faut en juger par elle, des foules immenses iront encore, aujourd'hui, et demain, assister aux démonstrations au programme en faveur du bon journal.

La séance d'hier après-midi était sous la présidence d'honneur du curé de Limoilou, le R. P. Albert, Cap. et de M. J.-S. Roy, président du Comité de Presse Catholique. On remarquait à leurs côtés plusieurs invités d'honneur, parmi lesquels un nombre considérable de membres du clergé régulier et séculier, religieux enseignants, dignitaires civils, les amoniteurs et présidents des différents groupements spécialisés de l'A. C. J. C., la J. O. C., la J. A. C., la J. I. C., etc.

Mentionnons : le R. P. Henri Schelpe, S. J., M. l'abbé Guillaume Déchène, le R. P. Lucien, Cap., le R. P. Séverin, Cap., M. l'abbé Antonin Laliberté, le R. P. Rodolphe Pomerleau, O.M.I. M. le Dr Jules Dorian, directeur de l'Action Catholique, M. Eugène L'Heureux, secrétaire de la Rédaction de l'Action Catholique, M. le Dr Louis-Philippe Roy, rédacteur de l'Action Catholique, M. M. les échevins Hubert Simard, Tancrède Gignac et Edmond Tremblay, M. François Leclerc, membre de la Commission des écoles catholiques de Québec, M. Georges-Henri Dagneau, président général de l'A. C. J. C., M. M. Johnny Bouchard, J.-S. Baril, J.-S. Marcotte, R. Gagnon, et plusieurs autres.

Le programme de l'après-midi comportait une brève allocution du R. P. Curé, de M. J.-S. Roy, président du Comité de Presse Catholique, et des causeries du R. P. Henri Schelpe, S. J., de M. l'abbé Guillaume Déchène, de M. Eugène L'Heureux et de M. le Dr Louis-Philippe Roy.

Plusieurs chants furent rendus par les groupements spécialisés de l'A. C. J. C., et la partie musicale du programme avait été confiée à l'Orchestre de Limoilou sous la direction de B. Benoit Simard.

Une discussion publique termina la manifestation.

LE MATIN

M. l'abbé Guillaume Déchène agissait comme maître de cérémonies. Dans l'après-midi, à toutes les messes, l'éminent prédicateur avait expliqué le but de ces Journées de Presse Catholique.

Montrant d'abord que le devoir de l'homme était avant tout de servir Dieu, l'orateur sacré dit qu'au contraire l'homme, souvent, ne se préoccupe que de ses intérêts temporels, et que par suite, il se trouve, par sa faute, privé de la grâce divine.

L'obscurcissement de l'esprit humain a fait tomber dans l'erreur du communisme qui rêve de la prospérité temporelle et qui se fait du bien-être temporel sa béatitude.

Les communistes ont toute une doctrine sociale fautive qui circule à travers l'univers. Le prédicateur fit voir les résultats de cette doctrine en Russie, au Mexique, en Espagne, et conclut à la nécessité d'un mouvement catholique qui sauvera la situation.

Ce mouvement doit tendre à la diffusion de la doctrine catholique, diffusion qui se fera par l'organisation de groupements spécialisés, et tout particulièrement par le bon journal. Les bolchévistes, eux, n'ont pas négligé ce puissant médium qu'est la presse.

Le Pape veut une diffusion intensive de la doctrine catholique. Le journal catholique effectuera cette diffusion, c'est pour cela qu'on tient des réunions en faveur du bon journal.

M. J.-S. ROY

Le président du comité local de Presse Catholique souhaite d'honneur, et dit également un mot du rôle de la presse catholique.

Dans le passé, plusieurs d'entre eux, n'ont été malheureusement que des spectateurs passifs. Tous doivent aujourd'hui descendre dans l'arène et aider les lutteurs, ceux qui ont lutté et qui luttent encore contre l'ennemi commun, le communisme.

LE R. P. HENRI SCHELPE

La jeunesse, dit d'abord le R. P. Schelpe, est l'avenir. Pourquoi tant de jeunes sont-ils parfois restés si petits ? Parce qu'ils ne réfléchissent pas. Aujourd'hui, la jeunesse veut la libération des renégats de toutes espèces ; elle veut se libérer dans la vérité. C'est parce qu'elle a de l'enthousiasme qu'elle est si belle.

Journée de la presse catholique à Limoilou



Une foule très considérable se pressait hier après-midi dans la salle paroissiale pour entendre un groupe d'apôtres laïques et ecclésiastiques faire un appel en faveur de la presse catholique. Cette réunion était pour les jeunes gens seulement. (Photo studio Michel)

Mme J.-N. St-Pierre est décédée

La défunte était très avantagée, connue à St-Roch. — Malade de deux ans. — Elle était âgée de 83 ans.

OBSEQUES JEUDI

C'est une vie toute d'honneur, de devoir et de parfaite distinction qui vient de s'éteindre par la mort survenue ce matin, à St-Roch de Québec, de Madame Veuve J.-N. St-Pierre, née Éléonore Grenier.

La regrettée disparue est décédée à l'âge de 83 ans après deux ans de maladie souffertes avec une résignation vraiment chrétienne. Ses largesses aux pauvres et aux bonnes œuvres sont innumérables. Elle les faisait discrètement, sans tapage.

Le survivent deux filles : Mme J.-A. Lamontagne (Zé), Mme Lucien Després (Juliette), et plusieurs enfants adoptifs.

C'est la dernière de la famille qui disparaît.

Ses funérailles auront lieu jeudi matin, à neuf heures, en l'église de St-Roch.

L'Action Catholique prie les familles Lamontagne et Després de vouloir bien accepter l'expression de ses plus vives sympathies.

La première répétition a lieu demain

C'est demain soir, à dix-sept heures, qu'aura lieu la première répétition de tous les chœurs de la ville qui prendront part, en juin prochain, aux différents programmes musicaux qui seront exécutés lors du deuxième congrès de la Langue française au Canada.

Mort de Mlle J. Bernier, de L'Islet, le 14

Un deuil cruel vient de frapper M. l'abbé Paul Bernier, professeur au Collège Ste-Anne de la Pocatière, qui a perdu sa sœur, Madeleine Jeannette Bernier, décédée à L'Islet, hier, à l'âge de 46 ans.

Le mouvement catholique doit avoir sa presse qui serve la cause de la christianisation sociale. La presse catholique militante a un champ très vaste. Aucune restauration sociale n'est possible sans une presse éclairée, courageuse, tenace. Religion, morale, patriotisme, etc., sont autant de choses qui doivent intéresser la presse catholique.

Qu'est-ce qu'un journal véritablement catholique ? On se fait souvent une idée fautive à ce sujet. Il ne suffit pas en effet qu'un journal soit rédigé par des catholiques pour avoir un esprit catholique. Il faut faire la différence entre journaux politiques, journaux d'affaires, etc., et le journal catholique. Ce dernier est celui qui poursuit un but de défense et de pénétration catholique. On le reconnaît à son but.

Plusieurs circonstances par les Papes. Son rôle est très important dans l'éducation des jeunes et de la population en général, parmi laquelle il s'efforce de créer une ambiance vraiment chrétienne.

M. l'Heureux parle ensuite de l'opportunité qu'il y a pour tous et chacun d'assurer au pays une presse catholique, en vue du triomphe d'une doctrine de salut. Il cite quelques moyens d'aider le bon journal. C'est d'abord de le lire et de le faire lire, d'en favoriser la diffusion. C'est aussi de l'aider en lui fournissant des nouvelles, en le mettant au courant des faits. C'est encore de lui faire, quand on le juge à propos, des suggestions, et en se montrant à son égard aussi généreux que possible.

A Louiseville

Louiseville, 15. — (D.N.C.) — Un vénérable citoyen de Louiseville est décédé hier à l'âge de 89 ans en la personne de M. Isaac Giguère. Il était le père de M. Jos.-H. Giguère, marchand de Louiseville. Ses funérailles auront lieu mercredi, le 17 mars, à 9 heures.

Au Cercle des F. Canadiennes

M. Georges Lemaitre docteur en lettres et professeur de littérature française à l'Université McGill sera le conférencier invité à la prochaine réunion des membres du Cercle des Femmes Canadiennes.

Ordinations le 27 juin, à St-Isidore

Le 27 juin prochain, de grandes fêtes religieuses se dérouleront à Saint-Isidore de Dorchester. Son Excellence Mgr Omer Plante, de Montréal, et le R. P. Evariste Parent, aspirant missionnaire au Séminaire canadien-français des Missions Étrangères, à Pont-Viau. Ce dernier partira vraisemblablement en septembre pour le diocèse de Szepingki, en Mandchourie.

Les Pères Parent sont les frères de l'abbé A.-M. Parent, professeur de Philosophie au Séminaire de Québec, du R. P. J.-M. Parent, O.P., professeur de Théologie au Séminaire des Dominicains, à Ottawa, du R. P. J.-B. Parent, O.P., d'Ottawa, des RR. SS. St-Gregoire, Bon-Pasteur, Marie Médiatrice, de l'Hôpital Général, et Marie-Stanislas, des Sœurs de la Charité de Québec.

Le Cardinal clôture les retraites à la Basilique

Prenez garde aux pièges, demandez Son Eminence. — Pièges contre la foi, pièges contre la chasteté, pièges pour faire tomber dans l'irréligion. — Sermon par le R. P. Lévi Côté, O. M. I. — Vaste foule.

UN ACTE DE FOI SOLENNEL

Le vaste temple de Notre-Dame de Québec, qui fut rempli tant de fois de milliers de personnes et où tant de spectacles de foi se sont déroulés, était débordant d'une grande foule d'hommes et de jeunes gens, hier soir, pour entendre la parole toute paternelle de Son Eminence et recevoir ses conseils.

La messe fut célébrée par le R. P. Lévi Côté et Laurent Tremblay, O.M.I.

Son Eminence était accompagnée au trône par MM. les chanoines Charles Beaulieu et Utric Perron.

Après le chant de cantiques par la foule et le sermon du R. P. Lévi Côté sur la persévérance et l'apostolat, Monseigneur l'Archevêque prit la parole. Le spectacle que vous offrez ce soir, dit Son Eminence, est bien saisissant et je ne puis m'empêcher de vous dire combien il réconforte votre âme et quelle piété les retraites ont été suivies, tout particulièrement celles des hommes et des jeunes gens; je remercie les missionnaires et le clergé de la paroisse pour tout le zèle dont ils ont fait montre pour le salut de nos âmes.

Ce soir, en voyant à votre tête les principaux citoyens de la paroisse, en entendant le prédicateur nous parler de persévérance et d'apostolat, je me sentais réconforté. Il y a des troubles, dans le monde, dans la province, dans notre ville même. Est-ce que le bonheur de nos familles est en péril ? Il n'en sera pas ainsi tant que vous devoirs de chrétiens seront fidèlement remplis. Permettez-moi de vous dire : prenez garde au piège contre votre foi. Vos ennemis par des calomnies contre le clergé, en cherchant des scandales, chercheront à verser dans vos âmes le poison qui ruine votre foi. Même si ces scandales étaient prouvés est-ce que cela détruirait l'Eglise, le bien qu'elle a fait à la société à travers les siècles ?

Prenez garde aussi au piège pour votre chasteté. Lorsque les moeurs sont relâchées, la foi est plus en danger. Gardez-vous de légitimer vos faiblesses.

Prenez garde enfin au piège de l'irréligion, qui nous éloigne insensiblement de l'Eglise.

Ne manquez pas la messe, faites des communions fréquentes. Il n'y a pas de raisons qui puissent vous éloigner de Dieu. Renouvelez ce soir, en face du Sacrement exposé, votre appartenance à Dieu.

Monseigneur l'Archevêque donna ensuite la bénédiction papale qui comporte une indulgence plénière.

Un salut du Très Saint Sacrement termina cette réconfortante démonstration. M. l'abbé Joseph Boutin officiait, assisté de MM. les abbés Antonio Houde et Richard Couture.

Ass.-Maternelle

L'assemblée annuelle de l'Assistance Maternelle aura lieu au Palais Montcalm, mercredi, le 17 mars, à 9 heures. Toutes les dames de la ville sont cordialement invitées à assister à cette assemblée.

Des menaces sont faites aux C. de C.

Par les communistes. — Les Chevaliers n'en poursuivront pas moins activement leur campagne. — Une conférence.

A 113 FLEURIE

La grande manifestation anti-communiste déclenchée par les Chevaliers de Colomb n'a pas l'heure de plaire aux agents de Moscou qui déploient leurs activités dans Québec, et déjà, au début de cette campagne, commencent à circuler des lettres de menaces à l'adresse de plusieurs citoyens en vue.

Ce sont naturellement les Chevaliers de Colomb, et surtout les organisateurs de leur campagne anti-communiste qui sont le point de mire de ces menaces écrites, et ces jours derniers, M. Lucien Jobin, Grand Chevalier du Conseil Laval, recevait un message des communistes.

Dans cette lettre à M. Jobin, les communistes disent qu'ils relèvent le défi des Chevaliers, et que d'ici à un mois et demi, ils attaqueront le clergé, qu'ils s'en prendront ensuite à l'Ordre des Chevaliers de Colomb lui-même.

Voici d'ailleurs le texte de la lettre que recevait M. Lucien Jobin : Québec, 9 mars 1937.

M. le président, "Nous répondons au défi que vous nous lancez contre le communisme. Je vous avise que d'ici à un mois et demi nous attaquerons le clergé et d'après ce sera à votre tour. Nous lançons notre défi en date du 13 mars. Nous ferons sauter votre établissement dans quinze jours."

Bien à vous, (Signé) : S. RACINE, secrétaire junior, Québec-Est, Boulevard.

Interrogé par les journalistes, M. Jobin a déclaré par la suite : "Il ne fait plus aucun doute que la campagne des Chevaliers de Colomb a suscité chez les communistes eux-mêmes une vive contre-attaque. Les membres du comité anti-communiste des Chevaliers ont pu constater ce soir par les déclarations qui ont été faites d'ici à quelques jours nous serons en mesure d'annoncer quelque chose qui étonnera votre public."

Mort de Mme Louis Chabot de St-Lazare

Samedi matin décédait à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang de Québec Madame Louis Chabot, née Puisseau Labrecque. Elle était âgée de 51 ans et 10 mois. Mère de famille admirable et femme dévouée, elle laissera d'immenses regrets tant au milieu de sa parenté que de ses connaissances. Outre son époux éploré, elle laisse pour pleurer sa perte, 14 enfants : Léonard, instituteur à Malartic, Abitibi, le R. Frère Constant, des F.E.C., (Louis) instituteur à Notre-Dame de Grâce de Québec, Darie, Joseph, le Frère Gérard Chabot, O.M.I., du Scolasticat Notre-Dame, village Richelieu, Léopold, Malartic, Abitibi, le R. Frère Cyrille des F.E.C., instituteur à St-Joseph de Québec, Desiré, étudiant au Collège de Lévis et Pierre. Cinq filles en bas âge lui survivent également : Marianne, Thérèse, Rita, Denise et Marguerite, 20 mois.

Elle laisse un frère, M. Chs Labrecque, ses sœurs, Mme Nap. Goupil, Mme Jérémie Labrecque, Mme Raymond Ruel, sa belle-sœur, la R.-M. Ste-Léonard de Port-Maurice, Ass. Supérieure des S. P. S. de St-Damien de Bellechasse.

L'Action Catholique offre à la famille ses sincères condoléances.

Québec-Centre

Le bureau de direction de la Jeunesse Nationale de Québec Centre, avise tous ses membres, que l'assemblée qui devait être tenue au Palais Montcalm, le 15 mars, est remise au Lundi Saint le 22.

Le conférencier d'honneur sera Monsieur l'abbé Pierre Gravel, qui vous entretiendra sur "L'Éducation Nationale au foyer."

Mort de M. Ths Bishop à Portneuf

Le défunt était président de la maison Bishop & Son. — Fondateur du premier moulin de papier à toiture. — 79 ans.

BREVE MALADIE

Un industriel des mieux connus de tout le district de Québec vient de mourir à Portneuf, dans la personne de M. Thomas Prkhi Bishop, président de la maison Bishop & Sons Ltd., décédé à l'âge de 79 ans, à la suite d'une brève maladie.

Fondateur du premier moulin de papier à toiture de la province, le défunt se trouvait par le fait même le doyen des manufacturiers de papier. Appartenant à une famille de des plus distinguées, M. Bishop laissera le souvenir d'un citoyen bienveillant et généreux, d'un chef d'industrie dévoué, d'un père de famille et d'un époux exemplaire.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, née Corinne Colette, six enfants, dont trois fils et trois filles.

Les funérailles auront lieu demain après-midi, à deux heures, à Portneuf Village.

Mort de Mme Joseph Paré, de St-Victor

Nous apprenons avec regret la mort de Madame Joseph Paré, née Emile Dostie, épouse de feu Joseph Paré, de St-Victor. La défunte était âgée de 88 ans et elle laisse cinq fils et trois filles : MM. Amédée, Ernest et Valère Paré, de St-Victor, M. Omer Paré, de Thetford, et M. Camille Paré, de St-Jules; Clara, de St-Victor, Geneviève et Marie-Louise, de St-Joseph; un frère, M. Adolphe Dostie.

Les funérailles auront lieu mercredi matin, à 9 heures, à St-Victor.

Conférence par M. Gérard Picard

La causerie hebdomadaire donnée sous les auspices du Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec a été prononcée samedi soir, à CHRC, par M. Gérard Picard, journaliste, secrétaire du Conseil et secrétaire général de la Confédération de Travailleurs Catholiques du Canada, Inc.

M. Picard a traité le sujet suivant : "Ce que la classe ouvrière attend de l'Etat". Cette causerie sera publiée par tranches dans la colonne de la "chronique syndicale" de "L'Action Catholique". La première tranche sera publiée demain.

A l'Alverne

C'est demain après-midi, seize mars, à quatre heures, que commenceront en la chapelle des Franciscains de l'Alverne, les exercices des treize mardis en l'honneur de saint Antoine.

Le R. P. Marcel-Marie, O.F.M., sera le prédicateur.

Les détectives et les constables municipaux ont opéré dix arrestations, en fin de semaine : 7 personnes ont été arrêtées pour ivresse, 1 pour vol, 1 pour vagabondage et 1 pour désordre.

(Suite à la page 6, 2e col.)

TEL: 2-1581 — 2-1582

MARK DROUIN & ROSS DROUIN

AVOCATS

Ch. 365 Édif. Qué. Power, 229 St-Joseph Québec

J.-Ed. MIGNAULT

EXPERT-OPTOMETRISTE O. O. D.

Gradué, docteur en optique, Détroit et Philadelphie. Expert pour C.N.R., RR. SS. Urinaires; E. Lines, Aviation, etc. Marine, L.V.D., etc.

Examen de la vue, Lunettes, etc. CAS DESPESERES, LOUCHERIE, NEURALGIE, INSOMNIE, etc. Venir me consulter.

52, St-Jean, Tél.: 2-1803

LISTE DES ASSEMBLEES DE M.

Wilfrid Doyon

DANS LE COMTE DE BEAUCOURT POUR LA CAMPAGNE ELECTORALE PROVINCIALE

LUNDI, 15 MARS

St-Benoit 3 h. P. M.

St-Honoré 8 h. P. M.

MARDI, 16 MARS

St-Georges 8 h. P. M.

St-Martin 8 h. P. M.